

European 8 (FR) vu du Canada :

Analyses interdisciplinaires des projets présélectionnés de la session française

Rapport final
août 2006

Contrats de recherche et de consultation mandatés par le GIP – EPAU
Europe des projets architecturaux et urbains
(Danièle Valabrègue, Directrice)

Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle
Université de Montréal

Jean-Pierre Chupin, Ph.D., Professeur agrégé,
Responsable du Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle
École d'architecture de l'Université de Montréal
Faculté de l'aménagement
CP 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7 Canada

Tél. (514) 343.6809
<http://www.leap.umontreal.ca>



(DE GAUCHE À DROITE) Lino José Gomes Alves, Izabel Amaral, Gérard Beaudet, Georges Adamczyk, Jean-Philippe André, Stefan Tischer et Jean-Pierre Chupin.

Responsable de la recherche :

Jean-Pierre Chupin, Ph.D., Professeur agrégé

Responsable du Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle (L.E.A.P.)

jean-pierre.chupin@umontreal.ca

Experts invités :

Gérard Beaudet, Professeur titulaire,

Directeur de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

gerard.beaudet@umontreal.ca

Georges Adamczyk, Professeur titulaire

Directeur de l'École d'architecture de l'Université de Montréal

georges.adamczyk@umontreal.ca

Stefan Tischer, Professeur agrégé

Directeur de l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal

stefan.tischer@umontreal.ca

Assistants de recherche :

Jason Goorts, M.Arch., Coordinateur des assistants de recherche (L.E.A.P.)

Jean-Philippe André, M.Sc.A., Assistant de recherche (LabCAP)

Lino José Gomes Alves, M.Sc.A., Assistant de recherche (L.E.A.P.)

Izabel Amaral, Doctorante, Assistante de recherche (L.E.A.P.)

Introduction générale

Le mandat des contrats de recherche et de consultation

Ce rapport est la partie réflexive d'un double travail engagé à la faveur de deux mandats, un de recherche, l'autre de consultation, confiés en 2005 et 2006 au Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle (L.E.A.P) par Madame Danièle Valabrègue, Directrice du Groupement d'intérêt public « Europe des projets architecturaux et urbains » (GIP EPAU). Il s'agissait, d'une part, de concevoir et de développer la structure d'une base de données documentaire permettant de gérer l'archivage ainsi que la diffusion sur Internet d'informations et de documents relatifs aux sessions françaises des concours Europan; il s'agissait, d'autre part, de mettre en place un groupe de travail interdisciplinaire en vue de mener des analyses complétant celles qui sont généralement menées par les experts européens, en apportant un point de vue externe, aussi indépendant que possible des regards européens en matière de concours d'architecture, de paysage et d'urbanisme : nous avons choisi d'intituler ce rapport [Europan 8 \(FR\) vu du Canada](#).

Rappelons, tout d'abord, que l'ensemble des recherches et travaux engagés par les chercheurs du L.E.A.P. se fondent sur l'hypothèse, partagée par toutes et tous, voulant que les projets présentés lors d'un concours, qu'ils soient lauréats ou non, sont porteurs de stratégies, de pratiques réflexives, de solutions potentielles et même, dans certains cas, de connaissances originales propices au questionnement disciplinaire (on trouvera de plus amples informations ainsi que des articles scientifiques développant cette hypothèse sur le site www.leap.umontreal.ca). Partant de cette prémisse, nous avons conçu différents outils conceptuels et informatiques permettant de saisir de vastes ensembles de projets : outils qui sont testés depuis quelques années déjà sur des corpus de projets canadiens et qui ont donné lieu à la constitution du Catalogue des Concours Canadiens (www.ccc.umontreal.ca).

La réalisation des deux contrats confiés par le GIP EPAU nous permet aujourd'hui de proposer des versions grandement améliorées et beaucoup plus performantes de ces outils susceptibles d'assister efficacement l'équipe d'Europan France dans ses différentes tâches. Il est à noter que la migration de ces bases de données vers des dispositifs permettant de gérer l'ensemble des sessions européennes bénéficierait grandement du vaste travail de conception et de prototypage que nous avons entrepris depuis deux ans : nous pensons que le GIP EPAU ainsi que la direction d'Europan France, forts de ces dispositifs et méthodes de travail, seront bientôt en mesure de faire évoluer leurs procédures de gestion de l'information et, pourquoi pas, d'en proposer l'extension dans

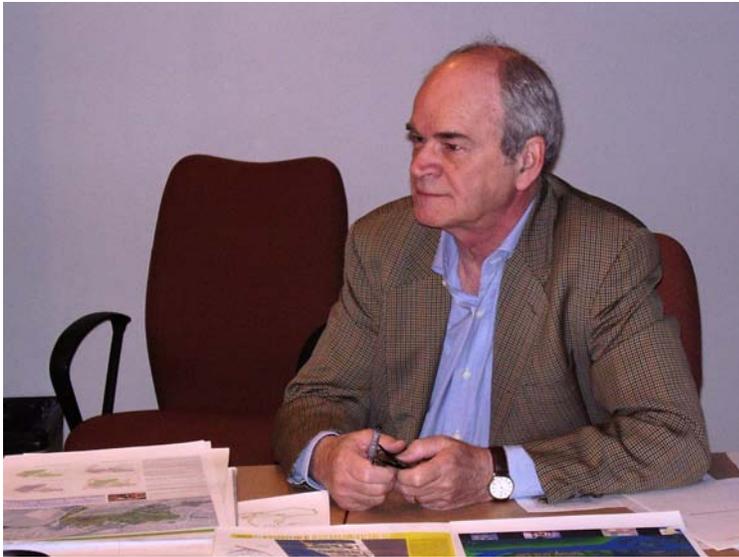
une étroite collaboration avec les autres pays européens engagés régulièrement dans les concours European.



La démarche suivie pour les analyses interdisciplinaires

Le rapport est constitué de trois parties plus une annexe : parties présentées dans un ordre chronologique différent de celui qui a conduit à leur rédaction. En effet, les analyses rassemblées en annexe furent conduites préalablement aux séminaires par les assistants sous la direction du responsable de ces recherches, tandis que les textes résumant les points de vue des trois principaux experts invités ainsi que les fiches résumant les questionnements disciplinaires de la partie « doctorale » ont été rédigés à la fin de l'opération; comme il se doit pour toute introduction et pour toute conclusion.

On lira donc, au préalable, les textes de Georges Adamczyk, Gérard Beaudet et Stefan Tischer comme des prises de position assumant les points de vue respectifs de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, tels qu'ils sont rassemblés à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal et tels qu'ils peuvent être portés par les directeurs des trois écoles. Certes, ces points de vue n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient être indûment généralisés, mais ils permettront au lecteur du présent rapport de mieux comprendre certaines positions initiales, certaines différences culturelles, disciplinaires et académiques fondamentales entre les situations européennes et canadiennes et ils permettront déjà de pressentir l'indéniable effet de stimulation que le phénomène European représente du point de vue qui est le notre.



Georges Adamczyk, Directeur de l'École d'architecture de l'Université de Montréal

Ainsi, pour Georges Adamczyk, directeur de l'École d'architecture, les concours Europan jouent un rôle de passeur permettant aux jeunes architectes européens de mettre en pratique, sur de vastes échelles urbaines, leur capacité et leur connaissance des problèmes d'aménagement urbain : la formation des architectes européens les préparerait beaucoup mieux que ne le fait actuellement la formation canadienne, qui se distinguerait par une emphase exagérée sur la spécialisation professionnelle. Des pratiques alternatives telles que la « conception intégrée » cherchent aujourd'hui à combler ce fossé entre la compétence professionnelle et l'engagement dans la qualité de l'espace public, mais il reste que les concours Europan interpellent de fait les limites disciplinaires de ce qui, au Canada, relève de l'acte architectural.



Gérard Beaudet, Directeur de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

Pour Gérard Beudet, directeur de l'Institut d'Urbanisme, les concours European sont à la fois dépendants et stimulateurs d'une culture du projet urbain, quasi inexistante en Amérique du Nord. La plupart des villes québécoises, par exemple, seraient dirigées par des principes de gestion immobilière faisant de ces agglomérations des « instances utilitaires », des équipements, plutôt que des projets collectifs. Du point de vue québécois, l'analyse des projets présentés aux concours European présente donc un double intérêt politique et pédagogique.



(De gauche à droite) **Jean-Philippe André** Assistant de recherche LabCAP, **Stefan Tischer** Directeur de l'École d'architecture de paysage, et **Jean-Pierre Chupin** Responsable du L.E.A.P

Enfin, pour Stefan Tischer, paysagiste d'origine allemande et familier des forums European à titre d'expert, les enseignements d'European en matière d'organisation et de connaissance sur les concours sont à ce point cruciaux pour les nord-américains, que cela confirme l'urgence d'une diffusion élargie des données et documents, par la constitution de bases de données et de moteurs de recherche. Stefan Tischer regrette par ailleurs que les riches débats et présentations qui ont lieu lors des forums européens d'European restent en définitive trop souvent confidentiels et qu'ils ne soient pas plus utilisés dans leur potentiel d'agitateur d'idées à l'intention des décideurs municipaux et du grand public. La simple publication des projets dans les catalogues récapitulatifs ne permettant pas d'engager de véritables discussions au niveau du grand public. Ces dernières remarques corroborent d'ailleurs celles que je pourrais faire suite à ma participation au dernier forum européen de Dordrecht, en juin 2006, dans le cadre de la présente recherche.

Après ces premières introductions, le lecteur lira avec profit le compte rendu des trois séminaires qui ont été organisés au printemps 2006. Le premier, sorte de discussion « d'échauffement », reprend et débat principalement des différences marquantes entre la France et le Québec en regard des situations d'organisation des concours et de développement des trois disciplines de l'architecture, du paysage et de l'urbanisme. Il s'articule globalement autour de la réponse à la question, hautement hypothétique, de l'organisation d'un European canadien : porterait-il sur des stratégies territoriales et environnementales ou s'adresserait-il plutôt à l'élaboration d'objets architecturaux plus performants? Pour les trois experts, la situation actuelle semble nettement pencher en faveur de la deuxième réponse.

Le deuxième séminaire fut plus ambitieux du point de vue intellectuel. Il a débattu du potentiel de connaissances et d'innovation stratégique en considérant, de façon plus précise, certains des projets sélectionnés. Nous avons interrogé les experts sur les questions suivantes :

- Les projets conçus en situation de concours apportent-ils des connaissances nouvelles sur la ville contemporaine?
- Quelles stratégies innovantes peut-on inventorier en analysant les projets de la session 8 d'European France?

Soulignons, par exemple, que le projet lauréat du site de Hénin Carvin, a suscité plusieurs controverses et de nombreuses interrogations sur la capacité des jeunes architectes de saisir l'identité d'un lieu dans le cadre d'un concours. Gérard Beaudet, très critique à cet égard, propose une intéressante distinction entre les identités de surface, les identités subjectives et les identités profondes. Reste à savoir si les organisateurs d'European France devraient continuer à encourager les concurrents à « respecter l'identité d'un lieu », formule que l'on retrouve dans de nombreux énoncés, ou même à rechercher une telle identité tout en les enjoignant, de façon paradoxale, à imaginer des événements architecturaux et urbains.

Le troisième séminaire, certainement le plus intense des trois, propose une réflexion sur le thème de l'effacement de l'architecture : phénomène qui nous a paru indéniable et caractéristique du corpus examiné. S'agit-il d'un épiphénomène propre à la session française? S'agit-il d'une conséquence liée au principe même du concours d'idées s'adressant à des grandes échelles urbaines? S'agit-il plutôt d'un phénomène lié à la focalisation sur le thème de l'intégration de la nature, lequel entrainerait son lot de tensions entre ce qui relève du naturel et ce qui relève de l'artificiel dans le projet contemporain? On voit que ce dernier aspect, autour duquel nos échanges ont été récurrents, marque probablement le point culminant de ce rapport de recherche. Le lecteur

pressé n'y trouvera peut être pas son compte à cette étape ci, l'ensemble des experts et des assistants ayant convenu qu'il s'agissait là d'une question nécessitant certainement plus de recul historique et plus de données comparatives.

Après ces trois séminaires, et en forme d'ouverture sur de futures recherches, nous avons jugé qu'il serait intéressant de rassembler les conclusions des analyses, effectuées systématiquement sur tous les projets présélectionnés de la session 8, en un exercice, sans doute un peu présomptueux, de formulation de recherches (ou de sujets de thèses) basées sur ce même corpus de façon à en révéler l'indéniable potentiel. Nous proposons cinq thèmes de réflexion développés avec des fortunes diverses : la tension entre le naturel et l'artificiel, la question de l'identité d'un lieu, la programmation de l'espace public, le phénomène de l'effacement de l'architecture et en dernier lieu, la question du rapport entre la forme et l'évènementialité. Pour chacun de ces cinq axes problématiques nous identifions les projets qui nous semblent les plus susceptibles de nourrir d'éventuelles recherches doctorales. Il va de soi qu'un tel exercice s'inscrit dans les actuelles discussions sur l'instauration de formations doctorales dans les écoles d'architecture en France et qu'il ne constitue qu'une pièce au dossier.

Je tiens à remercier chaleureusement mes collègues de la Faculté de l'aménagement qui ont généreusement accepté de partager leurs réflexions et commentaires, parallèlement à des fonctions de direction leur laissant généralement trop peu de temps pour la recherche. Je tiens également à remercier les étudiants et assistants de recherche du L.E.A.P et du LabCAp pour le sérieux avec lequel ils ont accompagné nos réflexions. Jason Goort et Lino Alves méritent une mention particulière à cet effet. Enfin, je tiens, nous tenons toutes et tous, à remercier très chaleureusement Madame Danièle Valabrègue, qui nous a témoigné de sa confiance et de ses encouragements à maintes reprises. L'opportunité de travailler avec des organismes aussi prestigieux et réputés que le GIP EPAU et European France fut pour nous plus qu'un honneur, ce fut un plaisir scientifique : nous espérons vivement que les échanges transatlantiques se prolongeront.

Jean-Pierre Chupin, Montréal, août 2006.

TABLE DES MATIÈRES

- | -

REGARDS INTERDISCIPLINAIRES SUR LA SESSION 8 D'EUROPAN [FR] 2005|06

1 Les points de vue de trois directeurs de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal sur la Session 8 d'Europan [FR].....	15
ARCHITECTURE : Le point de vue de Georges Adamczyk	15
URBANISME : Le point de vue de Gérard Beudet	19
PAYSAGE : Le point de vue de Stefan Tischer	25
2 Trois séminaires interdisciplinaires.....	28
SÉMINAIRE 1 : DISCUSSION INTRODUCTIVE.....	28
2.1.1 Participants :.....	28
2.1.2 Retranscription du séminaire.....	28
SÉMINAIRE 2 : CONNAISSANCES, STRATÉGIES NOUVELLES ET THÈMES DE L'IDENTITÉ ET DE L'ÉVÈNEMENTIALITÉ.....	37
2.1.3 Participants.....	37
2.1.4 Retranscription du séminaire	37
SÉMINAIRE 3 : THÈMES DE L'EFFACEMENT DE L'ARCHITECTURE ET DE LA TENSION ENTRE LE NATUREL ET L'ARTIFICIEL :.....	56
2.1.5 Participants.....	56
2.1.6 Retranscription du séminaire.....	56
3 Un premier exercice de formulation d'axes de recherche fondés sur la Session 8 d'Europan [FR] 2005 2006	80
- Problématique 1 : La tension entre le « naturel » et l'artificiel	80
Problématique 1 : La tension entre le « naturel » et l'artificiel	80
Problématique 2 : La question de l'identité d'un lieu.....	87
Problématique 3 : La programmation de l'espace public.....	91
Problématique 4 : De l'effacement de l'architecture.....	96
Problématique 5 : La forme et l'évènementialité.....	100
4 Chalon-sur-Saône, France.....	107
Situation de concours.....	107
4.1.1 La session.....	107
4.1.2 Le site.....	107
4.1.3 Généralités.....	107
4.1.4 Thèmes du site.....	107

4.1.5 Description.....	108
Projet mentionné : Au fil de l'eau (GK030).....	110
4.1.6 Analyse du texte de présentation.....	110
4.1.7 Contribution au questionnement disciplinaire.....	112
Projet cité : Port d'attache (TT252).....	113
4.1.8 Analyse du texte de présentation.....	113
4.1.9 Contribution au questionnement disciplinaire.....	115
5 Châteauroux, France.....	116
Situation de concours.....	116
5.1.1 La session.....	116
5.1.2 Le site.....	116
5.1.3 Généralités.....	116
5.1.4 Thèmes du site.....	116
5.1.5 Description.....	117
Projet mentionné : Gold In The Shell (EI 013).....	119
5.1.6 Analyse du texte de présentation.....	119
5.1.7 Contribution au questionnement disciplinaire.....	121
Projet cité : Living City, A New Identity for the Station Area (PW800).....	122
5.1.8 Analyse du texte de présentation.....	122
5.1.9 Contribution au questionnement disciplinaire.....	124
6 Dijon, France.....	126
Situation de concours.....	126
6.1.1 La session.....	126
6.1.2 Le site.....	126
6.1.3 Généralités.....	126
6.1.4 Thèmes du site.....	126
6.1.5 Description du site.....	127
Projet mentionné : Laboratoire insulaire – Tectonique chloroph'île (TC 497).....	129
6.1.6 Analyse du texte de présentation.....	129
6.1.7 Contribution au questionnement disciplinaire.....	132
Projet mentionné : Urban Osmotic (NA 045).....	132
6.1.8 Analyse du texte de présentation.....	133
6.1.9 Contribution au questionnement disciplinaire.....	135
7 Hénin-Carvin, France.....	137
Situation de concours.....	137
7.1.1 La session.....	137
7.1.2 Le site.....	137
7.1.3 Généralités.....	137
7.1.4 Thèmes du site.....	137
7.1.5 Description du site.....	138
Projet lauréat : Dialectiques (GT 911).....	140
7.1.6 Analyse du texte de présentation.....	140

7.1.7 Contribution au questionnement disciplinaire.....	142
Projet lauréat : JSI : JE SUIS ICI – Vivre et travailler à Drocourt (BC231).....	143
7.1.8 Analyse du texte de présentation.....	143
7.1.9 Contribution au questionnement disciplinaire.....	146
Projet mentionné : La nature au quotidien (AL 427).....	146
7.1.10 Analyse du texte de présentation.....	147
7.1.11 Contribution au questionnement disciplinaire.....	149
8 La Courneuve, France.....	150
Situation de concours.....	150
8.1.1 La session.....	150
8.1.2 Le site.....	150
8.1.3 Généralités.....	150
8.1.4 Thèmes du site.....	150
8.1.5 Description.....	151
Projet lauréat : La centralité linéaire (HK000).....	153
8.1.6 Analyse du texte de présentation.....	153
8.1.7 Contribution au questionnement disciplinaire.....	154
9 Lille, France.....	156
Situation de concours.....	156
9.1.1 La session.....	156
9.1.2 Le site.....	156
9.1.3 Généralités.....	156
9.1.4 Thèmes du site.....	156
9.1.5 Description du site.....	157
Projet lauréat : Le Loop (OO 000).....	159
9.1.6 Analyse du texte de présentation.....	159
9.1.7 Contribution au questionnement disciplinaire.....	160
Projet cité : Estuaire urbain (ZZ 999).....	162
9.1.8 Analyse du texte de présentation.....	162
9.1.9 Contribution au questionnement disciplinaire.....	164

- I -
REGARDS INTERDISCIPLINAIRES SUR LA SESSION 8
D'EUROPAN [FR] 2005 | 06

1 Les points de vue de trois directeurs de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal sur la Session 8 d'European [FR]

ARCHITECTURE : Le point de vue de Georges Adamczyk

**Directeur de l'École d'architecture
de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal**

Quelques réflexions sur les enjeux disciplinaires inspirées par l'expérience de European

Projets urbains ou projets d'architecture ?

Les projets que nous avons examinés concernaient exclusivement des programmes touchant des territoires municipaux français. Extensions de villes moyennes pour la plupart, ces projets dépassaient par leur échelle le domaine d'expertise qui fait habituellement l'objet de concours d'architecture en contexte canadien. On peut y voir soit une différence de définition et de culture, soit un déplacement réel de la demande sociale qui se traduirait en de nouvelles commandes publiques dans les pays européens et en problèmes futurs pour l'Amérique du Nord. D'une manière générale, cela nous conduit à présumer que les jeunes architectes européens ont reçu une formation professionnelle qui les prépare et les engage à aborder les problèmes de l'aménagement urbain. Ce qui semble cohérent puisque l'expérience française, en particulier, témoigne de cette tradition de la composition urbaine devenue aujourd'hui « projet urbain ». Mais dans le cas de ce concours d'European, s'agit-il encore d'architecture du point de vue canadien?

Jeunes architectes et grandes firmes d'architecture

Au Canada, en général, les programmes de formation professionnelle en architecture et dans les domaines connexes sont relativement spécialisés et doivent répondre, par la procédure de l'agrément, aux exigences des différentes professions dont les champs de pratique sont en concurrence. Architecture, urbanisme, paysage, design d'intérieur, génie, auxquels s'ajoutent les nouvelles professions en gestion de projet, gestion de la construction, conception de programmes, management de ressources immobilières, conservation du patrimoine bâti, archéologie urbaine, forment ensemble une constellation d'expertises donnant lieu à des formations spécifiques

contrôlées et à des titres protégés ou en voie de l'être. Il faut rappeler que l'étudiant diplômé en architecture n'est pas un architecte. Il ne le deviendra qu'après un long stage et une série d'examens qui porteront principalement sur la conception des bâtiments. Par ailleurs, les grandes firmes d'architectes offrent une gamme de services très large, couvrant généralement plusieurs champs de pratique et très souvent elles sont en mesure, grâce à la diversité de leur personnel, de concevoir et de réaliser des grands projets d'aménagement. Face à la compétition des firmes de génie conseil, elles n'ont pas d'autre choix. Par exemple, tous les domaines de compétences décrits plus haut et d'autres encore, se retrouvent dans la firme d'ingénieurs consultants Stantec qui regroupe aujourd'hui près de 6000 personnes au Canada et en Amérique du Nord. Inscrite en Bourse, une firme comme Stantec pourra en fait livrer des villes (viables et équitables ?) clef en main dans le futur. C'est donc vers le modèle de la société de service que tend la pratique de l'architecture. Une tension évidente s'est installée entre la formation souvent plus culturaliste et plus généraliste qui persiste dans les écoles, le resserrement technique et spécialisé de l'acte architectural tel que la loi l'encadre et tel qu'il tend à se redéfinir dans la pratique et l'intégration des autres professions au sein même des firmes d'architecture.

Un domaine de compétences menacé

C'est presque toujours pour des raisons historiques et idéalistes que, dans le contexte académique canadien, les étudiants en architecture peuvent encore être appelés aujourd'hui à se confronter à de projets similaires à ceux qui font l'objet du concours Europan. La légitimité de ces projets est fondée la plupart du temps sur la conservation des valeurs architecturales du bâti préexistant dans les sites étudiés. Mais il n'existe pas de tels concours publics pour la relève et, de tout manière, n'étant pas architectes, les jeunes diplômés ne pourraient pas se qualifier comme concurrents éligibles s'il en existait. Cette situation paradoxale pose au moins deux problèmes importants : celui du recul des limites du champ de pratique et simultanément celui de la formation à une pratique toujours plus multidisciplinaire.

Le concept d'architecture

La question du resserrement du domaine de compétences professionnelles de l'architecte conduit à celle de la transformation du *concept* d'architecture et elle invite à un examen historique et critique de la discipline à l'université. C'est sans aucun doute un enjeu prioritaire de la recherche architecturale aujourd'hui. Il s'inscrit dans la proposition de Jacques Derrida lorsque dans « L'université sans condition » à propos des humanités et de la dérive des savoirs, il interroge le

concept de profession puisque celui-ci concerne en premier lieu le professeur d'université. Par ailleurs, l'appel à une redéfinition de l'architecture tel qu'on l'entend chez les créateurs les plus médiatisés, cesserait de passer pour une attitude rebelle et distinguée et serait reçu pour ce qu'il est véritablement : une invitation urgente au travail intellectuel.

La pratique multidisciplinaire

Ensuite, il faut bien constater que la pratique multidisciplinaire met en crise l'unité même de la pratique. Trop de sujets, trop de projets singuliers, trop d'objectifs, dans un seul projet. Est-ce encore un projet ? Une réaction à cette difficulté consiste à prôner une démarche de conception intégrée. Celle-ci, on le sait, consiste à réunir à des ressources techniques et intellectuelles autour d'un problème technique et à adopter des mesures de contrôle de qualité pour réduire les risques. Les grandes firmes adoptent généralement cette démarche et les compétences de l'architecte y sont considérées comme des ressources architecturales parmi d'autres ressources technologiques. Bien que cette approche ait son mérite au plan de l'efficacité pour la réalisation des grands projets urbains, on comprend bien qu'elle ne produit qu'un déplacement du savoir-faire architectural dans la chaîne des opérations et des transactions. Ce savoir-faire tend à demeurer strictement instrumental, voire à se disperser en miettes. La seule opposition observable à cette tendance est celle qu'incarne le « Nouvel urbanisme » qui favorise la reproduction des modèles architecturaux du passé. En fait, cette école de pensée contribue à légitimer le recours superficiel aux formes de l'architecture traditionnelle pour le décor urbain presque toujours préconisé par les grandes firmes

Une voie alternative ?

La conception intégrée fait aussi l'objet d'un intérêt de la part des jeunes firmes à la recherche de voies alternatives dans les rares cas où elles sont sollicitées. En incluant dans l'équipe de conception des spécialistes des sciences humaines et des usagers et en utilisant les stratégies de la pensée latérale, ces jeunes firmes tentent de lier ensemble solutions et valeurs afin de briser les effets de la spécialisation. Dit autrement, pour réparer les échecs de l'expertise et réduire la méfiance sociale qu'elle induit, on cherche à substituer des procédures inclusives aux procédures ségréguées des diverses professions. Ainsi, le développement durable peut-il constituer un ensemble de valeurs et d'objectifs qui serait en mesure de justifier et de faciliter la redistribution des savoir-faire du projet urbain. D'une certaine façon, on pourrait dire qu'il s'agit là d'une sorte de déconstruction/reconstruction mais elle marche moins à la recherche philosophique de la vérité et plus à celle du redressement idéologique, même lorsqu'elle se veut sensible et généreuse. En fait,

elle ne fait que placer en avant une valeur noble : « le développement durable », pour résister à des valeurs qui le sont moins. Mais, au bout du compte, le résultat risque d'être le même sans parler du caractère exceptionnel de ce type d'intervention. C'est une sorte de « dislocation » des savoirs disciplinaires qui continue à être à l'œuvre. Ces agencements aussi créatifs et empreints de bonne conscience soient-ils, ne masquent-ils pas le dépérissement des humanités et de plus, ne viennent-ils pas disqualifier l'effort réflexif et critique des disciplines et en particulier de celle de l'architecture ?

Artialisation ou édification

A l'heure où l'architecture est écartelée entre la diversité culturelle et les lois du marché, où la profession d'architecte n'est qu'un tout petit secteur du vaste réservoir des ressources humaines au service du développement inégal, il est crucial de voir que l'avenir des villes c'est aussi celui de l'architecture. Ces inquiétudes qui sous tendent le concours Europan, en démontrent du même coup la pertinence. Dit autrement, encore une fois, l'architecte paysagiste, l'architecte urbaniste, l'architecte bâtisseur, l'architecte conservateur sont-ils les figures d'une discipline en mutation ou bien les acteurs d'un nouveau partage des compétences faisant de *l'habiter* un sujet de plus en plus difficile pour la pensée du projet architectural contemporain ? Ou encore, serait-ce que les compétences artistiques et imaginatives des architectes constituent la part ultime de leur savoir-faire et que leur travail consisterait alors, pour reprendre le terme proposé par Alain Roger dans son « Court traité du paysage », en une sorte d'*artialisation* de l'environnement bâti, nouvelle nature artificielle. Qu'advient-il alors de *l'édification* comme arrachement à l'état de nature ? De façon paradoxale encore, peut-on voir dans les propositions paysagères d'Europan, un effacement rédempteur de l'édification architecturale et un souci du *paraître* comme qualité propre à l'urbanité du XXI e siècle ?

URBANISME : Le point de vue de Gérard Beaudet

**Directeur de l'Institut d'urbanisme
de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal**

Le projet urbain au Québec : les conditions de possibilité sont-elles réunies ?

L'examen, d'un point de vue québécois, de dossiers de candidature et de propositions formulées dans le cadre du concours *Europas 08 France* suscite un certain étonnement. Moins en raison des réponses apportées par les équipes de professionnels, que par l'importance que prend le projet urbain et le concours dans des villes de taille moyenne, voire dans de relativement petites communes. Certes, l'initiative est favorisée par la tenue de concours dont la popularité et le rayonnement auraient dépassé les espoirs de la première heure. Il n'en reste pas moins que l'importance de la participation suggère que les élus locaux semblent spontanément espérer y trouver un profit tangible. Les municipalités du Québec font, à cet égard, preuve d'une réserve pour le moins remarquable.

Doit-on attribuer cette différence actuelle à la seule antériorité du projet urbain en Europe en général et en France en particulier ? Rappelons que la conversion des enceintes et de leurs glacis en cours et en boulevards périphériques, la réalisation des grandes percées haussmaniennes, la reconstruction consécutives aux deux Guerres mondiales, la réalisation des grands ensembles, de même que la remise en service ces dernières années de tramways, ont engendré, depuis plus de trois siècles, une véritable culture de l'intervention urbaine qui a eu peu d'équivalents en Amérique du Nord, et encore moins au Québec. Quelques références au cas montréalais en témoignent.

À Montréal, la démolition des fortifications, à compter de 1801, avait été le prétexte à l'élaboration d'un plan de requalification de l'emprise des enceintes. Ce plan, dit des Commissaires, ne fut réalisé qu'en partie et n'est toujours pas achevé, malgré l'aménagement dans les années 1990 du Vieux-Port et le parachèvement récent du Quartier international de Montréal. La proposition du percement d'un boulevard de la Confédération entre le parc Lafontaine et le parc Jeanne-Mance lancée au début du XX^e siècle n'a pas connu de suite. Il aura par ailleurs fallu quelques décennies avant que l'avenue McGill College soit aménagée, et encore le résultat aura-t-il été passablement moins ambitieux que la

version originale qui datait des années 1930. Quant au projet d'habitations à loyer modique Jeanne-Mance, réalisé dans les années 1950, il aura été bien modeste par rapport à ses pendants européens. Échelonné sur plus d'une décennie, le projet de réaménagement du Vieux-Port aura pour sa part été un projet urbain exemplaire, notamment par l'importance qu'a prise, en regard de sa vocation et des modalités de mise en valeur, la consultation publique¹. Après les ratés des faubourgs Québec et des Récollets, le projet du Quartier international de Montréal (QIM)² constitue un des trop rares exemples d'une opération d'envergure menée de main de maître. Bien qu'on y découvre des réalisations architecturales remarquables, dont le siège social de la Caisse de Dépôts et Placement du Québec, c'est l'action sur le domaine public – en particulier la création de la place Jean-Paul-Riopelle – qui retient d'emblée l'attention. Par ailleurs, le réaménagement récent de l'ensemble résidentiel Benny Farm³ (construit dans les années 1940) tient également du projet urbain, notamment dans la prise en considération des relations de cet ensemble au quartier.

Malgré quelques réussites notoires, l'expérience montréalaise en matière de projet urbain reste pour le moins modeste, comme l'est également celle des autres villes québécoises. Mais une telle différence dans les approches est-elle entièrement réductible à cette antériorité et au nombre de réalisations ? Celle-ci ne révélerait-elle pas un rapport différencié à la ville et aux modalités de sa construction ?

La ville européenne : une personnalité politique

La ville européenne et la ville québécoise ont une personnalité qui présente des différences fondamentales. La première est le lieu d'expression politique d'une autonomie face au pouvoir du prince réclamée et obtenue dès le Moyen Âge. La naissance de la ville est donc antérieure à la constitution des États-nations modernes dont elle constituera une des assises. Malgré des tentatives répétées, la ville ne sera jamais entièrement subjuguée par ces derniers. La renaissance de l'autorité du Grand Londres, après la dissolution du *Greater London Council* et la dilapidation de certains de ses actifs par le gouvernement Thatcher, constitue, à cet égard, un exemple de la résilience de ce terreau de la politique locale.

¹ <http://www.vieuxportdemontreal.com/>

² <http://www.qimtl.qc.ca/le-projet.php>

³ <http://www.bennyfarm.org/>

La ville européenne est donc une affirmation et un projet politiques. Cette affirmation s'est rapidement matérialisée dans la place publique et le beffroi de l'Hôtel de ville. Mais, elle s'est aussi révélée par de nombreuses prérogatives et initiatives avec lesquelles le pouvoir central a dû composer et auxquelles il a régulièrement dû se plier. Pas étonnant, dans les circonstances, que les maires traduisent cet héritage et cette ambition continuellement réaffirmée par un véritable projet urbain. Ce dernier constitue en quelque sorte l'expression matérielle de la personnalité et des ambitions politiques de la ville, toutes tailles confondues.

La ville québécoise : une instance « utilitaire »

En revanche et malgré de timides tentatives d'implanter des gouvernements municipaux au milieu du XIX^e siècle, la ville québécoise est essentiellement une création d'un gouvernement provincial qui s'est vu confier cette responsabilité en vertu de l'acte confédératif de 1867. Sa mission, conférée par délégation de pouvoir, consiste fondamentalement à assurer la paix et l'ordre, à viabiliser le territoire aux fins de son occupation et à fournir les services afférents (ouverture et entretien des chemins, routes et rues, construction des réseaux d'égout et d'aqueduc, etc.). Même si la gamme des services s'est considérablement élargie, en particulier au cours du dernier demi siècle, la municipalité québécoise n'a conséquemment pas de véritable personnalité politique. Elle constitue en quelque sorte un des leviers d'intervention de l'État québécois. La modernisation de cet État, dans le cadre de la Révolution tranquille, a incidemment été l'occasion d'une certaine dévalorisation du rôle politique qu'avaient joué certaines municipalités, ces dernières devenant, plus que jamais, les exécutrices de politiques, de programmes et d'initiatives diverses pensés et adoptés à Québec.

D'ailleurs, les partis politiques municipaux, quand ils existent, n'ont que des liens ténus avec les partis politiques fédéraux ou provinciaux. C'est que les enjeux qui mobilisent les uns et les autres ont peu de choses en commun. L'indifférence des gouvernements provinciaux face aux demandes réitérées ces dernières années par les grandes métropoles canadiennes en vue d'obtenir un statut de gouvernement à part entière témoigne incidemment de cette subordination des municipalités.

Amputé de sa dimension politique, le projet urbain est, dans la circonstance, davantage assimilé à un projet de développement immobilier à portée d'emblée économique. Mais il y a plus. Même l'espace public y est généralement subordonné à l'espace privé, comme le révèle ailleurs et à sa façon

l'appropriation par les grands promoteurs immobiliers du vocable de place, lequel sert souvent à désigner un immeuble de grande taille pourvu, au mieux, d'un mail commercial⁴.

La contrainte du concours

On ne s'étonnera donc pas que le concours architectural ou urbain ait si peu de résonance chez les édiles municipaux. Plutôt que d'y voir un moyen de valorisation et de promotion de leurs initiatives, ils sont plutôt enclins à y associer une contrainte qui alourdit les processus d'élaboration et retarde l'exécution des projets. Une même attitude prévaut incidemment à l'égard des consultations publiques, dont on considère qu'elle complique et reporte indûment l'approbation des projets.

En fait, le concours est davantage subi que souhaité, comme le montre l'exemple des équipements culturels construits au Québec au cours des vingt dernières années⁵. N'eût été de la volonté du ministère de la Culture et des Communications, il y a fort à parier que les concours architecturaux auraient été passablement moins nombreux. Que quelques maires aient saisi la balle au bond pour faire valoir la pertinence d'une telle initiative et en retirer des retombées possibles en termes de marketing ne change rien à l'affaire. Le concours ne fait pas partie des dispositifs usuels de planification et de conception de l'espace ou des bâtiments.

De ce point de vue, Jean-Paul L'Allier semble avoir été, au cours des quinze dernières années, le plus européen des maires québécois. En mobilisant le concept de capitale nationale, il semble avoir donné une dimension véritablement politique au poste de maire de la Ville de Québec. Ce faisant, il s'est donné les moyens d'interventions diverses qui ont permis de requalifier un espace urbain passablement malmené durant les décennies 1960, 1970 et 1980. Il a en quelque sorte donné ses lettres de noblesse à ce qui s'est apparenté à un projet urbain⁶. Mais cette mobilisation a été en

⁴ L'urbanisme de zonage qui a présidé au développement de la banlieue depuis les années 1950 prévoyait la cession, à des fins de parcs, d'un maximum de 10 % de la superficie d'un lotissement. Non seulement le pourcentage réclamé par les municipalités a-t-il été habituellement moindre mais on laissait souvent au promoteur le soin de déterminer quelle partie du lotissement serait cédée. Cet exemple montre à quel point l'espace public était considéré comme la part résiduelle de l'espace privé, la seule susceptible de fonder un rendement économique.

⁵ On ne doit par ailleurs pas négliger le fait que le Québec constitue, en matière d'urbanisme et d'architecture, un petit marché au demeurant passablement fermé. Or ce marché s'est largement développé, depuis le début des années 1960, grâce à la commande publique, passablement marquée par le patronage. Cette culture, quoique moins prégnante de nos jours, n'est généralement guère propice à l'émulation que peuvent favoriser les concours.

⁶ L'obtention, par Jean Drapeau, de l'Exposition universelle de 1967 et des Jeux olympiques de 1976 pourrait suggérer qu'il avait aussi conféré à la mairie de Montréal un statut politique. En revanche, la manière dont il a ouvert Montréal aux promoteurs de tous acabits, souvent au détriment d'un patrimoine qui fondait la personnalité de la ville, montre qu'il était surtout mobilisé par un certain affairisme. Le braquage de la société montréalaise à l'occasion du projet de construction

quelque sorte récupérée par l'État québécois qui a imposé sa Commission de la Capitale nationale, préservant ainsi la subordination du pouvoir municipal.

Les City Halls du Canada anglais

Malgré leurs assises constitutionnelles similaires, les villes du Canada anglais semblent avoir une personnalité politique plus affirmée, du moins pour certaines d'entre elles. C'est le cas, en particulier de Toronto, qui a déjà été sous la gouverne du Nouveau Parti démocratique (un parti de gauche présent sur la scène provinciale en Ontario et ailleurs au pays et sur la scène fédérale), alors que la province de l'Ontario était dirigée par un parti conservateur. Cela aura permis l'adoption de véritables politiques sociales par une administration municipale dont l'autonomie était le résultat d'un parti pris du gouvernement ontarien pour les petites et moyennes villes, les régions et le monde rural.

Au delà de ce cas de figure, peut-être faut-il attribuer cette différence à l'influence de la culture politique de proximité qui caractérise le monde angloprotestant et qui a rapidement distribué sur le territoire canadien les *Community Halls*, y compris au Québec, là où les anglophones étaient en nombre suffisant⁷.

Toujours est-il que la formule du concours d'architecture a été retenue au cours des dernières décennies par un certain nombre de municipalités qui souhaitaient se doter d'un nouvel Hôtel de Ville. Le symbole n'est pas anodin. Alors qu'au Québec, le concours est imposé aux municipalités locales dans le cas d'un équipement culturel – dont on semble concéder qu'il doive presque par essence faire l'objet d'une démarche architecturale d'exception –, ailleurs au Canada, il est librement consenti par certaines municipalités qui se donnent un nouveau lieu d'expression de leur personnalité.

Considérant la nature du lien qui gouverne les rapports entre les gouvernements supérieurs et les municipalités d'une part, ainsi que l'évolution récente du rôle des agglomérations urbaines à l'égard

d'une salle pour l'orchestre symphonique de Montréal en chevauchement dans l'axe de l'avenue McGill College défendu par le maire confirme que ce dernier défendait une définition essentiellement immobilière du projet urbain.

⁷ L'influence américaine y est peut-être aussi pour quelque chose. Rappelons que la vision pastorale et l'idéal de démocratie égalitaire a engendré, aux États-Unis, une culture du soupçon à l'égard des gouvernements supérieurs... et des grandes villes. C'est pourquoi le siège du gouvernement des États est habituellement situé dans de petites villes qui se distinguent par leur taille et leur vocation, des métropoles économiques. Par ailleurs, la participation citoyenne et l'implication dans les mouvements communautaires y constituent un des traits distinctifs des municipalités locales. De ce point de vue, la ville américaine a une personnalité politique passablement affirmée.

de la nouvelle économie, d'autre part, il serait intéressant d'explorer l'évolution récente du projet urbain au Québec et au Canada, même si, de prime abord, il semble que ce concept reste fortement ancré dans une approche influencée par le mouvement City Beautiful, né dans le sillage de l'Exposition colombienne tenue à Chicago en 1893. En d'autres termes, le projet urbain consisterait ici davantage à mettre en forme des projets immobiliers qu'à assumer l'ensemble des dimensions (sociale, culturelle, économique, urbanistique, architecturale, paysagère) d'une démarche de développement ou de requalification, comme le font plusieurs projets urbains européens.

PAYSAGE : Le point de vue de Stefan Tischer

**Directeur de l'École d'architecture de paysage
de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal**

European et la communication

Ce premier point ne s'adresse pas essentiellement à European FR, mais bien plus à tous les pays européens participants à European, la partie qui semble la plus intéressante à l'extérieur du projet, ce sont les grands forums de discussion organisés chaque session par European qui ont lieu lors de l'évaluation par le jury des projets lauréats. Ces forums de discussion proposent de débattre des grands thèmes et sujets qu'European lance chaque année, ils regroupent plusieurs types d'intervenants, personnalités, experts, promoteurs, représentants des municipalités, etc.

De ces discussions ressort un contenu des plus intéressants pour y avoir participé lors de la session 7. L'expérience d'assister à ces débats est très bénéfique, mais encore faut-il pouvoir y être, car le contenu de ces discussions n'est accessible que sur place. Il nous semble important de proposer une meilleure communication des résultats de ces échanges. La publication de ces débats/discussions serait un atout indéniable.

European et l'enseignement

Dans un autre registre tout aussi sérieux, il convient de souligner l'importance pédagogique de ces collections de projets, qui s'accumulent en grand nombre depuis le lancement d'European. Une telle base de données semble avoir le potentiel de devenir un outil pédagogique des plus intéressants. Cette base de données devrait rapidement être accessible, et faire l'objet d'un classement par sujet, thématique, design et ou encore par problématique. Les commentaires du jury, des personnalités connues, des experts, y seraient disponibles sous une forme organisée et détaillée. On comprend rapidement l'intérêt d'une telle ressource au niveau pédagogique ; un professeur prépare un atelier sur un sujet bien défini, et réfère à ses étudiants des projets ciblés sur la même thématique de l'atelier, ils leur serviront alors de précédents. Cette base de données devrait présenter les projets et leurs concepteurs, mais aussi les commentaires des spécialistes, classés eux aussi par thèmes et

sujets. Dans un cadre académique aussi bien que professionnel, un tel outil permettrait de trouver facilement une série d'experts susceptibles d'être invités pour faire des conférences, des présentations, des séances de critiques en atelier, ou une implication pédagogique plus soutenue comme dans le cas d'un workshop ou d'un atelier. Cette base devrait être composée minimalement des quatre dernières sessions d'Europan de tous les pays participants.

Europan et la recherche de politique de concours

L'expérience d'Europan dans les stratégies de mise en place de concours n'est plus à faire, il est indéniable que beaucoup d'enseignements peuvent être tirés de leur expertise.

Ce savoir faire s'adresse aux principaux comités de décisions d'ordre municipal ou gouvernemental, à d'autres organismes provinciaux et fédéraux, comme le Conseil des arts du Canada, ainsi qu'aux professeurs souvent invités comme conseillers, pour les aider dans une refonte des politiques de concours en aménagement au Québec et au Canada.

Après quinze années de pratique, le contenu d'Europan au cours des huit dernières sessions a su nous démontrer l'importance exponentielle qu'ont pris le paysage et le design urbain, dans la planification de l'aménagement. Les préoccupations jadis focalisées sur l'objet bâti et l'architecture se tournent vers l'espace public et l'intégration du projet dans son contexte, deux notions qui semblent être priorisées à la vue des projets lauréats sélectionnés par les jurys.

Au Québec, le système de concours ne semble pas être utilisé dans tous les domaines de l'aménagement, il apparaît fonctionner principalement dans le domaine de l'architecture, il n'existe pratiquement pas en architecture de paysage ni en design urbain. Il conviendrait d'établir une politique de concours pour ces deux disciplines, qui sont au cœur des préoccupations des projets d'aménagements urbains et territoriaux.

Le système de concours en architecture existant au Québec possède de nombreuses qualités, mais il n'apparaît cependant pas assez ouvert, ni assez accessible. Les conditions d'admission pour participer aux concours sont très restrictives, (les règlements exigent souvent aux concepteurs d'être citoyen canadien, ainsi que de résider dans la province). Ces modalités de participation et d'inscription au concours d'architecture québécois sont par trop limitatives. Ce système de concours

manque de mise à jour, et certainement de l'influence d'autres systèmes tels que ceux européens ou anglo-américains, beaucoup plus ouverts, surtout concernant les candidatures internationales.

Une recherche sur des nouveaux mécanismes de concours en aménagement s'impose, l'expérience d'European sur ces questions est un atout tout à fait profitable dans cette réflexion sur les stratégies de concours.

Une mission ô combien importante et inspirante d'European est sa volonté de promouvoir le travail des jeunes professionnels, et de leur permettre de s'impliquer dans les réseaux de planification, et même dans certains cas d'être amené à réaliser leur projet.

2 Trois séminaires interdisciplinaires

SÉMINAIRE 1 : DISCUSSION INTRODUCTIVE

Séminaire interdisciplinaire du 17 mars 2006

2.1.1 Participants :

Responsable:

Jean-Pierre Chupin [JPC] L.E.A.P.

Directeurs:

Gérard Beaudet [GB] Institut d'urbanisme

Georges Adamczyk [GA] École d'architecture

Stefan Tischer [ST] École d'architecture de paysage

Assistants:

Jean-Philippe André [JPA] LabCAP

Lino José Gomes Alves [LGA] L.E.A.P.

Izabel Amaral [IA] L.E.A.P.

Jason Goorts [JG] L.E.A.P.

2.1.2 Retranscription du séminaire

JPC : Que peuvent attendre les organisateurs, les experts, voire les concurrents d'European de notre réflexion? Nous pourrions tout d'abord chercher à expliquer « vu du Canada », ce qu'European représente pour nous, étant donné qu'il n'y a pas d'équivalent nord-américain. Il s'agirait, dans nos différentes disciplines, de se demander s'il y a de la recherche en puissance dans cet ensemble de projets, c'est-à-dire des connaissances potentielles, y compris dans les projets non lauréats. N'oublions pas que nous ne sommes pas mandatés pour vérifier les choix du jury mais, à partir des points de vue que nous représentons, pour rendre compte de ce que cela peut susciter comme remarques, pour considérer European, à la fois en tant que phénomène et comme objet de recherche.

Sachant que les frontières entre les disciplines se déplacent : quels sujets intéressent nos trois points de vue de façon intense et actuelle?

GB : D'emblée, je dirais que ce qui m'intéresse, c'est la relation entre le secteur d'étude et le site à l'intersection du propos de ceux qui mettent un territoire sur la table et de ceux qui proposent une intervention. Ça ne m'apparaît pas évident comme articulation. On sent qu'il y a un méta propos sur la ville qui est assez généralisé. Il y a toute une série de grands problèmes urbains que l'on peut sentir à travers tout ça, mais l'articulation est loin d'être évidente. L'autre élément qui est fort intéressant à travers les projets de la Session 8 d'European [FR], concerne les connotations du rapport du site. Par exemple, quand on a affaire avec les grands ensembles à requalifier, il y a une dimension extrêmement péjorative dans le propos. C'est intéressant de voir justement comment à travers cette articulation là, on valorise ou on dénigre un environnement et ça donne une tangente à ce qui peut être envisagé. Au Canada, on ne connaît pas le phénomène des grands ensembles. C'est-à-dire, ces productions massives complètement fermées sur elles-mêmes qui sont des œuvres achevées. On a Jeanne-Mance (à Montréal) et quelques exceptions, mais ce n'est pas de la même envergure. Ce sont quelques objets architecturaux, alors qu'en France, il s'agit de tabulas rasas – de morceaux de ville.

JPC : Mais ils ne sont pas forcément incomparables. Quand je me promène en banlieue de Laval, par exemple, il y a des choses qui ressemblent de très près à certaines situations urbaines difficiles des banlieues européennes. On ne parle pas de «grand ensemble» et pourtant ces petites maisonnettes sont sorties du même grand moule. Ce sont des grands ensembles couchés, (comme dirait Rem Koolhaas).

GB : Il y a une différence. On sent beaucoup plus «l'œuvre fermée» dans les projets européens. Ils ont cette pratique de produire des choses achevées qui posent des problèmes énormes parce qu'elles n'ont aucune articulation à la périphérie et aucune marge de manœuvre.

ST : Je pense que les quantités et les densités sont sûrement différentes, mais si l'on regarde des villes comme Chicago et New York, il y a quand même des choses qui ressemblent au contexte européen. La différence est plutôt qu'il y a moins d'idéologie derrière ces projets. Si on regarde les grands ensembles français, allemands ou italiens des années 1950, il y a toujours une idéologie, un

rêve, une utopie sociale ou architecturale derrière ces projets. À ma connaissance, elle est un peu moins forte dans les projets en Amérique du Nord qui sont plutôt nés d'un «esprit du temps».

GB : La grande différence ici, c'est que nos ensembles sont produits par le zonage, alors qu'en Europe les grands ensembles sont produits, effectivement par une conception de ce que doit être l'habitat, la ville, etc. Alors qu'ici, il s'agit d'un processus ségrégatif de zonage qui définit des terres de vocations dominantes, et que l'on met en forme cette vocation là. On le voit même avec les cités-jardins, qui sont vidées complètement de leur contenu. C'est essentiellement un espace avec de la verdure. Tout contenu social, économique, de gestion de la société n'a jamais été apparent ici.

ST : Il y a une partie d'Europas qui, à ma connaissance, manque de la documentation. Par exemple, au grand forum de la septième session d'Europas à Graz, pendant trois jours nous avons regardé les projets présélectionnés de façon transversale. Il y avait des politiciens, des experts extérieurs qui ont discuté les thèmes de la session dans les projets sur tout l'Europe pour identifier quelles sont les problématiques et quels sont les différents groupes de tendances chez les jeunes architectes et urbanistes par rapport aux différents sites. À ma connaissance, il a peu de documentation concernant une telle rencontre.

GA : «Vu du Canada», il me paraît qu'ici, être « jeune » – ça ne veut pas dire qu'on est innovateur. Quand on a des grands projets, comme par exemple la Cité du Havre, en général on va chercher des «vieux». Donc, comme société, on ne sollicite pas immédiatement les jeunes lorsqu'on a besoin de nouvelles idées ou de nouvelles stratégies. En général, on sollicite ceux qui ont de l'expérience. Pourquoi? Une partie de la réponse se trouve chez certains universitaires américains, qui considèrent qu'au fond l'innovation, ce n'est pas chez les jeunes architectes qu'il faut la chercher, puisque la plupart du temps ils sont occupés avec d'autres choses, mais dans les écoles et les grandes firmes. C'est pour cela que l'on voit beaucoup de facultés et d'universités organiser à leur façon, des projets pour la communauté qui prennent la plupart du temps la forme de charrettes. Souvent, ceux qui recherchent des idées vont plutôt vers les établissements universitaires. Je vous rappelle que d'emblée, les étudiants sont disqualifiés professionnellement comme intervenants éventuels et qu'ils sont essentiellement considérés, à ce moment là, comme «producteurs d'idées» parce qu'il n'y a aucun engagement associé à la réalisation de l'idée.

Un autre point qui me semble important, c'est la manière dont la politique d'Europas permet à la petite ville ou municipalité qui n'a pas les moyens, d'aller chercher des architectes parisiens ou

européens. Au Canada, le problème dans les villes moyennes, c'est qu'ils n'organiseraient jamais de concours d'architecture.

GB : La grande différence, c'est l'échelle de l'intervention. Ici, des concours sont faits sur des objets, tandis qu'en Europe ils sont faits sur des territoires. Il n'y a pas de maîtrise foncière publique au Canada. La condition de la possibilité d'European, c'est la culture de la maîtrise foncière.

GA : Les concours d'European ne sont pas des concours d'architecture – peut-être dans l'esprit européen, mais ce ne sont pas des concours d'architecture au sens qu'ils poseraient des questions propres à la discipline de l'architecture. Cela a peut-être été le cas par le passé, mais ce n'est pas clair du tout pour cette session particulière.

ST : Je pense que c'est un phénomène général des dernières sessions d'European. Au début, je pense qu'il y avait des concours pour des types de bâtiment; *comment peut-on mieux-vivre? etc.* Au jury, dans lequel j'ai participé (La Session 7 d'European); Je me suis rendu compte que si le bâtiment ne fonctionnait pas, au fond cela n'avait aucune importance. Les règles étaient plutôt reliées à; «la vision du site», «l'intégration dans la ville», enfin toutes ces questions plutôt urbanistiques, et le bâtiment était moins important.

GB : Par rapport à ce que Georges disait, ici nous sommes très conservateurs et effectivement nous avons une approche managériale du territoire, pas une approche interventionniste. Alors qu'en Europe, parce qu'on a une maîtrise foncière, on peut se permettre d'avoir une approche absolument interventionniste et se permettre d'être téméraire d'une certaine façon.

GA : Là où on pense qu'il n'y a pas de projet, il y a vraiment projet quand même, sauf qu'il ne se formalise ou ne se fabrique pas de la même manière, il se fabrique sûrement selon le processus que Gérard a décrit, mais c'est un vrai projet tout de même. Il est tout à fait politique, exclusivement politique.

GB : La différence, c'est que les projets à Laval (un banlieue nord de Montréal) sont des projets portés par la politique comme en Europe, mais ces projets sont d'abord et avant tout des projets de développement économique, cette dimension me semblant plus accessoire en Europe.

GA : Je ne pense pas que quand tu (GB) dis «économique» que tu dis la même chose que Stephan. C'est-à-dire, que ce soit porté par une idéologie qui s'impose partout. Ici, c'est sûr qu'il existe des partis politiques de gauche, mais ils n'occupent pas le même espace électoral qu'en Europe. Donc il faut dire que ceux qui occupent majoritairement l'espace électoral ont nécessairement un projet politique.

GB : C'est l'économie de marché et c'est pour cela que le zonage est le principal élément de définition ici. Le zonage est essentiellement un mécanisme de préservation des valeurs foncières. La maîtrise foncière en Europe, c'est aussi une dimension politique : c'est dire que l'on va casser cette prédominance économique. Dans ce cas, on se donne une marge de manœuvre que nous n'avons pas ici.

GA : Pour nous, la question des idées se pose différemment à travers une idéologie libérale, c'est-à-dire que le commerce des idées n'a pas besoin d'être encadré comme il l'est en Europe à travers des groupes, des mobiles, des argumentations, puisque de toute façon, le commerce des idées chez nous est libre, donc il n'a pas besoin de l'édifier en doctrine. Toutes les idées circulent. Ce qui tend à les rendre naturelles.

ST : Je pense que la question de la dimension publique est un élément très important dans un projet européen. Ceci peut concerner l'espace public, la question de l'espace vert ou encore les services qui sont réalisés, même si une grande partie ne sont pas des terrains publics, mais plutôt privés.

GB : La maîtrise foncière peut être directe, comme elle peut aussi être indirecte. En Europe, elle existe en mode indirect. Les centres historiques, par exemple, correspond à une forme de maîtrise foncière indirecte. On produit, par le statut, une cohérence qui ne peut pas être produite par l'acquisition du foncier. Dans le cas de certains projets européens, ce sont les connivences entre les grands promoteurs, les collectivités territoriales et entre autre, le pouvoir politique en Europe qui reposent sur le concept de la maîtrise foncière.

GA : Ici, l'espace public, comme dit le vieux dicton, est un espace qui n'appartient à personne. Donc, il est impossible d'imaginer comment on va s'en occuper et comment on va le fabriquer à moins d'arriver dans des cas de figures qui ressemblent à des cas européens, comme par exemple l'Avenue McGill College ou le Quartier International à Montréal où l'on parvient à mobiliser les

riverains car le capital va y trouver son intérêt ...et dans ce cas on va céder une partie de la propriété publique au privé.

GB : Oui, mais il y a une autre dimension envers une partie du domaine public, sans contrepartie sur leur espace. Ils continuent à agir indépendamment les uns des autres. Par exemple; construire une place comme l'on construisait au 18^{ième} siècle où tu mets en place des façades pour produire un lieu public et où tu subordonnes la production architecturale, pour nous ça ne pourrait pas exister. C'est cette culture là qui est toujours active en Europe, même quand on ne maîtrise pas le foncier.

GA : Ça existe ici, mais de façon caricaturale. Par exemple, un promoteur immobilier sur l'Île des sœurs a construit une place qui s'appelle Place Vendôme, un autre à Ste-Adèle qui s'appelle Montmartre. Ce que cela veut dire, c'est qu'on peut trouver une démarche qui se fait plus par objet, puisque en termes de territoire, on est un peu limité par nos dispositifs politiques et économiques. Sauf dans des cas particuliers on peut difficilement, au Canada, aborder la chose de la même façon que les européens. Il y a de forte de chance que la «nouveauité» se développe plutôt dans des lieux secrets que dans l'espace public.

ST : On discute l'objet architectural, mais il n'y a pas vraiment la culture de discuter les différentes alternatives d'urbanisation. Ici, je n'ai jamais vu des groupes de citoyens qui remettent en question le caractère de tout un ensemble urbain. En Europe, cette tradition existe.

JPC : Sans être trop générique sur ce que nos propres étudiants seraient capables de produire, ou produiraient, ou sont en train de produire, il y a quand même des « façons de faire » ou des « tendances » que l'on pourrait identifier afin de les comparer aux tendances des jeunes architectes, urbanistes et paysagistes européens. Quelles différences culturelles identifiez-vous dans les projets de cette session?

GA : Prenons l'exemple de l'Université de Toronto. Toronto a une école d'architecture « classique » : « *landscape design* », architecture et « *urban planning* ». À l'intérieur de cette dynamique là, les problèmes posés seront traités selon la nature des intérêts disciplinaires et « ajustés » au cadre d'intervention choisi. Donc, ce genre de problèmes touchant de vastes entités territoriales complexes comme ce que l'on voit dans les concours d'European, on ne les trouvera jamais ici sur la table à dessin d'un architecte. On ne trouverait pas ça parce qu'actuellement la pression en

architecture, vise plutôt la production de bâtiments performants qui tiennent compte des dépenses énergétiques, de la sécurité, etc. Donc, la demande d'innovation architecturale vise la création de « meilleurs objets ». C'est la tendance généralisée. Par contre, cela n'exclut pas que ces objets agissent et puissent constituer aussi des éléments significatifs dans une stratégie territoriale. Cela n'exclut pas non plus que ces objets déposés sur une parcelle privée influencent l'échelle régionale. À partir de la conception d'un objet, les architectes vont se préoccuper de toutes ses dimensions territoriales.

GB : Il faut se rappeler que le design urbain en Amérique du nord et au Canada est un dérivé du modèle de l'habillement. C'est essentiellement de l'ordre de l'apparence. On habille autrement des choses pour créer une autre ambiance. On ne pense pas le territoire autrement. Il est toujours pensé de la même façon; une collection d'objets avec du parking et on donne un style à cette configuration, différent de l'autre, mais cela reste de l'habillement dont la substance même du lieu est souvent absente.

ST : Ce qu'European pourrait apporter à l'enseignement et à la recherche pourrait aussi être approfondi dans ce rapport.

JPC : Pour résumer, les remarques qui m'ont frappées dans ce que vous avez dit jusqu'à présent sont les suivantes :

- 1) Comment opère le commerce des idées dans un marché libre?
- 2) Peut-on apporter un regard disciplinaire sur des projets qui a priori sont interdisciplinaires? La question de la discipline, normalement ne se pose pas dans le contexte d'European, ce qui ne nous empêchera pas de la poser de façon disciplinaire le cas échéant! Les concours d'European contribuent-ils au développement de chaque discipline?
- 3) Quels indices pouvons-nous relever qui témoignent des tendances des jeunes architectes Canadiens (Québécois) par comparaison avec les Européens?
- 4) Un «European» canadien porterait-il sur des objets plus performants, plutôt que sur des stratégies territoriales?

(Suite à la présentation du projet «*Port d'attache*» à Chalon-sur-Saône)



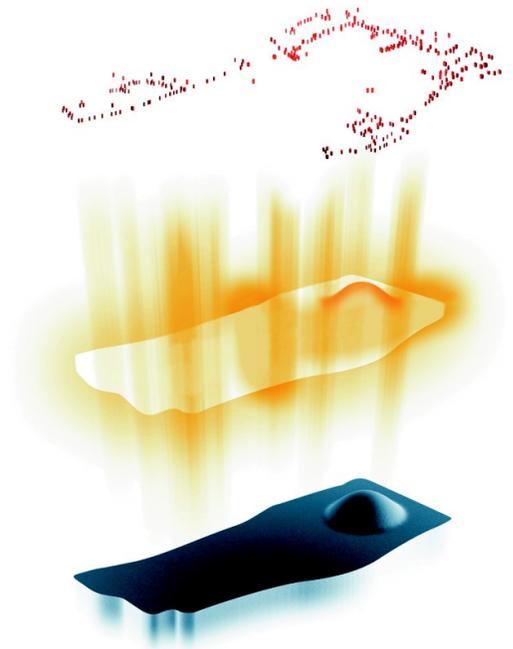
« Port d'attache » (TT252) à Chalon-sur-Saône
 Perspective (Extrait de la planche de présentation No.3 du concurrent)

ST : Il y a parfois une sorte de perversion dans le jury d'European, qui me semble liée au fait que les membres du jury sont souvent des « hyper intellectuels » qui connaissent trop bien tous les projets contemporains (OMA, West 8, Jean Nouvel, etc.). Ce faisant, ils ont tendance à éliminer les projets « déjà-vu » afin d'identifier des choses nouvelles – même si ce sont des choses de temps en temps horribles ou mal faites. De façon contradictoire on fait ensuite appel au pragmatisme. Quel projet sera capable de bien communiquer avec la municipalité et le promoteur? etc. Il s'agit d'une perversion que j'ai souvent observée dans les projets d'European qui, si le concept d'European est appliqué au Québec, sera peut-être moins lourd au plan intellectuel.

(Suite à la présentation par Jason Goorts du projet « *JSI – Je suis ici : Vivre et travailler à Drocourt* » (BC231) à Hénin-Carvin)

**À DROITE : « JSI – JE SUIS ICI » (BC231) à Hénin-Carvin.
 Schéma déployé du projet (Extrait de la planche No.2 du concurrent)**

GA : Il est parfois difficile de comprendre pourquoi tel projet a été lauréat. Il y a peut-être eu une longue délibération et ce projet a pris une place dans la discussion pour telle ou telle raison. À la fin, c'est lui qui est resté, mais il n'est pas toujours évident d'en découvrir la raison.



GB : C'est aussi un effet de précision du site. Plus on s'attache à un site, comportant des problématiques qui peuvent être cernées et documentées, moins on peut avoir des concours d'idées très libres. Le concours d'idées peut porter sur des objets, ou sur le logement de l'avenir ou la mise en œuvre de nouvelles technologies, mais ça pourrait être aussi de penser des potentiels en image avec l'inscription d'un espace dans un lieu plus global et de ne pas produire des œuvres fermées. Beaucoup des projets d'European sont de l'ordre du grand ensemble – des œuvres achevées. Il ne s'agit pas vraiment d'une exploration des conditions de possibilités.

JPC : Il arrive souvent que les projets soient présentés comme des réponses, mais un concours d'idée ne peut généralement pas apporter de solutions, au sens propre du terme. Il fait plutôt émerger des problèmes.

SÉMINAIRE 2 : CONNAISSANCES, STRATÉGIES NOUVELLES ET THÈMES DE L'IDENTITÉ ET DE L'ÉVÈNEMENTIALITÉ

Séminaire interdisciplinaire du 21 avril 2006

2.1.3 Participants

Responsable:

Jean-Pierre Chupin [JPC] L.E.A.P.

Directeurs:

Gérard Beaudet [GB] Institut d'urbanisme

Georges Adamczyk [GA] École d'architecture

Assistants:

Jean-Philippe André [JPA] LabCAP

Lino José Gomes Alves [LGA] L.E.A.P.

Izabel Amaral [IA] L.E.A.P.

Jason Goorts [JG] L.E.A.P.

2.1.4 Retranscription du séminaire

GB : Revenant sur la question de la « culture du projet », on n'a pas la même « culture du projet » ici au Canada, pour des raisons qui ont été évoquées à notre dernière rencontre (la manière dont le public s'identifie dans la régénération urbaine, etc.). Il m'apparaît assez clair, à la lumière des questions posées, que les catégories professionnelles au Canada ne sont pas les mêmes qu'en France. Je pense qu'il y a plus d'architectes en France qui ont une certaine formation en urbanisme et qui prétendent être architecte/urbaniste. Alors qu'ici, il y a peu d'architectes qui se prétendent « urbanistes », mais plutôt des urbanistes qui traînent leur formation en architecture comme un fardeau. Deuxièmement, je pense que la dynamique entre les architectes et les paysagistes n'est pas du tout la même ici qu'en France. C'est-à-dire que la nature des objets et leurs rapports ne sont pas les mêmes. L'importance de la dimension paysagère dans ces projets de la Session 8 d'Europas est

nettement plus marquée qu'ici. Nous y arrivons tranquillement, mais cette volonté « d'habiter le paysage » en Europe a clairement 15 ans d'avance sur ce qui se passe en Amérique du Nord.

JPC : Je suis d'accord avec Gérard. Nous avons été frappés par le fait qu'il y aurait même un certain effacement de l'architecture dans la plupart de ces projets.

GB : Il y a une bonne conscience environnementale, qui prime sur plusieurs autres aspects dans plusieurs de ces projets.

JPC : Oui, mais il existe presque une certaine « mauvaise conscience » architecturale.

GB : Sur le site de Chalon-sur-Saône, je préfère le projet GK030 (« Au fil de l'eau ») au projet TT252 (« Port d'attache »). La dimension aléatoire de la proposition du projet TT252, même si elle peut être attrayante initialement, n'est pas du tout convaincante à travers le projet. On ne sait pas comment ce projet fonctionne. Je ne sais pas jusqu'à quel point l'intention de donner de la mobilité au cadre bâti peut se réaliser sans inconvénients majeurs. L'autre projet, le GK030, est plus classique. C'est un vieux port vu comme une opportunité immobilière.

À Hénin-Carvin, je classerais le projet BC231 (« JE SUIS ICI ») au troisième rang et non au premier. Je suis loin

d'être persuadé que le concurrent rend justice au propos et aux intentions du départ. S'il y a un projet donnant l'impression que l'architecture est un prétexte d'entrée et que l'on va s'en débarrasser



« Au fil de l'eau » (GK030) à Chalon-sur-Saône
Vue perspective (Extrait de la planche No.2 du concurrent)



« Port d'attache » (TT252) à Chalon-sur-Saône
Plan masse (Extrait de la planche No.2 du concurrent)

le plus vite possible, c'est le projet de « JE SUIS ICI ». Je classerai ensuite le projet AL427 (« La nature au quotidien ») en premier et le projet GT911 (« Dialectiques ») en deuxième. La différence fondamentale entre le premier et le deuxième est que le corps de l'opération dans le projet GT911 me paraît très flou et incertain. Les concepteurs ont circonscrit un espace central mais il me semble qu'ils n'ont pas décidé comment la traiter.

D'après moi, il y a deux registres de connaissances potentielles dans ces projets; celui qui est associé à la démarche même des participants – dans leur façon d'aborder le site ou d'avoir une réflexion sur la commande; l'autre registre porte surtout ce qui peut être fait à partir de cette démarche là – c'est-à-dire, si l'on prend l'ensemble de l'opération (la commande, le site, l'analyse) et le discours formulé par les concurrents :



« Dialectiques » (GT911) à Hénin-Carvin
Plan masse (Extrait de la planche No.1 du concurrent)

là il y a un autre type de connaissance. Les propositions

apportent peu d'idées nouvelles en soi, sauf peut-être du point de vue de l'argumentation et de l'articulation entre le propos et la proposition, notamment en ce qui concerne le développement durable. C'est clair qu'il y a des choses qui sont dorénavant convenues, mais qui sont justifiées par le discours des concurrents. Dans le cas du GK030, le projet s'inscrit dans une liste de projets de réaffectation des ports dans le contexte temporel des derniers 30 ans où cette commande reprend essentiellement ce qui a été fait dans la majorité des ports. Ils veulent traduire localement des choses qui ont déjà été résolues ailleurs. Les projets GK030 et TT252 sont tous deux des opportunités d'opération immobilière. On ne retient pas ici l'hypothèse, où la ville refuse la voie immobilière pour privilégier une appropriation publique du port sans pour autant « construire » : hypothèse que la plupart des observateurs ont pourtant considéré comme plus intéressante et innovatrice, et comme ce fut (au début des années 1990) le cas à Montréal.

Dans le cas des projets proposés pour les sites de Chalon-sur-Saône et de Hénin-Carvin, la domination du discours environnemental et du développement durable est telle qu'on a l'impression

que les concurrents s'interdisaient d'aller jusqu'au bout de leur logique et de voir certaines potentialités.

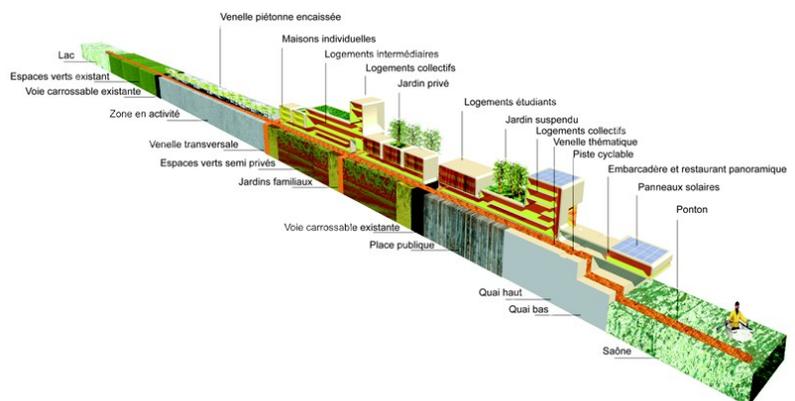
JPC : Ne trouvez-vous pas que cela finit par ressembler à des concours d'idées restreints? Ils ne sont peut-être pas restreints en termes d'ouverture pour les concurrents, mais ils semblent plutôt restreints en termes de ce qui est acceptable comme « idée » dans ce type de concours.

GB : En effet, dans ces exemples, je ne sens pas qu'il y a une volonté de la part des concurrents de se distancier de la commande de départ.

Ces projets manifestent-ils des connaissances nouvelles ?

GB : Dans de tels projets la nouveauté se trouve dans le poids que finissent par prendre des tendances comme le « développement durable » par rapports à des pratiques professionnelles traditionnelles. Tout le monde se sent aujourd'hui obligé d'évoquer le développement durable. Ces projets démontrent qu'on peut tout faire tout et son contraire si l'on adhère aux principes du développement durable. Sur le site de Chalon-sur-Saône, on a deux exemples qui sont tout à fait opposés, mais tous les deux s'inscrivent dans la volonté d'un développement durable. Le projet GK030 est lourd et propose des matériaux et des méthodes plutôt conventionnelles, tandis que le projet TT252 propose une intervention mobile ayant un moindre impact sur le site.

GA : Pour ma part, je peux identifier quelques tentatives visant à produire des connaissances nouvelles. Par exemple, dans le projet GK030, j'apprécie la tentative de créer des dispositifs paysagers avec une nouvelle syntaxe privé/public. Je pense que la coupe sur la planche No.3 de ce concurrent, montre une recherche de syntaxe intéressante.



« Au fil de l'eau » (GK030) à Chalon-sur-Saône
Coupe axonométrique (Extrait de la planche No.3 du concurrent)

Dans l'autre projet à Chalon-sur-Saône, (le TT252) l'idée de « l'habitat container » n'est pas très nouvelle, mais le concurrent explore une piste innovante, puisque non pas comme avec Habraken où les containers sont supportés par une nouvelle mégastructure, ce cas propose qu'une ancienne infrastructure pourrait constituer la nouvelle structure portant ces containers mobiles. Donc selon moi, il y a quand même deux types d'explorations dans ces deux projets à Chalon-sur-Saône qui sont des vrais thèmes contemporains sur lesquels les gens réfléchissent. Est-ce que ces deux cas apportent des connaissances nouvelles à la discipline? Peut-être pas, mais ils proposent des relations nouvelles qui sont stimulantes pour l'imagination des architectes.

JPC : De ton point de vue, s'agit-il de vieilles idées articulées dans un contexte différent et d'une façon « nouvelle »?

GA : Je ne pense pas qu'ils s'agissent de nouvelles idées, car la mise au point de ces nouvelles syntaxes n'est pas encore faite. Des tentatives visant à retravailler une étendue spatiale particulière indéfinie, tel que celle des grands ensembles de logements, pour lesquels on voit aujourd'hui plein de propositions. Mais bien peu essayent d'intégrer des dispositifs énergétiques ou de considérer le développement durable. Ils tentent de créer ou de recréer des figures de l'urbanité. Je pense que ces projets d'Europas indiquent de bonnes pistes.

GB : (Sur les connaissances nouvelles des projets sur le site de Hénin-Carvin.) Considérant tout particulièrement l'expérience de l'Emscher Park dans la vallée de la Ruhr en Allemagne, qui est un projet très innovateur tout à fait exceptionnel et qui a été fait notamment par le biais de concours d'architecture et de paysage pendant dix ans, ces projets sur Hénin-Carvin ne démontrent pas une connaissance de toutes ces possibilités clairement explorées à Emscher Park. L'autre élément qui me fascine, c'est qu'il me semble que suite à Emscher Park et à des travaux de certains urbanistes qui s'engagent dans cette voie, la grande question qui se pose actuellement, ce n'est pas comment transformer un terroir de manière à fabriquer un nouveau paysage, mais c'est plutôt de comprendre; comment habiter ces nouveaux paysages? Dans le cas de Hénin-Carvin, il est évident que les concurrents ne savent pas comment habiter ce nouveau type de paysage.

IA : Il faut rappeler que la commande demandait plutôt de renforcer un tissu urbain déstructuré et de trouver un équilibre entre le bâti et le naturel. L'énoncé souligne plutôt la transformation que l'habitation de ce paysage.

JPA : D'un point de vue paysager, le projet BC231 (« JE SUIS ICI ») est probablement celui qui nous intéresse le plus parce qu'il suscite beaucoup d'interrogations sur la manière de présenter un projet et c'est celui dans lequel nous avons identifié le plus d'innovation. Ce n'est pas tant leur idée elle-même, mais plutôt leur façon de poser une question qui est intéressante d'un point de vue paysager. Leur démarche sur le site est intéressante, puisque, à travers son séjour sur le site, le concurrent cherche à faire du « on-site design ». L'idée des « micro-activités » ou des installations qui se généralisent dans le tissu urbain et cherchent à répondre aux besoins



« JSI – JE SUIS ICI » (BC231) à Hénin-Carvin
Schéma conceptuel (Extrait de la planche No.3 du concurrent)



« La nature au quotidien » (AL427) à Hénin-Carvin
Vue perspective des logements autour d'une cour collective
(Extrait de la planche No.3 du concurrent)

communautaires, civiques et commerciaux, est une autre manière de répondre à la problématique en considérant ce qui est déjà en place. Par contre, ce que le concurrent propose de faire avec ces micro-activités et la manière de les réaliser n'est pas très clair. Dans le projet AL427 (« La nature au quotidien »), un travail sur le paysage est fortement présent. Le concurrent préconise dans son projet la mise en place d'un poumon vert pour requalifier le site. Les qualités d'une « maison-jardin » dans un îlot communautaire sont aussi intéressantes. La question de l'esprit du lieu n'est peut-être pas posée directement, mais elle sort de la représentation du projet par le potentiel communautaire des îlots résidentiels, allégorie des cités ouvrières typiques de cette région.

IA : Ce projet (AL427) aborde la question du contact avec la nature au niveau du privé, du collectif et du public. Les autres projets que nous avons étudiés sur ce site n'abordent pas ce contact à ces diverses échelles.

GB : Conceptuellement, « La nature au quotidien » est un projet digne d'un réformiste social du 19^{ième} siècle. C'est-à-dire que, le projet tente de reformer la société à travers l'insertion de l'individu dans un cadre communautaire et naturel. C'est une idée qui est plus près des cultures britanniques et allemandes que françaises. En même temps, il s'y trouve un peu du rêve américain.

GA : Le projet « La nature au quotidien » fait appel à des possibilités d'occupation d'inspiration médiévale, un retour au territoire du village, un regroupement en « tribus », où chacun dispose de son petit jardin. Ce projet est certainement « XIX^e siècle », comme Gérard l'a mentionné, mais plutôt dans l'esprit résistant de William Morris, car c'est un projet de



« La nature au quotidien » (AL427) à Hénin-Carvin
Vue aérienne d'un îlot (Extrait de la planche No.2 du concurrent)

réforme sociale. Donc, la dimension innovante que je peux identifier dans cette idée de regroupements familiaux, je ne la considère pas très pertinente pour la France actuelle. Au fond, c'est un peu bizarre car ces trois projets à Hénin-Carvin sont un peu déplacés historiquement et culturellement. Pour résumer, je dirais que le site de Chalon-sur-Saône a été plus fructueux dans les explorations sur ces thèmes que le site d'Hénin-Carvin.

Quelles stratégies innovantes pouvez-vous inventorier ?

GB : Il me paraît intéressant, dans le cas de Chalon-sur-Saône et de la proposition de logements évanescents (« Port d'attache »), que l'on propose de se servir de la propriété collective du sol pour engendrer la mobilité et l'aléatoire, alors que traditionnellement les architectes privilégiaient la propriété privée du sol afin de proposer des ensembles extrêmement définitifs. Je ne dis pas, par contre, que c'est une proposition viable. Le concurrent est conscient que la propriété collective du sol est la condition de possibilité de son concept et il se démarque de cette façon là, notamment du mouvement international fonctionnaliste qui aurait souhaité que les dictatures s'y installent. Son

projet ne pourrait pas exister sans cette propriété collective du sol. C'est un peu comme les « mobil home » au Québec qui sont des habitations permanentes et pourtant, sont par définition « mobiles ».

JPC : Sauf à considérer une certaine esthétique, en quoi peut-on dire que le concurrent apporte quelque chose de plus que l'idée du parc de « mobil-homes »?

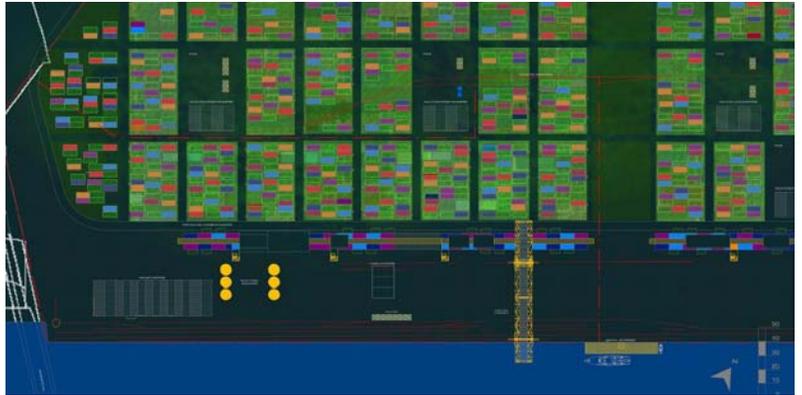
GB : Le projet TT252 (« Port d'attache ») apporte la dimension collective communautaire qui n'est pas présente dans les maisons mobiles. La « mobil home » est la version du pauvre de la résidence privée - l'idéal de Frank Lloyd Wright pour les pauvres.

GA : La maison mobile est en quelque sorte le logement social du libéralisme nord-américain.

JPC : Certes, mais il faut préciser que le modèle n'est pas communautariste : il est plutôt individualiste!

GB : On trafique la maison mobile, on y ajoute des faux-pignons, des volets, etc. afin qu'elle soit différente de celle du voisin. Pour cette raison là, le projet TT252 (« Port d'attache ») ne me semble pas viable.

Certaines stratégies innovantes sur le site de Hénin-Carvin peuvent être relevées dans le projet BC231 (« JE SUIS ICI »). Malgré des sérieuses réserves, il faut admettre que le projet



« Port d'attache » (TT252) à Chalon-sur-Saône
Plan masse (Extract de la planche No.2 du concurrent)



« JSI - JE SUIS ICI » (BC231) à Hénin-Carvin
Vue perspective d'une « micro-activité »
(Cahier de présentation de BC231)

est conséquent avec la démarche qu'il a entreprise. C'est une démarche à caractère vernaculaire, les concepteurs séjournent sur le terrain et ils parlent avec les citoyens de Hénin-Carvin afin de déterminer un geste enclencheur - le remodelage du terril - ayant la conviction que la requalification du terril sera suffisante pour qu'il ne soit plus répulsif mais capable d'engendrer une réappropriation vernaculaire de l'espace. L'analyse anthropologique du concurrent n'est cependant pas très convaincante.

JPC : Cette analyse anthropologique ne serait-elle qu'une stratégie de communication? J'ai l'impression que ce projet est surtout habile dans son discours « rétro-socio-engagé-presque-populiste », à tout le moins qu'il est extrêmement démagogique. Avez vous trouvé ces concurrents sérieux dans leur démarche?

GB : C'est pour cela que j'ai beaucoup de réserves. Il y a une certaine cohérence dans leur histoire, mais leur problème est qu'ils veulent faire plaisir dès le début à ceux qui sont les apôtres de la démocratie participative comme accompagnateurs et qui veulent supporter une transformation douce et écologique de la société. Puisqu'ils ont fait l'exercice, de bonne ou de mauvaise foi, d'aller parler avec les citoyens locaux, ils se présentent comme compétents pour poser un geste aboutissant à un ensemble urbain complètement figé. Je souligne ce projet sur Hénin-Carvin plus que les deux autres, car je les considère somme toute très « convenus ».

JPA : Je ne sais pas si c'est la stratégie dans le GK030, mais le modèle d'implantation du bâti est un peu plus frais que celui du projet TT252. En outre on sent bien l'importance et la qualité de l'espace public interstitiel. Sur le site de Hénin-Carvin, je n'ai jamais vu un projet social avec un côté « trash » comme le BC231. À part l'idée des micro-activités, je n'ai pas bien compris l'intérêt de l'intervention même –pourquoi concentrer une telle énergie à remodeler le terril pour lui donner un galbe rond? Si ce n'est pour affirmer l'artificialité du terril.



Sché



GA : La commande de l'exercice d'European, impose une certaine idée de l'innovation, mais

puisque l'on associe une localité et des gens ayant des besoins d'aménagements, cela met aussi en évidence le rôle des concours et le pouvoir de rendre visible, à travers des concours, le travail des architectes tout comme la capacité d'un site à produire de la valeur économique et symbolique pour lequel il n'y a pas encore un intérêt public ou qui l'a perdu. On a utilisé, à l'occasion, cette méthode au Québec pour augmenter la valeur des terrains dans le « rôle d'évaluation municipal ». Chaque fois qu'un architecte, un urbaniste ou un paysagiste produit des images de projet pour un site, il y a un effet sur sa valeur dans son sens culturel et économique. Si l'on doit juger ces



« JSI – JE SUIS ICI » (BC231) à Henin-Carvin
Collage montrant les « pépiniéristes de Hénin 3 » (Extrait du cahier de présentation de BC231)

concours dans cette perspective, il faut dire qu'ils produisent quand même une valeur. Par exemple, dans le projet de GK030, on vient de relever en termes de stratégies territoriales le potentiel de mettre en marche « une machine » qui sera susceptible de proliférer et de pouvoir ordonner le territoire. On peut le lire de cette façon; parce que c'est la puissance de leur idée qui permet de le faire. Si, après avoir fait ces distinctions, je reviens sur la proposition architecturale et la tentative d'élaborer une nouvelle syntaxe paysagère, même si ce n'est pas tout à fait nouveau, je trouve quand même intéressant l'initiative de sortir de la frontalité et de travailler la latéralité des espaces extérieurs. Les barres résidentielles développées par le concurrent ne sont pas vraiment parallèles et donc la séquence des jardins et le registre des domaines ne se présentent pas dans un rapport de face-à-face. Le déplacement de la composition est intéressant et il est territorialement efficace. Le projet essaye de construire l'idée que la vue sur le port et la promenade vers l'eau n'est pas individuelle, mais qu'elles profiteront à pour tout le monde. Sur le site de Hénin-Carvin, je suis un peu moins convaincu. Je comprends le jeu proposé et je peux suivre les concepteurs quand ils impliquent que l'architecte a besoin de s'improviser en anthropologue et ethnologue ou qu'il a besoin de s'improviser en réparateur de sites industriels ou en écologiste d'avant-garde ou, même en médiévaliste retardé, mais ils ne font pas de l'architecture dans leur projet. Les seuls modèles émergents sont des modèles inspirés des anciens réformistes. De façon plus laconique, les concurrents disent que les terrils n'ont pas d'avenir si on ne s'en occupe pas. Dans leur optique, ce n'est pas leur gouvernement central qui viendra faire un parc national. Il faut donc créer les

conditions de la création de petites communautés utopiques qui seront responsables de la valeur nostalgique et futuriste de leur affaire.

GB : Ce n'est pas le rôle de l'architecte de produire de la connaissance à caractère sociologique ou anthropologique.

GA : Je lis ce projet aussi comme une position politique. C'est-à-dire, à une époque où tous les architectes sont préoccupés par le « non-lieu », le projet BC231 (« JE SUIS ICI ») interpose une affirmation réactionnaire; « Je suis ici! » - il n'y a pas de non-lieu et cela est la convergence de ce projet. Les différentes formes qu'ils nous proposent sont là pour provoquer une manifestation locale. Le travail de l'équipe sur le terrain me semble donner lieu à une interprétation, mais ne me semble pas fournir une identification des forces spécifiques locales ou populaires capables de prendre en charge elles-mêmes le lieu. Si ce projet était présenté à l'hôtel de ville, est-ce que le concurrent serait capable de mobiliser les citoyens avec les images présentées sur leurs planches de concours? D'après moi – jamais! Il y a une ambiguïté entre « être bon ethnologue » et de l'autre côté « être l'architecte un peu avant-garde ».

GB : Ce projet montre aussi que le vernaculaire n'a jamais véritablement permis des réappropriations collectives réfléchies. Dans le BC231, il y a un morceau du territoire qui ne pourrait pas être pris en charge en mode vernaculaire.



« JSI – JE SUIS ICI » (BC231) à Hénin-Carvin
« Panorama arrondi » (Extrait du cahier de présentation de BC231)

GA : Je crois que la question des limites est par contre intéressante dans ces projets à Hénin-Carvin. Je ne pense pas que ces idées soient mauvaises, je pense qu'il y a même des stratégies intéressantes, mais je crois qu'elles sont déplacées. D'après moi, ces projets apportent quelque chose fructueux dans la réflexion contemporaine car il y a des modes d'occupation qui ne sont pas

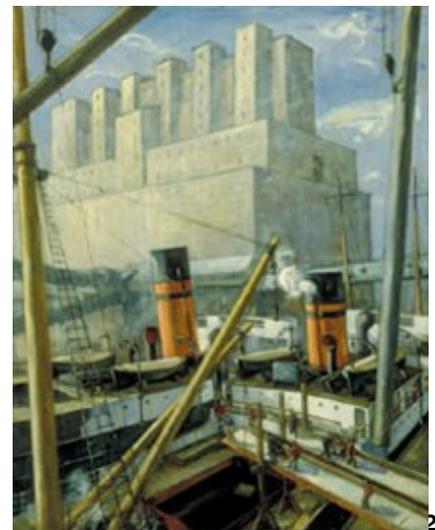
désuets. Cet anachronisme pourrait être reconverti en véritable stratégie, non pas anachronique, mais bien synchronisé avec notre temps et le potentiel de notre environnement technique et culturel.

GB : Par rapport à la question d'anachronisme, il me semble exister en arrière-plan une nostalgie de la ville classique et préindustrielle. Il y a plein de références à des beffrois, les petites communautés, des « micro-centralités », une nostalgie de l'organisation de l'espace piétonnier et de proximité. Parfois cette nostalgie semble être le vecteur du développement durable, mais cette nostalgie là n'est pas ré-émergente, elle est permanente. La société, par contre, est rendue ailleurs. Pourtant ces concurrents continuent d'essayer de transformer la société pour qu'elle rentre dans des formats qui ne sont plus représentatifs.

Les concurrents peuvent-ils saisir l'identité d'un lieu ?

JPC : Dans le cas de Chalon-sur-Saône, la ville demandait aux concurrents de préserver l'identité du lieu. Selon vous, peut-on adresser la question de «l'identité d'une ville» de façon multidisciplinaire? Un architecte, un urbaniste ou un architecte de paysage peuvent-ils saisir l'identité d'un lieu? À partir de quel seuil peut-on dire que l'on représente l'identité d'un lieu? Je suis frappé par le fait que dans plusieurs énoncés des différents sites, on demande de respecter, de préserver ou d'intégrer l'identité du lieu. Les concurrents se débrouillent pour envoyer des indices de leur capacité à « respecter l'identité du lieu ». Je suis très sceptique sur la capacité des architectes, des urbanistes et des paysagistes à rendre compte à identifier les raisons profondes de l'identité d'un lieu. Si l'identité de Chalon-sur-Saône est la vieille grue du port, d'accord - gardons la vieille grue, mais n'est-ce pas un peu simpliste?

GB : Je crois qu'il y a trois grandes catégories d' « identités ». Il y a d'abord l'identité objective et de surface – les caractères du lieu (la trame viaire, le parcellaire, la disposition du cadre bâti). L'identité de surface est un produit de l'histoire. Deuxièmement, il y a une identité que je qualifierais de subjective. Cette identité est associée à la perception qu'on a des lieux selon sa classe d'appartenance (si l'on est plus urbain, plus rural ou plus banlieusard). Cette identité est très changeante. On pourrait illustrer cela par les tableaux du Port de Montréal des années 1920 et 1930 par Adrien Hébert. Ces tableaux avaient des résonances très propres à l'époque parce que le port était perçu de manière très péjorative essentiellement comme un équipement économique. Ces toiles ont une forte résonance aujourd'hui parce que nos sensibilités sont rendues là où étaient celles d'Adrien Hébert, mais plusieurs décennies plus tard. Cela fait qu'aujourd'hui on veut préserver les silos à grain. Je ne pense pas que les architectes, les urbanistes ou des sociologues peuvent saisir cette identité.



24
Tableau d'Adrien Hébert
(Source : www.virtualmuseum.ca)

JPC : Je pense qu'effectivement les poètes, au sens fort, sont peut-être les seuls sensibilités sont capables de saisir l'identité d'un lieu.

GB : Ce sont toujours les avant-gardes qui peuvent saisir les sensibilités majeures dans des sociétés; les chanteurs, les écrivains, etc. De ce point de vue, je pense que dans un contexte, tel qu'Europas, les gens restent dans l'identité superficielle. L'autre problème est que ce n'est qu'un instantané du saisi auquel on va s'adonner.

Le troisième type d'identité est celle de l'identité profonde en lien avec la géographie structurale. Il s'agit de configurations abstraites qui sous-tendent les processus d'urbanisation dans la très longue durée et qui fait qu'un assemblage urbain est un assemblage de positions ayant toutes des valeurs particulières en raison des rapports de positions et qui, d'une certaine manière, contraignent les occupations de surface. Ça ne peut être saisi que par des chercheurs dans des analyses profondes permettant de comprendre ces structures abstraites, que certains typomorphologues italiens ont eu l'intuition de chercher ailleurs que dans le style afin d'identifier une inertie et une dynamique propre à un lieu. Dans un exercice tel qu'Europas et de façon générale, les architectes, les urbanistes et les paysagistes travaillent pour la majorité dans les services ou typos qui alimentent la commande car ils ne peuvent pas le faire seul.

GA : J'ajouterais aussi le désir du « branding » ou l'identité souhaitée qui est présente à travers le processus ou dans le discours officiel des acteurs.

GB : Cette forme d'identité (« le branding ») n'est pas rattachée au lieu parce qu'elle est destinée à faire croire que le lieu correspond à ce que les acteurs extérieurs attendent de lui.

GA : C'est un travail sur la distinction et la différenciation en vue de fabriquer « un objet de visite » que les gens vont venir « voir ». D'après moi, « préserver l'identité du lieu », consiste à ne rien faire. Je ne vois pas comment, architecturalement, on peut préserver l'identité d'un lieu, à moins de poser a priori que c'est une identité en transformation.

GB : L'identité est un construit. Il n'y a pas de contradictions dans les énoncés d'Europas si l'on réduit l'identité d'un lieu à une icône ou un objet passe-partout que tout le monde peut reconnaître ou quelque chose de plus abstrait lié aux aménagements tel que le tracé du parcellaire. Personne ne le verra ou le comprendra, mais on peut réussir à convaincre les gens qu'il existe quelque chose de fondamental lié à la longue durée ou un marquage du lieu qui faisant partie d'une histoire.

GA : Si l'identité était un peu mieux définie et condensée dans la commande du concours, les architectes, les urbanistes et les paysagistes essaieraient de la retrouver dans les plans et les photos qui leurs sont fournies. Mais en même temps, si on les laisse seuls devant l'énoncé du programme dans une situation de concours où la plupart ne pourraient pas aller faire des enquêtes sur le terrain, ils vont être orientés par la présélection des images et par la subjectivité de la personne qui a pris ses photographies.

JPC : Que pensez-vous des extraits suivants tirés des énoncés de la Session 8 d'Europarc : « identité propre et innovante », « renforcer l'identité du quartier », « trouver une nouvelle identité au quartier en requalifiant les espaces publics et en valorisant les bords du l'Ouche », « donner une nouvelle identité à ce site », « image valorisante du quartier », « renforcer l'identité du quartier par l'innovation typologique des constructions et la qualité du traitement paysager de l'espace public »?

Pour le site de Chalon-sur-Saône on demandait même de « (mettre) en valeur l'identité portuaire (et) en proposant un rapport à l'eau différent avec les usages renouvelés », « en créant une identité liée au passé industriel et maritime de ce site (portique, grue, etc.) ».

GB : La réduction de l'identité à quelques caractéristiques typiques d'une culture postmoderne est la plus simple car ce qui est souvent visé par tout ça n'est au fond que sa récupération éventuelle par des spécialistes du marketing et du « branding ». Pour eux, il faut que dans quelques éléments forts, on puisse incarner le lieu. Tout ce dont ils ont besoin se résume à une icône.

L'événement et l'événementialité...

GB : Qu'est-ce que l'idée d'événement, qui est par définition temporaire, vient faire dans les projets urbains qui vont nécessairement s'échelonner sur plusieurs années, voire des décennies?

JPC : L'événement et la forme architecturale ne sont pas contradictoires, on peut toujours faire des petits « Bilbao » dans lesquels la forme architecturale assume une fonction provocatrice d'une certaine événementialité. Est-ce que vous suggérez qu'événement et projet urbain ne fonctionnent pas ensemble?

GA : Si l'on examine le problème de Bilbao à l'échelle du territoire, on réalise qu'il s'agit d'un événement particulier dans un ensemble d'actions de renouvellement urbain qui relèvent de la longue durée.

GB : Le lien est à construire entre cela et ce que sont devenus les espaces publics. Traditionnellement un espace public était le lieu de tous les potentiels de rassemblement et de fréquentation. Aujourd'hui les espaces publics sont devenus des lieux que l'on doit animer. Ce sont des lieux qui n'existent que si l'on peut faire converger des foules qui se réunissent parce qu'elles seront animées. Cette idée d'événement transposée dans ce contexte a un lien avec la transformation de l'espace public.

JPC : On confond de plus en plus « l'événement spatial » avec « l'événement culturel ».

GA : Je nuance, mais je dirais que c'est la réglementation des usages de l'espace public qui est le propos. Prenons par exemple le square Berri à Montréal, il n'y a pas d'obstacle pour accueillir mille « squeegees » dans le square, le problème c'est que les autorités ne le veulent pas. Cela signifie que dans notre société, on ne veut pas de l'événement. L'imagination qui est née dans la ville et les formes d'action qui viennent de la ville, on n'en veut pas! On les refoule ou, dans le meilleur des cas, on les organise ponctuellement!

GB : L'événement est associé à l'activité encadrée, ou normée qui a lieu pendant un certain moment préétablie, pour le reste de l'année, on disperse.

GA : Oui, mais c'est parce que si quelqu'un arrive torse nu et s'installe sur la place Berri qu'il perçoit comme un parc avec raison, puisque c'était l'idée même des concepteurs, il réalise vite qu'il n'a pas le droit de s'y installer torse nu. Contrairement au parc du Mont-Royal, si tu te rassembles avec plus de quatre ou cinq personnes, tu n'as pas le droit de le faire parce que c'est le règlement des places qui s'applique. En Europe, à part quelques situations difficiles, on peut le faire. Si on associe l'événement et l'espace public, les dispositifs réglementaires ont beaucoup à voir avec la possibilité d'un événement car ils prescrivent la conduite dans l'espace public. Du coup, on ne veut pas d'événements architecturaux non plus parce que c'est contre l'idée qu'on a d'un certain ordre urbain. Il y a les parcs et il y a les places!

JPC : Dans le cas de Chalon-sur-Saône, l'énoncé demandait de « créer un lieu d'animation majeur pour l'agglomération » et « de créer un pôle de tourisme et de loisirs ».

GB : C'est en dynamique avec l'idée d'une place publique au sens qu'on lui donne depuis la Renaissance. La place publique est le lieu de toutes les expressions possibles, y compris la dépression des expressions. C'est organisé – il s'agit de faits donnés dans un temps donné.

JPC : Tous comptes faits, pensez-vous qu'Europas a tort de demander aux concurrents de respecter l'identité d'un lieu ou de la rechercher et que ce que l'on appelle « l'événementialité » est au mieux touristique et au pire une escroquerie destinée à camoufler un regain de réglementation?

GA : Dans la réponse conventionnelle on fait une grande surface ornée de deux ou trois « gadgets » qui font événement. Ou bien, en définitive il y a d'autres exemples comme une façade qui peut se transformer démontrant par là que l'idée d'événement peut traverser réellement



« Port d'attache » (TT252) à Chalon-sur-Saône
Perspective de l'esplanade (Extrait de la planche No.3 du concurrent)

la fabrication de la ville. Je préfère utiliser le mot « exceptionnel » que le mot « événement ». Créer un événement architectural, c'est faire de l'architecture qui sort d'un régime de conventions. On peut ainsi la repérer et cela peut faire l'événement. Le projet TT252 qui fait une grande esplanade sur le port répond à la commande de créer un lieu-destination pour les spectacles urbains.

JPC : Peut-on distinguer des catégories d'événements? Dans le projet de remodelage du terri (« JE SUIS ICI » - BC231), l'architecture essaye de former l'événement et de rendre possible d'autres événements.

GB : Dans ce cas (BC231), l'événement n'est pas exclusif. Cet espace peut vivre en dehors des événements. Dans le cas du projet AL427, l'événement n'est pas le premier critère des cours collectives, car dans son cahier de présentation, le concurrent décrit les cours collectives comme endroit où : « (...) on pourrait même y envoyer jouer des enfants. »

JPC : Dans le projet (BC231) le remodelage du terril fait l'événement en référence au Land art. C'est, comme disait Derrida, une éruption, un surgissement.

GA : Le remodelage du terril le rend plus sculptural. Cette méga-sculpture dans le paysage fait événement. Si l'on revient pour un moment avec l'image du port avec ses grandes machineries et que l'on considère le projet TT252, on réalise que le concurrent a ajouté une boîte lumineuse vitrée dans la grue qui pourrait être une tentative de mettre en évidence cette machinerie en l'architecturalisant un peu. C'est un événement architectural qui pourrait entrer dans la catégorie « hyper techno », par rapport à celui de l'autre projet que j'appellerais « hyper sculptural », où le terril remodelé constituerait l'événement (BC231). L'événement est toujours associé à un certain dépassement des limites, comme les gratte-ciels qui font événement à chaque fois que l'on en construit un plus haut que les autres.

GB : La perversion est qu'on demande aux concurrents non pas de créer cette saillance qui devrait contribuer à l'identité du lieu, mais on leur demande de créer un saillance qui, au surplus, va supporter des activités des événements.



« La nature au quotidien » (AL427) à Hénin-Carvin
 Vue des logements depuis la cour collective (Extrait de la planche No.3 du concurrent)



« Port d'attache » (TT252) à Chalon-sur-Saône
 Vue de la grue avec la boîte lumineuse (Extrait de la planche No.1 du concurrent)



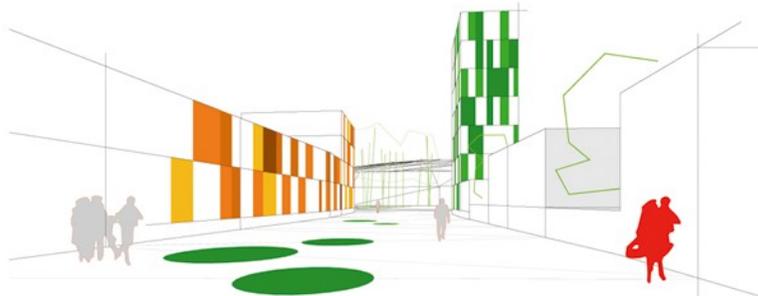
« JSI – JE SUIS ICI » (BC231) à Hénin-Carvin
 Schéma conceptuel (Extrait de la planche No.3 du concurrent)

JPA : Finalement, on peut dire que cela laisse plus de place à l'événement que cela construit en-soi un événement.

GA : Je crois que la notion d'exception en architecture a un rapport aussi avec la question du monument. Dans le projet BC231, le terril lui-même devient monument. Le projet GT911 propose quelques beffrois qui cherchent une certaine monumentalité, tandis que c'est la répétition des containers dans le projet TT252 qui fait l'événement. Dans le projet GK030, c'est le fleuve qui devient monument.



« JSI – JE SUIS ICI » (BC231)



« Dialectiques » (GT911)



« Au fil de l'eau » (GK030)



« Port d'attache » (TT252)

« L'événement et l'événementialité... »
Comparaison de projets
(Extraits des planches de présentation des concurrents)

SÉMINAIRE 3 : THÈMES DE L'EFFACEMENT DE L'ARCHITECTURE ET DE LA TENSION ENTRE LE NATUREL ET L'ARTIFICIEL :

Séminaire interdisciplinaire du 19 mai 2006

2.1.5 Participants

Responsable:

Jean-Pierre Chupin [JPC] L.E.A.P.

Directeurs:

Gérard Beaudet [GB] Institut d'urbanisme
Georges Adamczyk [GA] École d'architecture
Stefan Tischer [ST] École d'architecture de paysage

Assistants:

Jean-Philippe André [JPA] LabCAP
Lino José Gomes Alves [LGA] L.E.A.P.
Izabel Amaral [IA] L.E.A.P.
Jason Goorts [JG] L.E.A.P.

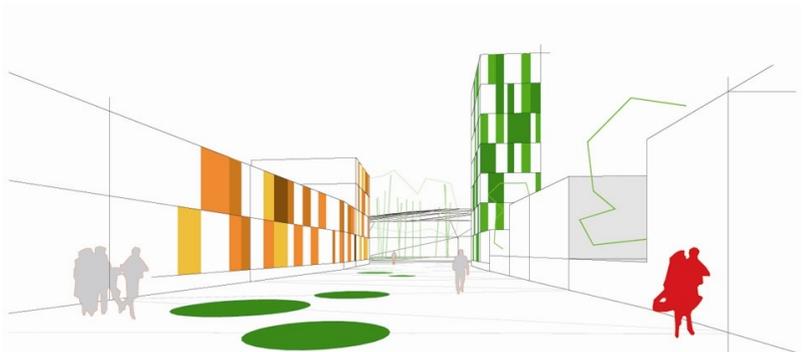
2.1.6 Retranscription du séminaire

JPC : Je propose deux directions de réflexion, pour notre séminaire d'aujourd'hui, qui ont été sélectionnés parmi plusieurs thèmes identifiés dans les projets de la huitième session d'Europan. Ces deux thèmes nous semblent propices à des débats interdisciplinaires. Le premier thème interroge ce qui semble se caractériser par un effacement de l'architecture dans la huitième session d'Europan [FR]. N'oubliez pas que nous considérons la session française et non pas les sessions d'autres pays dans lesquels cet effacement est peut-être moins flagrant. Comment peut-on interpréter ce qui se présente comme une disparition de la forme architecturale »? Le deuxième thème sur lequel nous pourrions débattre concerne la tension entre la naturalité et l'artificialité. Est-ce qu'un axe d'interrogation naturel-artificiel peut être propice à une bonne compréhension des

différentes attitudes adoptées par les concurrents en fonction des différents sites. Existe-t-il une tension entre le « naturel » et l'artificiel qui traverse la plupart des projets? Cette tension témoigne-t-elle d'un débordement disciplinaire ou d'un nouveau dialogue interdisciplinaire? Inversement, s'agit-il plutôt d'une nouvelle façon de penser la ville?

IA : Nous avons remarqué que plusieurs de ces projets de la huitième session française montrent assez peu d'architecture sur leurs planches de présentation. Nous pouvons même constater que certains projets cherchent presque des excuses pour ne pas définir une architecture. Existe-t-il une certaine réticence de la forme architecturale? S'agit-il d'une hésitation de la part des concurrents, ou d'une stratégie propre à ce type de concours d'idées? L'hésitation des concurrents par rapport à la forme architecturale, est-elle reliée à une double-attente d'Europas visant à concilier une idée qui soit à la fois créative et réalisable?

Nous avons formulé quelques hypothèses pour expliquer cet effacement de l'architecture. Premièrement, il s'agit peut-être d'une volonté de l'architecte de laisser de l'espace à l'imagination du jury et du public. Une architecture moins déterminée peut être en quelque sorte complétée par l'imagination de



«Dialectiques » (GT911) à Hénin-Carvin
Vue perspective (Extrait de la planche No.2 du concurrent)

l'observateur. À moins que les architectes ne considèrent qu'une image architecturale trop déterminée fragilise la compréhension du projet urbain. En examinant les projets de la session française, nous avons identifié quelques stratégies d'effacement de l'architecture. Premièrement, la stratégie de l'architecture que l'on ne fait pas (ou presque pas) et de l'architecture vague. Le concurrent fait quelques petites interventions et suggère une volumétrie et une échelle, mais la tectonique du projet reste floue. On peut prendre en exemple le projet GT911 à Hénin-Carvin. Nous avons nommée cette stratégie : L'architecture qui se fuit : les éléments non architecturaux et le camouflage. Dans quelques cas comme celui du projet TT252 (« Port d'attache ») l'architecture cherche une inspiration dans des éléments industriels (containers, grues et autres éléments portuaires). Dans d'autres cas, tel que le projet EI013 (« Gold in the Shell ») l'architecture est dissimulée sous une peau végétale. Le projet TC497 (« Laboratoire insulaire – tectonique chloroph'île ») quand à lui, propose une forme architecturale qui est très déterminée, mais conçue de

manière à la dissimuler dans un cadre naturel.

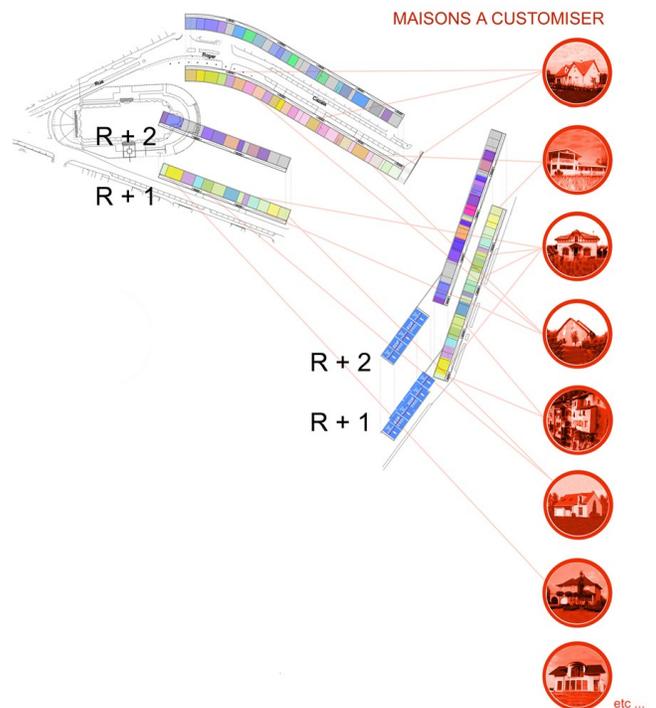
ST : Je crois que quelques projets tel que le GT911 (« Dialectiques ») s'appuient sur des formes plutôt familières. En Europe, chaque urbaniste et chaque architecte reconnaissent ce type de projet parce qu'il a déjà été



construit. Le GT911 est une citation d'un projet déjà construit. Le concurrent travaille avec cette familiarité et identifie un type d'architecture pour le site de Hénin-Carvin. Le jury peut ainsi reconnaître ce que le concurrent suggère et le concurrent n'a pas besoin de proposer une image plus déterminée.

GA : En utilisant ce système sémiotique, les concurrents s'appuient sur le signe et sur la référence plutôt que sur la description. C'est très important comme idée, parce que l'on se retrouve à communiquer avec une sorte de langage codé : les gens parlent et ne se comprennent qu'entre eux.

IA : Dans le projet EI013 (« Gold in the Shell ») le concurrent propose l'idée d'une « customisation » de la façade par les habitants sur un côté des bâtiments. Il présente quelques images de différentes maisons traditionnelles – une sorte de catalogue, pour illustrer cette idée, mais on ne sait pas toujours comment il propose de faire cette customisation et quelle architecture cette customisation propose. Sur l'autre façade, le concurrent propose un revêtement végétal en continuité avec une place publique verte, mais on ne sait pas trop pourquoi et comment il propose de le faire.



«Gold in the Shell » (EI013) à Châteauroux
Vue en plan des « maison à customiser » (Extrait de la planche No.2 du concurrent)

GA : Cette façade montre un autre moyen d'effacement. C'est la volonté réelle d'effacer la limite qui traduit la relation entre le « naturel » et l' « artificiel ».

JPC : En se fiant uniquement à ces deux extraits représentatifs du projet EI013 (« Gold in the Shell »), ces concurrents font montre d'un cynisme terrible. Ils disent que les occupants peuvent habiller leur partie de la façade comme ils veulent et que le tout fera, à la fin, un ensemble architectural cohérent.

ST : Il me semble que les deux dernières sessions d'Europas, sont moins des concours d'architecture que des concours d'urbanisme et d'architecture de paysage. Si l'architecture ne faisait pas vraiment partie de la commande, pouvons-nous vraiment critiquer l'effacement de l'architecture?

GA : La contradiction par rapport à ça, comme disait Jean-Pierre, est que les Hollandais, par exemple, n'hésitent pas à s'engager dans une réflexion sur la tectonique du projet d'architecture, alors que les français en restent plutôt à l'esquisse de propositions convenues.

GB : Je pense qu'il y a une toile de fond en France qui explique à la fois la commande et la réponse parce qu'on pourrait avoir une commande orientée sur une réponse qui se démarque, mais je pense que le fait qu'on « joue le jeu » s'explique par des facteurs plus fondamentaux. On pourrait faire le lien avec le projet du nouveau tramway. Il est fascinant que dans le cas d'Europas France on ne conçoive plus l'architecture comme un levier de la réalisation d'un grand projet, alors que dans le cas du tramway, on n'hésite pas à représenter un « objet technologique » de manière extrêmement affirmée. Dans le cas du tramway le cadre architectural est flou dans presque toutes les images représentatives du projet. Ce sont les lieux publics qui comptent, le tramway « objet technologique » est le levier du projet. L'architecture n'est pas le levier. Je pense qu'on pourrait aussi mettre ce phénomène en relation avec la requalification des grands ensembles où cette requalification consiste d'abord, et avant tout, à retravailler les espaces libres. On considère souvent que pour requalifier l'habitation, on doit intervenir sur l'espace collectif et non sur l'architecture. Il faut peut-être y voir la conséquence d'une démarche patrimoniale demandant plus de modestie dans l'intervention. L'intérêt public associé au patrimoine commande chez les architectes une certaine modestie alors que l'affirmation architecturale était très forte dans les décennies précédentes. Devant l'échec de cette architecture aussi affirmée, qui a produit des lieux collectifs et publics de piètre qualité, les architectes sont presque obligés d'admettre qu'il faut subordonner l'architecture à la transformation du site en lieu, alors que traditionnellement dans la modernité on a fait l'inverse. Je pense que

l'effacement dont on parle est davantage un effacement culturel, qu'une stratégie. On joue peut-être en mode stratégique, mais on ne devrait pas réduire tout cela à une stratégie.

JPC : Étant donnée mon expérience dans plusieurs écoles d'architecture françaises, je constate que la revendication du projet urbain par les architectes y est devenu un enjeu très important, au point même que les architectes sont prêts à accepter l'idée que l'architecture ne serait plus un levier et qu'il faut agir à d'autres niveaux. Du coup, les organisateurs d'European embarquent, eux aussi, dans cette idée se disant peut-être que l'architecture suivra. C'est le modèle d'Euralille – un plan urbain d'abord et ensuite une tour par Portzamparc, une par Nouvel, etc.

GA : Il est évident que dans les écoles d'architecture, et dans la pratique en générale, il y a une théorisation du projet urbain. C'est un système de planimétrie, de volumétrie et de physionomie et on ne va pas plus loin, sauf parfois pour basculer un peu dans l'idée du paysage. On peut remarquer aussi quelques écoles d'architecture revendiquent la compétence territoriale. On voit même ici que 50% des dossiers qu'on reçoit à l'École d'architecture de l'Université de Montréal des candidats des écoles français ont un portfolio de projets urbains et non pas architecturaux.

J'aimerais aussi nuancer les propos de Gérard. La phase intermédiaire est celle pendant laquelle quelques architectes ont essayé de retravailler les figures architecturales de l'espace urbain jusqu'à l'extrême des projets de Ricardo Bofill ou d'autres à la recherche d'un nouvel urbanisme baroque. Il y avait cette idée que quelques architectes pouvaient vraiment nous redonner la ville. On est arrivé à la limite de cet espoir et c'est là qu'il y a eu lieu cette connexion entre architectes et paysagistes. Les architectes allaient même enseigner dans les écoles d'architecture de paysage. À partir de ce moment, « travailler le paysage » est devenu un véritable enjeu. En même temps, je trouve difficile un certain discours français qui affirme qu'il n'y a plus rien à inventer au niveau typologique, que tout est épuisé et qu'il n'est pas possible de faire mieux que les modernes ou les autres, et que la question qui se pose pour un architecte aujourd'hui, c'est plutôt celle des échelles et des effets. Il existe, par ailleurs, une réflexion et une recherche sur les dispositifs construits et paysagers.

JPC : N'est-ce pas là où l'expression tectonique pourrait devenir une stratégie très forte?

GA : Oui, absolument.

GB : On est peut-être dans une phase d'exploration de ce point de vue là parce que traditionnellement il y avait des codes. Par exemple, quand on avait une place publique à concevoir, des codes indiquaient comment produire l'architecture. Aujourd'hui, on redéfinit les places et des lieux plutôt comme des matrices, on définit de nouveaux codes de production architecturale et, à défaut d'avoir une forme de certitude, on reste dans le flou. On fait remonter la végétation sur la façade tel que le projet EI013 (« Gold in the Shell ») parce qu'on a pas réussi à produire ce nouveau code d'insertion de l'architecture dans un espace public.



«Gold in the Shell » (EI013) à Châteauroux
Vue perspective (Extrait de la planche No.2 du concurrent)

GA : Finalement je crois que cette réflexion sur l'insertion de l'architecture dans les espaces publics a été faite pour les bâtiments institutionnels, mais qu'elle est seulement en train de s'engager en ce qui concerne les bâtiments résidentiels.

ST : Je crois que c'est quelque chose d'inhérent à European et qu'on ne peut pas arriver à d'autres résultats parce que ce n'est pas tout le monde qui peut faire une visite sur le site du concours pour découvrir ses qualités et ses curiosités. La vieille idée de *Genius loci* revient en premier plan. L'approche face au contexte devient l'élément le plus important. Est-ce que l'intervention proposée met en valeur, change ou a un rapport avec le lieu? C'est une des particularités d'European : que de questionner ces lieux incertains. Dans les concours d'European, le concurrent a seulement trois planches A-0 pour démontrer sa compréhension du site, comment il propose d'intervenir sur ce site et, finalement, il lui reste une seule planche pour l'architecture, ce qui permet, grosso modo, d'indiquer les différentes typologies proposées dans les grandes lignes.

JPC : Dans ce cas Stefan, n'es-tu pas un peu trop persuadé que ce n'est pas un phénomène de déplacement du pouvoir de transformation de l'architecture vers la stratégie paysagère ou urbaine qui fait que la commande induite par European appelle à une réflexion sur ce niveau là et que, de ce point de vue, on n'accorderait pas de véritable pouvoir de transformation à l'architecture?

GA : L'appel aux architectes est intéressant car c'est un appel à l'imagination. Les architectes ont une grande capacité à imaginer et à rendre visible.

JPC : Je voudrais revenir sur une remarque initiale d'Izabel : si la propre imagination de l'architecte déborde des planches de présentation, si la définition architecturale du projet est trop forte, cela ne risque-t-il pas d'inquiéter le jury? Doit-on limiter l'imagination à l'échelle du projet urbain?

GA : Même si l'architecte est un spécialiste, par exemple dans le logement minimum, la situation de projet est toujours interpellée par le lieu. Souvent, il existe déjà un projet avant de savoir où il sera situé. Dans le contexte d'European on dit que « vous êtes là », vous êtes dans un lieu qui n'a pas nécessairement de qualités évidentes et vous devez l'investir. Pour l'architecte, dans cet exemple, ce n'est pas nécessairement sa spécialité. Il va dès lors travailler avec un architecte de paysage, un urbaniste ou un sociologue, et ensemble ils vont élucider cette question du lieu en laissant de côté leur spécialité (ou leurs obsessions particulières).

Retour sur l'identité du lieu...

JPC : L'allusion de Stefan, au *Genius loci*, correspond à ce que nous avons tenté de développer lors de notre dernier séminaire interdisciplinaire dans une discussion sur l'identité. L'architecte, l'urbaniste ou le paysagiste peuvent-ils avoir une prise réelle sur l'identité d'un lieu? Prenons l'exemple du projet TT252 (« Port d'attache ») à Chalon-sur-Saône, est-ce que le *Genius loci* de ce lieu se résume aux containers? Les appels répétés au respect de l'identité du lieu présupposent une capacité à la saisir en quelques traits : à tout le moins cela me semble le pari proposé par European.



« Port d'attache » (TT252) à Chalon-sur-Saône
Vue perspective (Extrait de la planche No.3 du concurrent)

GB : Je pense que le pari est un peu plus complexe ou s'explique autrement. Il s'explique d'abord parce que l'on est passé d'une culture de « l'emplacement à construire » à une culture du « site à

transformer en lieu ». Quand on est dans une culture de « l'emplacement à construire » le geste architectural est prédominant. Les restes sont des espaces résidus qu'on laisse aux urbanistes ou aux paysagistes. Quand on passe à une culture de « site à transformer en lieu », on est nécessairement dans l'obligation de subordonner l'architecture à cette transformation. D'autre part un emplacement est neutre, banal et objectivement cernable. Un site, par contre, est déjà un peu plus complexe. Le site a une mémoire, une réalité d'inscription, une identité. Les architectes, les urbanistes et les paysagistes sont-ils les mieux placés pour aller chercher le *Genius loci*? Je pense qu'ils ne le sont pas, mais que cela fait partie de la commande et que ça ne pourrait pas se faire autrement. À partir du moment où ce n'est plus un emplacement, mais un site, le *Genius loci* doit nécessairement être présent quelque part.

ST : Du point de vue de l'École d'architecture de paysage, je pense que l'identification des qualités d'un site et la recherche d'un mode d'intervention afin de transformer ce site en lieu est bien la première question abordée dans un projet. D'après moi, l'architecte paysagiste est en mesure d'aborder une telle question.

JPC : Dès lors, je vous rejoins tous deux, car vous ne parlez plus d'identité. Si je réduis, par exemple, ton identité à ta paire de lunettes et à ta montre jaune, je ne suis même pas dans une « addition de qualités ». L'idée que le paysagiste soit en mesure, plus encore sans doute que les urbanistes et les architectes, d'identifier un certain nombre de qualités, me convient. Mais, si l'on considère une critique récente de la notion de « typologie » par Georges Teyssot, qui montre que derrière pratiquement toutes les idéologies de la typologie il y a une idéologie de la norme et donc du contrôle (au sens policier du terme), l'idée que l'on puisse identifier les qualités d'une ville au nom d'un pouvoir de transformation de ce lieu, me semble ressortir d'un désir de contrôle et de normalisation (patrimoniale).

GB : Mais là, Jean-Pierre, tu adoptes une définition très restrictive de l'identité. Ton identité de base se trouve dans tes yeux et dans tes empreintes digitales – c'est invariable. Si ton identité est plutôt ta personnalité, elle est toujours en train de se faire; elle est nécessairement un construit et ne peut être réduite à des caractères figés. Dans le contexte d'European le problème est qu'on se retrouve dans une situation où l'on est obligé d'aller chercher des éléments qui donnent une définition réductrice du lieu parce qu'on n'a ni le temps, ni les moyens d'aller chercher ce qui est de l'ordre du construit. Du point de vue d'un concours d'European, le simple fait d'examiner l'identité d'un lieu et de faire état de

commentaires implique une modification de l'identité de ce lieu. Cela revient à produire un filtre additionnel qui va changer le regard que les autres ont sur le site.

Quelle tension entre le « naturel » et l'artificiel ?

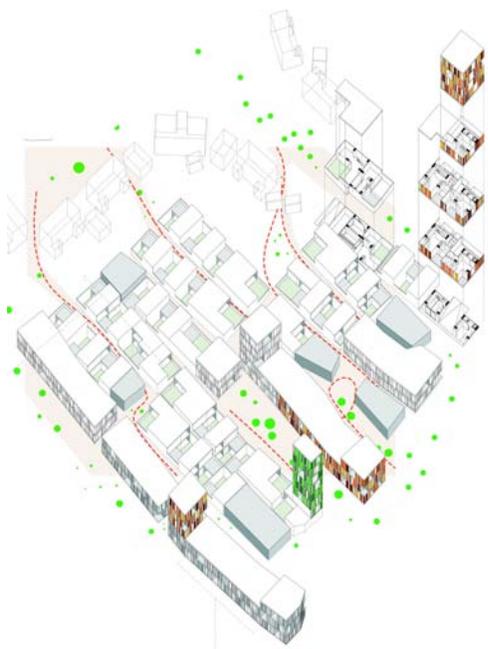
GA : Il y a une oscillation entre la question de l'identité et la prochaine question qui porte sur la tension entre le « naturel » et l' « artificiel ». La question de l'identité se déplace dans une projection urbaine parce que la ville n'est pas là. On ne connaît pas la forme de ce fragment de ville à venir. Le seul élément dont dispose l'intervenant d'une commande référentielle de la part de la ville est le socle géographique et historique du territoire qui a souvent eu une occupation antérieure, soit agricole, industrielle ou autre. Donc il y a une existence du site dans le passé qui n'était pas urbaine et le pari consiste à créer de la ville avec ces couches d'occupation antérieures et cette mémoire là dans une forme de ville qu'on ne connaît pas encore. On n'est pas dans l'urbanisme du XIX^e siècle. Les gens ne recherchent pas une composition de monuments, de parcs, d'avenues plantées etc. L'idée de la tension entre le « naturel » et l' « artificiel », telle qu'annoncée dans la prochaine question, déclare que l'habité du XXI^e siècle a un rapport entre le monde naturel et le monde artificiel.

GB : On pourrait faire le parallèle avec des gens qui souffrent d'amnésie profonde après un accident. Leur personnalité ne peut être reconstruite que s'ils retrouvent, en partie, leur mémoire. On pourrait travailler sur les caractères tangibles d'un lieu, mais si on ne retrouve pas un minimum de sa mémoire, le lieu n'existe plus car il n'aura plus d'identité. Je pense qu'à travers le phénomène de la stratification et des « restes », on a compris qu'on doit chercher un minimum du mémoire du lieu.

L'autre élément que je veux souligner, pour faire le parallèle avec la prochaine question, est cette tendance qui existe depuis quelques années, et qui a été aussi très marquée autour du XVIII^e et du XIX^e siècle, envers une nouvelle phase de reconstruction de la nature. La nature est d'abord pensée en ville, elle est aussi reconstruite en ville là où elle est disparue. Je pense qu'on est actuellement dans une phase de reconstruction de l'idée même de la nature et un certain nombre de projets essayent de matérialiser cette nouvelle idée de la nature. Ce phénomène est aussi à mettre en relation avec le phénomène de l'évasion associé à ce que l'on appelle « les nouveaux paradis verts ». Ceci fait référence aux gens qui ont de plus en plus un double positionnement dans l'espace. Ils sont à la fois urbains et campagnards et l'idée de la nature appartient aux deux univers et même ceux qui

ne peuvent pas la vivre y aspirent. Je pense que cela explique pourquoi on met aujourd'hui tant d'accent sur la tentative de réinsertion de la nature dans la ville.

ST : Les projets d'European, comme ils n'abordent souvent pas l'architecture en profondeur, n'abordent également pas la question de la nature ou du paysage en profondeur. Si l'on prend les quatre définitions de la nature : la vraie nature; l'agriculture, les parcs et les jardins; et ces projets d'European qui portent souvent sur une quatrième nature : la nature post-industrielle. Les projets GT911 (« Dialectiques ») et AL427 (« La nature au quotidien ») démontrent un rapport de construire le site, mais il n'y a pas de définition claire établie entre la nature et le construit.



(HAUT): « La nature au quotidien » (AL427) à Hénin-Carvin
Plan masse (Extrait de la planche No.2 du concurrent)

GA :

(GAUCHE): « Dialectiques » (GT911) à Hénin-Carvin

Le

Axonométrie déployée (Extrait de la planche No.3 du concurrent)

schéma du monument dans la ville architecturale du XIX^e siècle, où le monument est encadré par une place avec des arcades, et ensuite les colonnes qui se transforment en alignements d'arbres et finalement qui donne sur un boisé ou un parc est un schéma qu'on sait encore faire. Dans ce sens là, il y a un effacement de l'architecture. Les ressources de la culture architecturale ont fabriqué un rapport avec la nature dans une certaine séquence et tout d'un coup on s'en va complètement vers autre chose.

JPC : Dans ce cas, contrairement aux modernes, ne peut-on dire que l'on fait, non pas *tabula rasa* du site mais une *tabula rasa* des bonnes idées antérieures ou de l'histoire de la discipline?

GA : Ce n'est pas nécessairement une *tabula rasa* de la discipline, on cherche plutôt de nouvelles réponses. C'est un moyen de repérer des éléments qui sont émergents et c'est là où European est parfois « décevant » parce que les concurrents s'inscrivent dans des références qui existent déjà plutôt que de chercher des exemples qui ont une force de transformation et qui nous sortiraient de ce qu'on connaît déjà.

ST : Par rapport à l'intégration de la nature au site, je ne vois pas vraiment de solutions innovatrices dans ces projets de la huitième session française. Par contre je considère, qu'European est un concours qui fournit des nouvelles réponses. Je me rappelle bien que dans la septième session d'European, quelques projets en Italie avaient des nouvelles approches pour travailler les vieilles traces agricoles et la superposition des friches. Ces réponses étaient beaucoup plus spécifiques que les « masses vertes » ou « salades » qu'on voit dans plusieurs des projets de la huitième session en France, qui sont de l'ordre du « planning ».

GB : Je pense qu'European, est un phénomène porté par un mouvement de société qui se traduit parfois par des propositions intelligentes et originales et d'autres fois par des gestes moins remarquables. Ce mouvement me semble fondamentalement anthropologique. Il est une transformation de la culture de l'habitat et de l'habité.

JG : Je vous rappelle que le rapport entre la ville et la nature faisait l'objet d'une des trois thématiques transversales de la huitième session d'European, et qu'il n'est donc pas étonnant de constater que plusieurs concurrents aient abordé ce thème, souvent de façon à questionner les limites entre le « naturel » et l'artificiel. Nous avons formulé trois questions sur lesquelles nous aimerions orienter nos échanges;

1) Comment les architectes abordent-ils le rapport entre la nature et l'architecture et comment ce rapport s'inscrit-il dans une requalification des espaces verts?

2) Quelles positions l'architecte prend-il par rapport à la nature (la préserver, la transformer, l'intégrer, etc.)? Comment ces positions affectent-elles les diverses échelles de limites entre le « naturel » et l'artificiel dans la conception d'un projet architectural et urbain? ; et finalement

3) La question de la nature dans la ville relève-t-elle d'une stratégie paysagère qui s'opposerait à une stratégie architecturale?

À travers quelques exemples de projets de la Session 8, nous avons tenté d'identifier la prise de position de l'équipe de conception envers la nature. Nous avons ensuite mené un exercice de rédaction de « lois », ou si l'on préfère de « principes », à partir de ces prises de position. La première prise de position identifiée est celle de la conservation. Dans ces cas, le territoire « naturel » est à conserver intact à tout prix. Afin d'apprécier ses qualités bénéfiques, (qui sont considérés surtout comme



« Dialectiques » (GT911) à Hénin-Carvin
Plan partiel (Extrait de la planche No.2 du concurrent)

esthétiques), une certaine distance et des limites franches doivent exister entre le bâti et la nature. Il ne devrait pas y avoir d'ambiguïté entre ce qui est « naturel » et ce qui est artificiel. Un exemple est le projet GT911 (« Dialectiques ») où l'équipe de conception considère que l'étalement urbain est un véritable problème pour la ville de Hénin-Carvin et que des « micro-centralités » denses devraient être construites d'une manière ponctuelle dans les vides du tissu urbain ou sur ses limites. Ils conservent intact le territoire « naturel », qui est en réalité une friche minière.

ST : Le cas de Hénin-Carvin n'est pas un cas de la nature traditionnelle, mais de la quatrième nature qui a été complètement détruite par l'activité minière. C'est une friche qui n'a pas la valeur naturelle ou écologique que ce projet considère. Ce n'est pas la préservation de la nature car le terroir est complètement artificiel.

GA : Quand vous dites « naturel », parlez-vous de la végétation?

JPC : C'est précisément ce que nous essayons de comprendre, parce que le thème d'Europas ne l'explique pas. Plusieurs des experts ont été appelés à développer une réflexion propre sur la nouvelle nature. Une nouvelle idée de la nature serait-elle en train d'émerger? Une nouvelle conscience paysagère traverserait-elle les jeunes créateurs?

JG : Le thème spécifique pour le site de Hénin-Carvin demandait de « Construire avec la nature : concevoir un nouveau paysage, limites et liens entre nature et bâti. »

GA : Dans ce cas on passe directement de la nature au paysage. Je me demandais s'ils renvoyaient au « naturel » de façon à inclure les éléments tels que l'air et la lumière naturelle parce que l'urbanisme d'une certaine époque « moderne » se concentrait sur ces dimensions. La « nature », dans le cas qui nous occupe, ne serait-elle pas plutôt une idée de la nature, sa représentation?

JPC : Je vous rappelle les énoncés pour ces sites postulent qu'il faut construire avec la nature.

GB : Je crois que ces énoncés parlent de la « verdure », mais qu'ils utilisent le mot « nature » parce que ce mot permet de prendre en charge un point de vue paysagiste.

JG : La deuxième prise de position que nous avons identifiée est celle de la transformation. Dans ces cas, la nature est considérée en tant que quelque chose de malléable, et qu'un modelage (ou architecturalisation) du «naturel» peut augmenter sa valeur, son appropriation, son identité et peut aussi intensifier ses qualités. Un exemple sera le projet BC231 (« JE SUIS ICI ») où le concurrent propose un remodelage du terril et l'exploitation de ses ressources naturelles afin d'augmenter sa valeur et son appropriation par les citoyens de Hénin-Carvin.



« JSI – JE SUIS ICI » (BC231) à Hénin-Carvin
Schéma conceptuel (Extrait de la planche No.3 du concurrent)

GB : J'ai de la difficulté à penser que les concepteurs de ce projet prétendent travailler la nature quand ils reconfigurent le terril. Cherche-t-on à composer avec la nature ou bien se contente-t-on de donner un panorama sur la nature? La terme « transformation » dans ce cas là ne s'applique peut-être pas parce qu'au fond, on crée un belvédère donnant accès à la nature.

JG : L'équipe de conception de ce projet ne prétend pas que le terril est naturel, elle affirme son artificialité en le remodelant. Le terril est un monticule déplacé dans un paysage « naturel ». Le remodelage du terril a pour but de transformer la perception de la nature.

GB : Dans ce cas, ce n'est pas une transformation de la nature, mais plutôt une sorte de naturalisation d'un artefact.

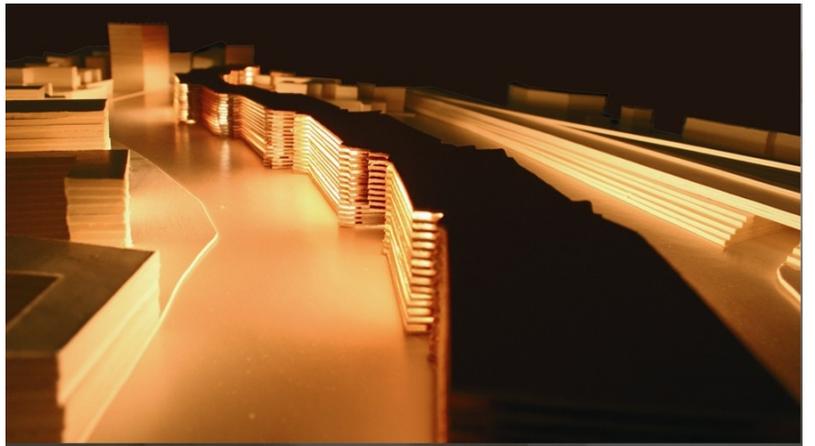
ST : Ce n'est pas ce dont traite ce projet. La valeur écologique d'une friche est la plus haute entre la cinquième et la quinzième année après son abandon. Après la quinzième année la friche perd sa biodiversité, c'est-à-dire qu'il faut intervenir pendant cette période là. Je pense à ce projet, dans l'Est de l'Allemagne, où les concepteurs ont basé leur plan urbain sur le fait que, dans son histoire, le site a toujours été rasé. Pour continuer la dépollution du site et pour garantir sa biodiversité et sa valeur écologique, le site devrait continuer à être rasé. Le projet le plus pervers qui commande la destruction cyclique de la nature était finalement le projet le plus naturel.

JPC : Ce qui me pose problème avec le projet BC231 n'est pas la naturalisation en-soi, mais la naturalisation d'une forme artificielle. Ce n'est pas une simple opposition naturel-artificiel, mais c'est un cycle un peu compliqué qui passerait par des natures différentes.

JG : Le troisième grand axe de prise de position envers la nature que nous avons pu identifier est celui de l'intégration, et plus précisément l'« intégration par médiation ». Le concurrent considère qu'un espace de médiation est nécessaire entre le « naturel » et l'artificiel afin qu'ils cohabitent harmonieusement et que le « naturel » doit être contrôlé par des dispositifs artificiels pour être appréciable.

Prenons l'exemple du projet NA045 (« Urban Osmotic ») à Dijon. L'implantation et l'enveloppe du bâtiment sont conçues de façon à établir une médiation entre l'intérieur des espaces construits et le cadre « naturel ». L'enveloppe du bâtiment est considérée par le concurrent comme un « filtre osmotique ». C'est une double-peau habitée qui offre à la fois des qualités du « naturel » (lumière, l'air, etc.) et de l'artificiel (protection, privauté, etc.). Selon les concepteurs, ce « filtre » est conçu de façon à maîtriser le « naturel » lors de son passage vers l'artificiel. Par exemple, les lattes en bois horizontaux de la peau extérieure sont conçues pour animer et donner structure à la lumière naturelle. L'implantation et la forme du bâtiment sont conséquentes d'une médiation entre le « naturel » et le construit. Des analyses approfondies de l'ensoleillement et des effets du bâti sur le cadre « naturel » permettent de définir la forme du bâtiment aussi bien que son implantation.

GB : Ce qui est fascinant dans ce projet et dans son propos me semble pointer vers une version contemporaine de l'utopie née avec l'idée du contrôle de la nature. La planète pourrait être aménagée comme un habitat. Ici, l'architecture affirme la volonté d'assujettir la nature et de la contrôler.



JPC : Il est à noter qu'il n'y a aucun projet lauréat sur le site de Dijon. Il y a par contre deux projets mentionnés et tous deux proposent une architecture relativement déterminée et formellement affirmée.



JG : Toujours dans la catégorie « intégration », nous avons identifié une deuxième stratégie, celle de l'intégration par métamorphose. L'artificiel, dans ce cas, peut être dissimulé dans un contexte « naturel ». Dans la volonté d'une fusion du « naturel » et de l'artificiel, le bâti est conçu comme une extension du « naturel ». Une fusion entre le « naturel » et l'artificiel peut générer de nouvelles formes urbaines et architecturales et de modes d'habiter la ville. L'utilisation d'analogies naturelles a souvent un impact quant à la forme architecturale et au choix des matériaux de construction. La conception du projet a souvent pour but de rendre celui-ci semblable à un élément ou à un paysage « naturel ». Paradoxalement, dans certains cas, l'architecture fait office d'assise assurant la stabilité de la nature. Le projet « Laboratoire insulaire – tectonique chloroph'île » (TC497) démontre que les frontières entre le « naturel » et le bâti dans un contexte urbain ne doivent pas nécessairement être très définies. Un quartier entier peut devenir une immense sculpture habitée (au sens du Land Art) offrant toutes les qualités d'un paysage « naturel » et répondant au besoin de construire ou de densifier la ville.

GB : Ce projet (le TC497) démontre la conquête de la nature qui se donne bonne conscience.

ST : Il faut considérer ce projet en se demandant si la question de la nature dans la ville relève encore d'une stratégie paysagère qui s'opposerait à une stratégie architecturale et considérer la phase du post-modernisme où le paysage essayait d'imiter l'architecture, pour réaliser qu'on adopte aujourd'hui une nouvelle approche. On parle de

l'architecture hybride qui est un geste paysager dans la ville et je trouve cela enrichissant non pas uniquement pour sa forme et ses matériaux, mais pour les influences interdisciplinaires qui, au final, créent une nouvelle ville. Dans cet exemple, je ne vois pas une opposition entre la nature dans la ville et une stratégie architecturale, mais plutôt l'existence d'une stratégie paysagère et d'une stratégie architecturale et la complémentarité des deux. Cette tradition était présente, entre autres, dans les jardins Baroques et dans les cités-jardins du XIX^e siècle. Cette idée d'interaction entre urbanisme et architecture ou architecture et paysage est quelque chose de très positif.

JPC : Comment comprendre que ces deux projets (le NA045 et le TC497), qui paraissent pourtant assez bien maîtrisés, n'ont pas convaincu le jury au point qu'il n'y a aucun gagnant sur le site de Dijon?

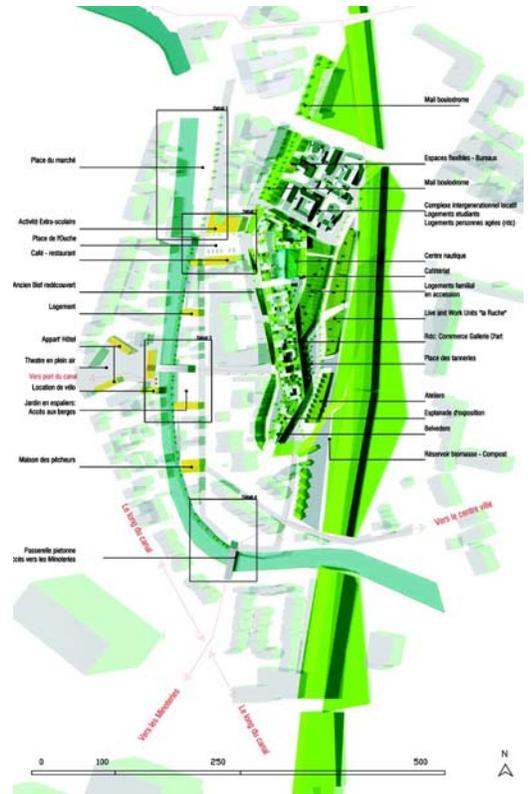


« Laboratoire insulaire : tectonique chlorophylle » (TC497) à Dijon
Vue aérienne du projet (Extrait de la planche No.1 du concurrent)



« Urban Osmotic »
(NA045) à Dijon
Plan masse
(Extrait de la planche No.2 du concurrent)

ST : J'ai l'impression que, dans les jurys français, il y a toujours un hyper intellectuel qui dit que le projet est « déjà-vu », qu'il n'y a pas d'innovation ou que tout fonctionne, et qui le décrète inintéressant.



« Laboratoire insulaire : tectonique chloroph'île »
(TC497) à Dijon
Plan masse
(Extrait de la planche No.2 du concurrent)

JPC : Peut-on aller jusqu'à

dire qu'European fabrique une illusion quant à la propre obsolescence des idées que ces concours génèrent?

ST : Mon expérience sur le jury de la septième session d'European m'a permis de remarquer que les jurys peuvent consacrer beaucoup de temps aux projets, un peu comme le projet « JE SUIS ICI ». Ils cherchaient désespérément quelque chose de jamais vu dans le projet. Je pense que cette hyper intellectualisation est un problème actuel d'European.

GB : Ne serait-ce pas le résultat de l'exploration d'une architecture potentielle poussée à sa limite? Ne court-on pas le risque de voir cette machine s'autonomiser ou s'affranchir complètement de l'intention de construire et de commencer à tourner sur elle-même?

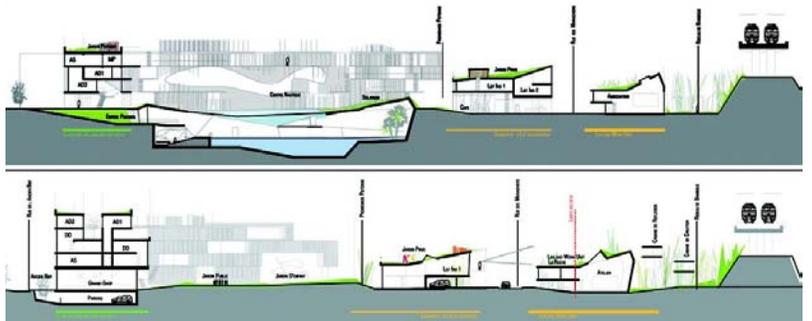
ST : Peut-être, c'est la raison pour laquelle de moins en moins de projets d'European sont construits. Le niveau devient exigeant et on cherche de plus en plus une direction qui n'est plus en lien avec ce

que recherchent les municipalités. Quand il y a des projets qui sont quand même bons et innovateurs, mais trop « réalisables », on ne les choisit pas!

GA : Pour revenir sur le projet BC231 (« JE SUIS ICI »), je ne pense pas que ce projet soit particulièrement innovateur. C'est du Land Art déjà vu. Dans la recherche d'une façon de formuler la tension entre le « naturel » et l'« artificiel », je crois que le projet AL427 est beaucoup plus intéressant. Il y a là une redéfinition qui va vers la sensibilisation de l'individu ou du petit groupe de gens qui gère sa portion de l'utopie bien différente de l'idée anglaise des parcelles individuelles et autosuffisantes. La redéfinition du « rurbain » proposée par le projet TC497 (« Laboratoire insulaire ») s'éloigne du modèle des cités-jardins et pose la question des mégaformes topographiques, comme en parle Kenneth Frampton.



« La nature au quotidien » (AL427) à Hénin-Carvin
Vue aérienne d'un îlot (Extrait de la planche No.2 du concurrent)



« Laboratoire insulaire : tectonique chloroph'île » (TC497) à Dijon
Coupes (Extrait de la planche No.3 du concurrent)

- II -
VERS UN EUROPAN DES DOCTORANTS

3 Un premier exercice de formulation d'axes de recherche fondés sur la Session 8 d'Europas [FR] 2005 | 2006

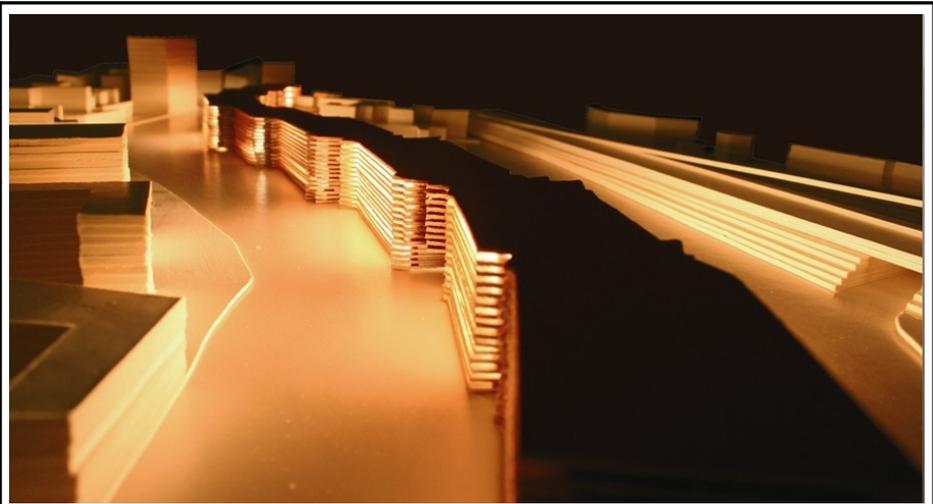
- Problématique 1 : La tension entre le « naturel » et l'artificiel
- Problématique 2 : La question de l'identité d'un lieu
- Problématique 3 : La programmation de l'espace public
- Problématique 4 : De l'effacement de l'architecture
- Problématique 5 : La forme et l'évènementialité

Problématique 1 : La tension entre le « naturel » et l'artificiel

Projet : GT911 - Dialectiques	
Site : Héning-Carvin	
Mots-clés Schéma : <ul style="list-style-type: none">▪micro-centralités,▪biens publics▪nature - préservation	
Commentaire : <p>Ce projet envisage une limite franche entre le paysage naturel et le bâti. Le territoire « naturel » est ici considéré comme un bien public à conserver et à contempler. S'opposant à l'étalement urbain les interventions proposées gardent une distance par rapport à la nature (poches (ou « micro-centralités ») de logements ponctuelles d'une haute densité), afin de valoriser les qualités esthétiques de la 'nature' existante. Le contact avec le « naturel » est surtout visuel avec des vues aléatoires de celui-ci depuis son logement.</p>	

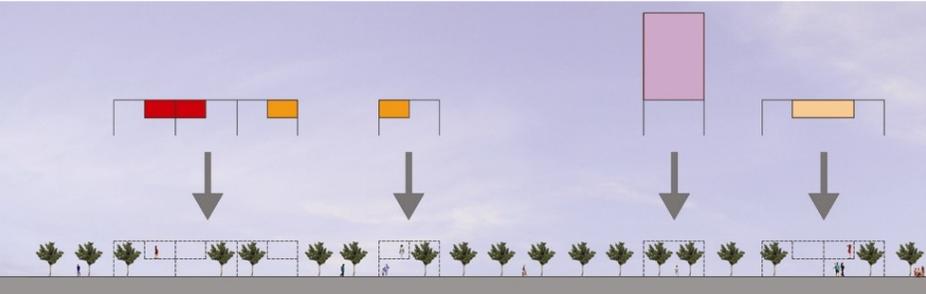
La tension entre le « naturel » et l'artificiel

Projet : BC231 – JSI JE SUIS ICI : Vivre et travailler à Drocourt	
Site : Hénin-Carvin	
Mots-clés Schéma : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Land Art ▪ préchauffage géothermique ▪ dépollution ▪ friches minières 	
Commentaire : « JSI » accepte que le paysage « naturel » soit modifiable par l'homme afin de le valoriser, de l'intensifier ou d'exploiter ses potentiels intrinsèques. Les concepteurs proposent d'esthétiser l'environnement « naturel » (qui est en réalité une montagne artificielle – un terril) afin de créer une sculpture à l'échelle du paysage et un panorama singulier. Le « naturel » est aussi considéré pour ses ressources énergétiques ayant des propriétés exploitables (ex. le préchauffage géothermique).	

Projet : NA045 – Urban Osmotic	
Site : Dijon	
Mots-clés Schéma : <ul style="list-style-type: none"> ▪ enveloppe du bâtiment ▪ double-peau ▪ développement durable ▪ analyse d'ensoleillement 	
Commentaire : Ce projet considère que l'on peut contrôler le « naturel » avec l'artificiel. L'enveloppe du bâtiment est un « filtre » ou une « peau osmotique » qui établit la médiation entre l'intérieur et l'extérieur. Cette peau possède le potentiel de contribuer à la qualité de l'espace intérieur en gérant son rapport aux éléments « naturels » extérieurs. Par la proposition d'une double-peau habitée, le projet propose un espace tampon entre l'artificiel et le « naturel ». Ce seuil fait parti du bâtiment et permet aux occupants de contrôler le « naturel » par divers dispositifs construits permettant d'animer l'espace intérieur « <i>en donnant forme à la lumière naturelle</i> ». (Cahier de présentation de NA045, p.2.) La cour traditionnelle fait partie du bâtiment, car elle est située à l'intérieure de son enveloppe.	

La tension entre le « naturel » et l'artificiel

Projet : TC497-Laboratoire insulaire - tectonique cloroph'île	
Site : Dijon	
Mots-clés Schéma : <ul style="list-style-type: none"> ▪ analogie géologique ▪ glissement tectonique ▪ interstice ▪ camouflage 	
Commentaire : Dans ce projet le « naturel » est considéré en tant qu'outil de conception. Les concepteurs utilisent l'analogie géologique des glissements tectoniques pour justifier leur recherche formelle. L'architecture proposée est la résultante d'« un mouvement de terrain géant. » : « les jardins maraîchers se soulèvent pour accueillir la ville et révéler la coulée endormie = Tectonique de la strate maraîchère. » (Planche de présentation 1 de TC497.) L'artificiel est dissimulé par sa forme « naturelle » qui le camoufle dans un contexte « naturel ». Le résultat donne l'impression d'une architecture qui émerge d'un site « naturel » d'une façon qui se veut « naturelle ».	

Projet : AL427 – La nature au quotidien	
Site : Hénin-Carvin	
Mots-clés Schéma : <ul style="list-style-type: none"> ▪ nature humanisée ▪ développement durable ▪ cour collective ▪ jardin privé 	
Commentaire : Ce projet considère que la nature peut être appropriée, habitée, voir même maîtrisée par l'homme. L'objet artificiel, qui est explicitement artificiel, est déposé parmi le « naturel ». Le « naturel » peut donc être enveloppé par l'artificiel - les limites entre ces deux parfois ambiguës. Les concepteurs affirment qu'il faut accepter une « nature humanisée ». « (...) la question n'est plus de définir la place de l'humain dans la nature mais d'envisager celle de la nature en rapport à l'humain (...) la quête d'un humain 're-naturalisé' laisse place à la réalité d'une 'nature humanisée' » (Cahier de présentation de AL427, p.2.) Le projet veut inscrire le « naturel » aux niveaux des registres du privé, du collectif et du public. La rencontre entre l'homme et la nature se fera d'une manière active au quotidien. Le « naturel » (jardins collectifs et privés) est le support de l'espace social : « inscrire la nature au cœur des dispositifs géographiques, urbains, architecturaux en tant qu'élément programmatique, esthétique, sensuel, social et écologique. » (Cahier de présentation de AL427, p.2.)	

AXE PROBLÉMATIQUE : LA TENSION ENTRE LE « NATUREL » ET L'ARTIFICIEL

Corpus de projets :

- A) GT911 – Dialectiques (Hénin-Carvin)
- B) BC231 – JSI - JE SUIS ICI : Vivre et travailler à Drocourt (Hénin-Carvin)
- C) NA045 – Urban Osmotic (Dijon)
- D) TC497 – Laboratoire insulaire – tectonique chlorophyllée (Dijon)
- E) AL427 – La nature au quotidien (Hénin-Carvin)

Questions :

- 1) Comment les architectes considèrent-ils le rapport entre la nature et l'architecture? Plus particulièrement, comment ce rapport est-il abordé en termes de la requalification des espaces verts (privés, collectifs et publics)?
- 2) Différentes positions peuvent-être envisagées par l'architecte par rapport à la nature (on la préserve, on la transforme, on l'intègre, etc.). Comment ces positions affectent-elles les diverses échelles de limites entre le « naturel » et l'artificiel dans la conception d'un projet architectural et urbain?
- 3) La question de la nature dans la ville relève-t-elle d'une stratégie paysagère qui s'opposerait à une stratégie architecturale?
- 4) La question du développement durable et son corollaire, une architecture plus écologique, relèvent-elles d'une utopie contemporaine ?

Commentaire transversal :

Considérant que l'une des trois thématiques transversales de la huitième session d'Europarc était, « *Le rapport entre ville et nature* », il n'est pas étonnant de constater que plusieurs concurrents ont travaillé ce thème en considérant, somme toute, une tension entre ces deux pôles. Il est à noter que l'énoncé du programme pour le site d'Hénin-Carvin demandait explicitement aux concurrents de réfléchir sur le thème de « *Construire avec la nature : concevoir un nouveau paysage, limites et liens entre nature et bâti.* »

Toutefois, plusieurs concurrents n'ont pas abordé ce thème en associant le rapport à la nature à des concepts paysagers et encore moins en considérant la ville des seuls points de vue de l'architecture et de l'urbanisme. Les limites interdisciplinaires sont parfois floues lorsque les architectes abordent le thème du « naturel » et de l'artificiel dans cet ensemble de projets. Ces limites semblent souvent

refléter la prise de position de l'équipe de conception par rapport à la nature. Quelques équipes optent pour une préservation de la nature (à tout prix) dans son état « naturel », tandis que d'autres n'hésitent pas à intervenir sur le milieu dit « naturel ». Dans d'autres cas, le concurrent préfère formuler un entre-deux en cherchant une intégration harmonieuse du « naturel » au projet architectural ou du projet architectural au cadre « naturel ».

PRINCIPES ADOPTÉS PAR LES CONCURRENTS :

PRINCIPE 1- LA CONSERVATION DU « NATUREL »

Le territoire « naturel » est à conserver intact à tout prix. Afin d'apprécier ses qualités bénéfiques, (qui sont considérées surtout comme esthétiques), une certaine distance et des limites franches doivent exister entre le bâti et la nature. Il ne devrait pas y avoir d'ambiguïté entre ce qui est « naturel » et ce qui est artificiel.

Le projet « Dialectiques » (GT911) constate que l'étalement urbain est un véritable problème dans les villes européennes. Une plus grande superficie du territoire naturel serait à conserver tel quel et les interventions devraient chercher à densifier la ville existante ou sa périphérie sans trop empiéter sur le territoire naturel. La forte densité du construit ne laisse pas beaucoup de place à la nature, mais permet, du fait de sa hauteur, d'avoir des vues à contempler. Il n'y a pas d'ambiguïté entre la nature et le construit, chacun prend sa place et affirme sa présence par un contraste marqué dans le grand paysage.

PRINCIPE 2- LA NATURALISATION DU « NATUREL »

Le « naturel » (qui est parfois en réalité artificiel) peut être transformé par un processus synthétique de naturalisation afin de le rendre plus conforme à une certaine idée de la nature. Ce modelage (ou architecturalisation) du « naturel » peut augmenter sa valeur, son appropriation, son identité et peut aussi intensifier ses qualités.

Le projet à Hénin-Carvin, « JSI – JE SUIS ICI : Vivre et travailler à Drocourt », considère le « naturel » comme quelque chose de malléable. Le concurrent décide que l'agglomération d'Hénin Carvin pourrait apprécier le « naturel » (le terril) si son identité est modifiée par une transformation de sa forme. En intensifiant l'artificialité du terril en lui donnant un galbe encore plus artificiel, la nature environnante se trouve « naturalisée ». Le terril devient un paysage sculpté – du Land Art en contraste avec son cadre « naturel ». Un système de préchauffage géothermique installé sous les stériles noires permet aux citoyens de l'agglomération de profiter des ressources naturelles du terril. Par un

processus de naturalisation, ce monticule autrefois considéré déplacé, est appelé à devenir un objet exceptionnel dans le paysage valorisé par la communauté.

PRINCIPE 3- L'INTÉGRATION DU « NATUREL »

3a- L'INTÉGRATION PAR MÉDIATION

Un espace de médiation est nécessaire entre le « naturel » et l'artificiel afin qu'ils cohabitent harmonieusement. Des dispositifs artificiels peuvent permettre de mieux apprécier la nature.

Le projet « Urban Osmotic » (NA045) à Dijon propose une implantation et une enveloppe de bâtiment afin d'établir une médiation entre l'intérieur des espaces construits et le cadre « naturel ». L'enveloppe du bâtiment est considérée par le concurrent comme un « filtre osmotique ». C'est une double-peau habitée qui offre à la fois des qualités du « naturel » (lumière, l'air, etc.) et de l'artificiel (protection, privauté, etc.). Selon les concepteurs, ce « filtre » est conçu de façon à maîtriser le « naturel » lors de son passage vers l'artificiel. Par exemple, les lattes en bois horizontaux de la peau extérieure sont conçues pour animer et donner structure à la lumière naturelle.

L'implantation et la forme du bâtiment résultent d'une médiation entre le naturel et le construit. Des analyses approfondies de l'ensoleillement et des effets du bâti sur le cadre « naturel » permettent de définir la forme du bâtiment aussi bien que son implantation.

3b- L'INTÉGRATION PAR MÉTAMORPHOSE

L'artificiel peut être dissimulé dans un contexte « naturel ». Dans la volonté d'une fusion du « naturel » et de l'artificiel, le bâti est conçu comme une extension de la nature.

Une fusion entre le naturel et l'artificiel peut générer de nouvelles formes urbaines et architecturales, de nouveaux registres de l'espace, des typologies et des façons d'habiter la ville. Ces propositions tentent de démontrer que la question de la nature dans la ville ne relève pas nécessairement d'une stratégie paysagère qui s'opposerait à une stratégie architecturale. L'utilisation d'analogies naturelles a souvent un impact quand à la forme architecturale et au choix des matériaux de construction. La conception du projet a souvent pour but de le rendre plus conforme à un paysage. Paradoxalement, dans certains cas, l'architecture devient l'assise qui assure la stabilité de la nature.

Le projet « Laboratoire insulaire – tectonique chloroph'île » (TC497) cherche à démontrer que les frontières entre le naturel et le bâti (dans un contexte urbain) ne doivent pas nécessairement être très définies. Un quartier en entier peut devenir une immense sculpture de « Land art » habitée offrant à la fois les qualités d'un paysage et répondant au besoin de construire ou de densifier la ville.

3c- L'INTÉGRATION PAR APPROPRIATION

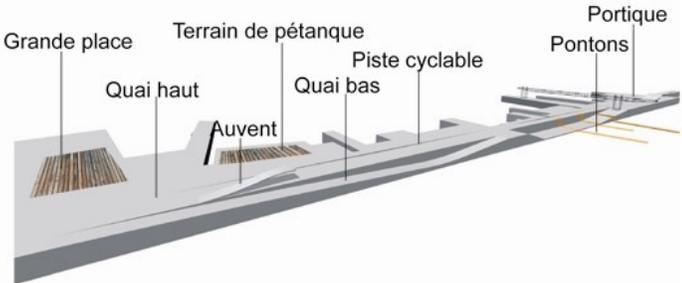
En intervenant dans un contexte naturel, la « nature » peut être inscrite dans le bâti tout en conservant ses qualités. L'artificiel est déposé dans un cadre « naturel » où divers niveaux de liens seront établis entre les deux.

Un contexte « naturel » peut être approprié en choisissant les caractéristiques que l'on veut préserver et celles que l'on juge inintéressantes et qui ne seront donc pas prises en compte par le projet.

Le projet sur le site de Hénin-Carvin intitulé « La nature au quotidien » propose l'intégration de l'artificiel au cadre « naturel » par une appropriation d'échelles multiples : la maison par son jardin privé; l'îlot par son jardin collectif; et le quartier par un grand parc urbain. La « nature maîtrisée » est donc, selon les concepteurs : « humanisée ».

Problématique 2 : La question de l'identité d'un lieu

Projet : TT252 – Port d'attache	
Site : Chalon-sur-Saône	
Mots-clés Schéma : ■friche industrielle ■identité portuaire ■containers	
Commentaire : Le recours à des images portuaires se justifie, dans l'intention de répondre à des préoccupations « identitaires ». Le projet porte le titre de « <i>Port d'attache, Le port à habiter, une autre façon d'habiter la ville</i> », comme une évocation qui tente d'identifier la proposition, dans le sens où « <i>la fonction portuaire est maintenue mais adaptée aux nouveaux besoins de développement de la ville</i> ». Les concepteurs proposent une réflexion sur des questions d'identité qui contribuent à élaborer un certain nombre d'intentions de projet. En ce sens, le projet prend en compte trois principes liés à ce thème de l'identité. Le premier consiste à maintenir une partie de l'identité portuaire par la réhabilitation d'anciennes structures et la conservation de certains artefacts, tel que le portique de charge et décharge de bateaux. Le deuxième principe consiste à insérer l'habitat dans le site de manière à s'intégrer et accentuer cette identité portuaire, par un système constructif basé sur le container afin de s'approcher de l'esthétique portuaire. Le dernier principe consiste à insérer un certain nombre d'éléments particuliers à la ville de Chalon-sur-Saône, dont son festival de rue. Principe : Quelques éléments forts peuvent incarner l'identité d'un lieu.	

Projet : GK030 – Au fil de l'eau	<h3 style="text-align: center;">2-IDENTITE PORTUAIRE</h3> 
Site : Chalon-sur-Saône	
Mots-clés Schéma : ■topographie construite ■enroulement du sol ■activités fluviales ■quais	
Commentaire : Les concepteurs proposent de « <i>ressusciter un port endormi</i> » par divers liens, ouvertures et activités entre un nouveau centre-ville qui sera situé sur le Port Nord et le centre-ville historique de Chalon-sur-Saône. Le projet ne prescrit pas une nouvelle identité pour la ville, mais veut plutôt affirmer la vocation nouvelle du site et faire renaître l'identité et la dynamique d'une ville portuaire ancrée dans son histoire, son rapport physique et ses activités associées à l'eau. Dans ce cas, le passé industriel du lieu et sa relation avec le fleuve sont mis de côté au profit d'un rapport récréotouristique. L'implantation met en valeur le fleuve, des rampes d'accès liées au tourisme fluvial et une promenade aménagée sur les quais sont parmi les interventions qui permettent de revaloriser la relation entre la ville et son fleuve. Principe : Le projet peut actualiser l'identité d'un lieu.	

La question de l'identité d'un lieu

Projet : BC231 – JSI JE SUIS ICI : Vivre et travailler à Drocourt	
Site : Hénin-Carvin	
Mots-clés Schéma : ■ Culture ordinaire locale ■ Micro-activités ■ Land Art ■ Friche minière	
Commentaire : Ce projet ne suggère pas une nouvelle identité ambitieuse pour la ville de Hénin-Carvin, mais veut plutôt proposer une actualisation de son passé minier. D'un part, le concurrent essaye de démontrer par un cahier de séjour, que l'identité d'un lieu se retrouve auprès de ses citoyens et dans sa culture ordinaire locale. À part du remodelage du terril, les interventions proposées par ce projet sont dissimulées dans la ville existante. La « reconquête du terril » par son remodelage et par sa dépollution totale ne démontrent pas une volonté de cacher ou de changer l'identité du lieu, mais de « mettre à jour » son identité. Le terril deviendra une sculpture monumentale dans le paysage au lieu d'un monticule de retailles dangereux nuisant au paysage. Principe : Le projet peut actualiser l'identité d'un lieu.	

Projet : PW800 – Living City : A New Identity for the Station Area	
Site : Châteauroux	
Mots-clés Schéma : ■ système spatial ■ icône ■ espace public ■ mégastructure	
Commentaire : Le concurrent est à la recherche d'une identité cohérente pour la ville de Châteauroux, qu'il considère fragmentée. Il propose de construire un « paysage urbanisé » qui établira un pouvoir d'attraction, de destination et de densité pour ce lieu. Un « système spatial » qui est né d'une volonté de fusionner la circulation, l'infrastructure et l'architecture offre à la fois plusieurs possibilités d'articulation et l'expression d'une unité formelle. La forme distincte ainsi que l'échelle importante de cette mégastructure établira une présence marquée du projet dans la ville. Ces facteurs et la monumentalité du projet feront de lui une icône facilement associable à la ville de Châteauroux. L'identité de la ville pourrait se transmettre par l'image forte que propose ce projet. Principe : Une icône reconnaissable permet de créer l'identité d'un lieu.	

AXE PROBLÉMATIQUE : LA QUESTION DE L'IDENTITÉ D'UN LIEU

Corpus :

- A) TT252 – Port d'attache (Chalon-sur-Saône)
- B) GK030 – Au fil de l'eau (Chalon-sur-Saône)
- C) BC231 – JSI JE SUIS ICI : Vivre et travailler à Drocourt (Hénin-Carvin)
- D) PW800 – Living City : A New Identity for the Station Area (Châteauroux)

Questions :

- 1) D'un point de vue théorique, ou de façon pratique, comment peut-on identifier les composantes de l'identité d'une ville ou d'un lieu? À quels niveaux ces composantes interviennent-elles dans la conception du projet?
- 2) Quels sont les diverses stratégies architecturales utilisées pour préserver, fabriquer ou renforcer l'identité d'une ville? Quels sont les seuils minimaux d'une représentation de l'identité d'un lieu ?
- 3) Quelles sont les images, les métaphores et les analogies utilisées par l'architecte pour établir des liens entre l'architecture qu'il propose et l'identité d'une ville ?
- 4) Le cliché identitaire d'un lieu peut-il être le support d'une événementialité ?

Commentaire transversal :

PRINCIPES ADOPTÉS PAR LES CONCURRENTS:

PRINCIPE 1- À LA RECHERCHE D'UNE ICÔNE RECONNAISSABLE.

La recherche d'une icône reconnaissable est un travail de différenciation en vue de fabriquer « un objet de visite » que les gens vont venir voir et qui sera facilement communiqué. Les gens ne verront pas nécessairement un identité ancrée au lieu, mais une image identitaire communiquée par le projet. L'identité du lieu est réduite à une icône reconnaissable.

PW800 – Living City : A New Identity for the Station Area

PRINCIPE 2- À LA RECHERCHE DE QUELQUES ÉLÉMENTS FORTS QUI PEUVENT INCARNÉS L'IDENTITÉ D'UN LIEU.

Le concurrent est à la recherche de quelques éléments forts qui puissent incarner le lieu. Ces éléments ne font pas nécessairement partie de l'histoire du site, mais le projet veut démontrer qu'il existe une symbolique profonde reliée à son histoire. Ces éléments sont souvent choisis pour leur potentiel d'exploitation. Celui-ci est parfois un cas d'interprétation caricaturale de « l'identité existante » d'un lieu.

TT252 – Port d'attache (Chalon-sur-Saône)

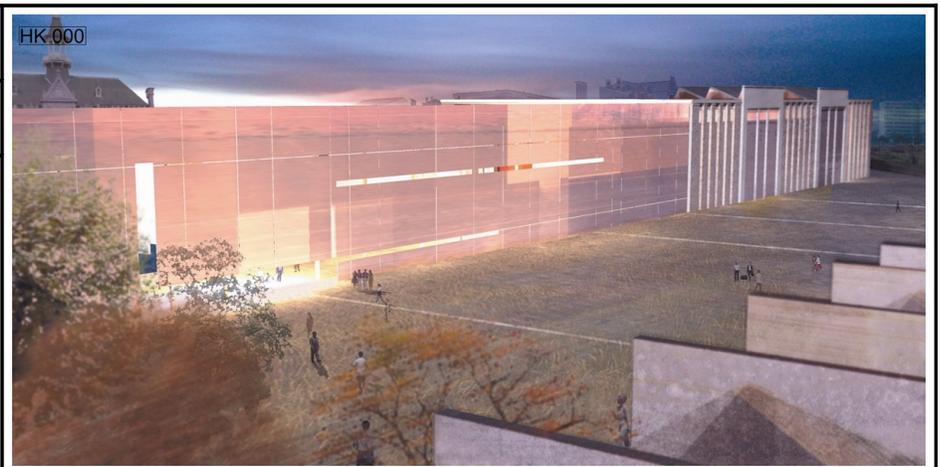
PRINCIPE 3- À LA RECHERCHE D'UNE ACTUALISATION DE L'IDENTITÉ D'UN LIEU.

En s'appuyant sur l'image identitaire la plus communément admise d'un lieu, le concurrent propose une nouvelle façon d'interpréter cette identité qui correspondra à une image actuelle ou à un avenir proche du lieu.

GK030 – Au fil de l'eau (Chalon-sur-Saône)

BC231 – JSI JE SUIS ICI : Vivre et travailler à Drocourt

Problématique 3 : La programmation de l'espace public

Projet : HK000 – La centralité linéaire	
Site : La Courneuve	
Mots-clés Schéma : <ul style="list-style-type: none"> ▪ place civique ▪ place linéaire ▪ centralité ▪ voile 	
Commentaire : Ce projet lauréat propose une place linéaire pour répondre aux énoncés du concours et aux volontés de la ville, qui demandent la création d'un espace public pour renforcer la centralité. Dans les documents produits par le concurrent, la place n'est ni programmée, ni alimentée d'une façon traditionnelle. Cette place est un champ gazonné vide, entouré de façades (quelques-unes existantes) qui l'encadrent, mais n'ayant pas d'établissements en périphérie. C'est un vide linéaire (qui évoque d'ailleurs plutôt un champ ou un terrain de parade militaire) pour établir une certaine monumentalité symbolique aux institutions civiques et donner de la structure au centre-ville.	

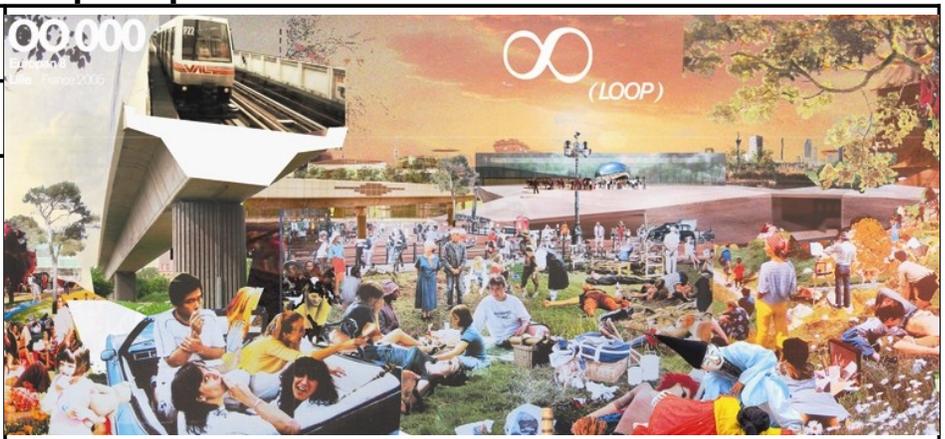
Projet : EI013 – Gold in the Shell	
Site : Châteauroux	
Mots-clés Schéma : <ul style="list-style-type: none"> ▪ infrastructures ▪ couche végétale ▪ place-sur-dalle 	
Commentaire : Dans ce projet, l'espace public est une « couche » verte utilisée afin de couvrir les inconvénients de la ville (parkings, voies de circulation et infrastructures). L'espace public ainsi créé cherche à résoudre les problèmes d'un site fragmenté et désordonné. La place public opère le franchissement d'une voie ferrée et intègre les quartiers adjacents au site, incorporant des nouveaux bâtiments d'habitation, un parking au sous-sol et des bâtiments commerciaux existants.	

La programmation de l'espace public

Projet : ZZ999 – Estuaire urbain	
Site : Lille	
Mots-clés Schéma : <ul style="list-style-type: none"> ▪ grand parc urbain ▪ couture urbaine ▪ périphérie ▪ parc traditionnel 	
Commentaire : L'espace public ici est considéré comme un vaste poumon vert à l'échelle de la ville. La création d'un parc (faisant référence explicite au Central Park de New York) le plus grand possible résume l'intention initiale de ce projet. Son titre, « Estuaire urbain », évoque la création d'un espace « naturel » au milieu d'un contexte urbain fragmenté. L'espace public est un véritable parc au sens traditionnel. La non-programmation de cette vaste étendue publique parmi un contexte urbain est considérée comme une qualité. La taille de ce vide permet de se retirer de l'urbain. Le concurrent démontre une certaine vision pittoresque de l'espace public en le décrivant comme : « (...) lieu de rencontres, des passages improvisés, et simultanément une pièce urbaine articulant des quartiers aux identités distinctes et regardant vers son extérieur, son agglomération. » (Cahier de présentation de ZZ999, p.1.) L'espace public alimente le construit.	

Projet : PW800 – Living City : A New Identity for the Station Area	
Site : Châteauroux	
Mots-clés Schéma : <ul style="list-style-type: none"> ▪ nœud social ▪ friction programmatique ▪ topographie construite ▪ multifonctionnalité ▪ densité 	
Commentaire : L'espace public apparaît dans ce cas comme un « nœud social », dans une ville hyper-urbaine. Une topographie artificielle variée met en relation divers pôles d'activités et de programmes existants et à aménager. Le résultat est un espace public multifonctionnel et complexe (voir même chaotique) cherchant à générer une multitude de diverses activités par des mises en tension d'espaces, de programmes et de circulations. « Pouvoir d'attraction, destination et densité. » « (...) an informal trajectory of working, leisure and living. » « (...) an inhabited, programmed and intensified landscape. All associated functions and systems contribute to and benefit from that "Urbanized Landscape", using it as a central circulation device that draws from its publicity and contributes to its programmatic density. In return this programmatic density contributes to the publicity. »	

La programmation de l'espace public

<p>Projet : OO000 – Le Loop</p>	
<p>Site : Lille</p>	
<p>Mots-clés Schéma :</p> <ul style="list-style-type: none">▪équipement public▪enfilade programmatique▪hyper-programmation▪infrastructures▪espaces thématiques	
<p>Commentaire :</p> <p>« Le Loop » propose un grand équipement public à l'échelle de la ville qui comporte une enfilade de diverses activités distribuées dans les diverses parties du terrain: des logements, une école, un lac avec une plage artificielle, un théâtre de rue, un lieu pour des projections en plein air, une station tram-train, des espaces pour sports, un espace pour jeux d'enfants, expositions, location de vélo et une halle de marché.</p> <p>Les infrastructures de la ville (voies de tram et de circulation d'autos) sont intégrées dans l'espace public et celles-ci ne sont pas considérées comme des nuisances. Des activités s'installent en partie intérieure : espace pour boutiques et cafés ou un espace pour promenade à l'ombre.</p> <p>L'espace public est programmé, mais il assure quelques endroits libres, pour des activités de loisirs de masses comme des pique-niques, barbecues, parties de jeux, fêtes, etc. En conséquence, l'espace public est animé et les espaces verts sont absorbés par la foule des utilisateurs.</p>	

AXE PROBLÉMATIQUE : LA PROGRAMMATION DE L'ESPACE PUBLIC

Corpus :

- A) HK000 – La centralité linéaire (La Courneuve)
- B) EI013 – Gold in the Shell (Châteauroux)
- C) ZZ999 – Estuaire urbain (Lille)
- D) PW800 – Living City : A New Identity for the Station Area (Châteauroux)
- E) OO000 – Le Loop (Lille)

Questions :

- 1) Dans l'histoire récente, existe-t-il un changement d'échelle et de statut de l'espace public européen ? L'architecte préfère-t-il considérer l'espace public comme opératoire, plutôt que symbolique?
- 2) Quelles sont les caractéristiques contextuelles et les objectifs à la fois urbanistiques et architecturaux influençant la programmation de l'espace public?

Commentaire transversal : *Programmer l'espace public ou ne pas programmer l'espace public?*

Ne pas programmer pour...

Dans le centre ville de La Courneuve, le projet « La centralité linéaire (HK000) » propose une grande place publique en forme de rectangle allongé, encadrée d'un côté par des logements espacés rythmiquement et de l'autre côté par une façade continue dont un « voile » relie un ancien bâtiment industriel et un édifice municipal. L'intention du projet consiste à créer un espace pour symboliser « une image claire de l'institution municipale ». Cette fonction symbolique est accentuée par la sobriété formelle, par l'absence d'équipements et par l'absence d'arbres. Cette place publique agit surtout comme un espace vide, un champ gazonné, un espace continu, sans aucune subdivision. Comme cet espace n'offre pas de possibilités pour le développement d'activités qui pourraient normalement se dérouler dans un espace public, c'est bien sa fonction symbolique qui prévaut.

La stratégie de la « non programmation » de l'espace public prend une forme différente dans « Estuaire urbain (ZZ999) », projet qui essaye de créer un grand parc urbain à l'échelle de la ville de Lille. Les concepteurs utilisent l'analogie de l'estuaire pour décrire leur stratégie urbaine et architecturale, en créant une aire vide entre deux quartiers tel qu'un vide entre deux bords d'un estuaire d'un fleuve. Ce vide correspond à un parc de dimensions considérables, ceinturé par deux

bandes de constructions qui le délimitent. La « non programmation » de cet espace est considérée comme une qualité.

Le cas du projet « Gold in the Shell (EI013) » cherche aussi à offrir à la ville un espace vert pour des activités de loisir et de repos de façon peu déterministe. Proche du centre ville de Châteauroux, le secteur de ce projet présente le défi du franchissement d'une voie ferrée dans l'objectif de relier les quartiers périphériques du site. Afin de résoudre les conflits de ce site fragmenté et désordonné, l'élément central du projet « Gold in the Shell (EI013) » est un parc (ou plutôt une grande place) reliant les deux côtés de la voie ferrée, incorporant des nouveaux logements et le centre commercial existant et créant un nouveau parking au niveau du sous-sol. « Gold in the Shell » s'appuie sur l'hypothèse du parc comme solution projective : il rend le vert visible et surtout, il camoufle quelques problèmes : le parking existant qui va rester en dessous de ce parc, des établissements commerciaux qui seront intégrés au parc et des passages souterrains qui seront ainsi créés.

La fonction opératoire du nouvel espace créée par « Gold in the Shell » veut résoudre le problème du franchissement de la voie ferrée et de l'intégration entre les quartiers voisins et les nouveaux bâtiments d'habitation et de commerce.

Programmer pour...

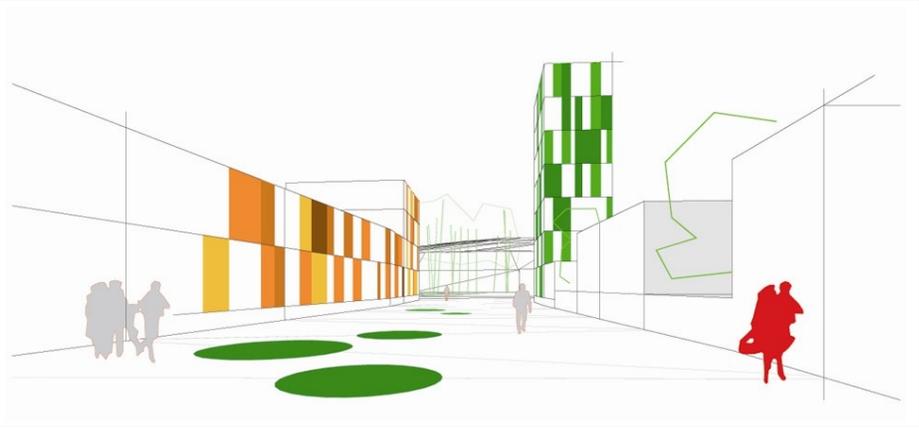
Le projet « Le Loop (OO000) » propose un grand équipement urbain pour la ville de Lille. La forme du projet contient un parcours interne en forme de 8 et des voies qui coupent le terrain du site dans plusieurs directions. Dans les morceaux de terrain qui sont laissés libres par « le Loop », on s'insère des aires de logements et plusieurs espaces publics.

Au contraire des projets comme « Estuaire urbain (ZZ999) » et « La centralité linéaire (HK000) », l'espace public de « Le Loop » n'est pas un espace dédié à l'appréciation de la nature ou investi d'une fonction symbolique importante. Il s'agit d'un grand espace d'animation sociale et culturelle incorporant différentes activités (une plage artificielle, un théâtre de rue, un espace pour sports, etc.)

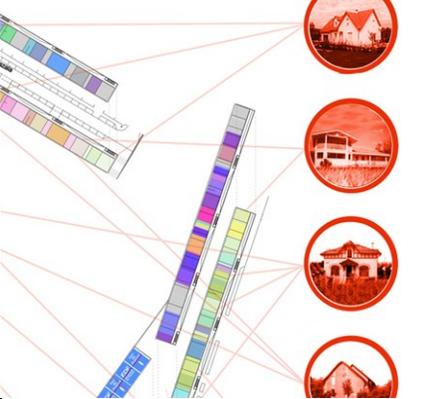
La stratégie de l'hyper programmation est aussi présente dans le projet « Living City : A New Identity for the Station Area (PW800) ». Élaboré pour la ville de Châteauroux, ce projet intègre des bâtiments multifonctionnels et des structures de circulation pour franchir la voie ferrée existante dans le site et pour mieux connecter les quartiers voisins.

Problématique 4 : De l'effacement de l'architecture

Projet : BC231 – JSI JE SUIS ICI : Vivre et travailler à Drocourt	
Site : Hénin-Carvin	
Mots-clés Schéma : <ul style="list-style-type: none"> ▪micro-activités ▪modules ▪programmation indéterminée ▪dissimulation 	
<p>Commentaire :</p> <p>Les principales interventions architecturales de ce projet forment une constellation de « micro-activités » projetées sur le site. Ces petites interventions densifient le bâti existant composé principalement de maisons jumelées.</p> <p>Les nouvelles constructions sont des modules prismatiques et des « programmes communs ouverts » situés entre deux pavillons résidentiels. Ils peuvent aussi être des commerces de proximité favorisant et dynamisant la rue en tant que lieu d'échange.</p> <p>La modestie de la proposition se rapporte au petit impact sur le site comme à l'expression formelle simple et quotidienne de l'architecture projetée.</p>	

Projet : GT911 – Dialectiques	
Site : Hénin-Carvin	
Mots-clés Schéma : <ul style="list-style-type: none"> ▪module de base ▪combinaisons ▪volumétrie ▪référentielle 	
<p>Commentaire :</p> <p>Les logements sont organisés dans le projet en formant des « micro-centralités » dont les densités sont adaptées pour chacune des interventions ponctuelles sur le terrain.</p> <p>Chaque logement se compose d'un « noyau structurant commun » appelé « logement base » qui peut se combiner en plusieurs arrangements pour constituer des formes en barre ou en tour. Ainsi, la densité des ensembles de logements peut varier comme sa volumétrie.</p>	

De l'effacement de l'architecture

Projet : EI013 – Gold in the Shell	MAISONS A CUSTOMISER	
Site : Châteauroux		
Mots-clés Schéma : <ul style="list-style-type: none"> ▪ customisation ▪ façades végétales ▪ masquage ▪ camouflage 		
Commentaire : Les concurrents proposent la « customisation » de maisons traditionnelles dans une partie du terrain, intention qu'ils démontrent dans le diagramme au dessus, sans donner plus de détails sur leur idée. Les auteurs proposent aussi des blocs d'appartements qui, explorent « une modénature dense et aléatoire », un « traitement abstrait » de la façade qui sert à préserver l'intimité et à « rompre l'échelle ».		

Projet : TT252 – Port d'attache		
Site : Chalon-sur-Saône		
Mots-clés Schéma : <ul style="list-style-type: none"> ▪ containers ▪ nomadisme ▪ répétition ▪ préfabrication 		
Commentaire : Dans ce projet, l'habitat individuel s'amarre pour un temps à des fondations fixes. Il s'agit d'une élaboration à partir de la métaphore de la « logique de stockage portuaire » pour proposer un habitat « nomade » fait d'éléments légers, démontables et transportables. D'autres logements sont conçus avec un rapport sédentaire au sol, mais leur construction utilise aussi la même logique de la « cabane container » par « emboîtement et superposition » de plusieurs éléments, suivant les besoins et l'évolution de la famille.		

De l'effacement de l'architecture

Projet : TC497– Laboratoire insulaire – Tectonique chloroph'ile	
Site : Dijon	
Mots-clés Schéma : <ul style="list-style-type: none">▪camouflage▪analogie au naturel▪glissement tectonique▪forme	
Commentaire : <p>En ce qui concerne la question écologique, ce projet explore la relation ville/campagne comme un motif d'expérimentation et de création architecturale. Celle-là est mise en considération à partir du rapport du logement à son jardin privé et/ou potager.</p> <p>Les jardins maraîchers existants dans le site sont maintenus au dessus des nouvelles constructions proposées. Ces nouvelles constructions sont formées à partir des mouvements de « glissements » (terme utilisé dans la Géologie) du terrain dans une articulation entre l'histoire et le paysage du site.</p>	

AXE PROBLÉMATIQUE : DE L'EFFACEMENT DE L'ARCHITECTURE

Corpus :

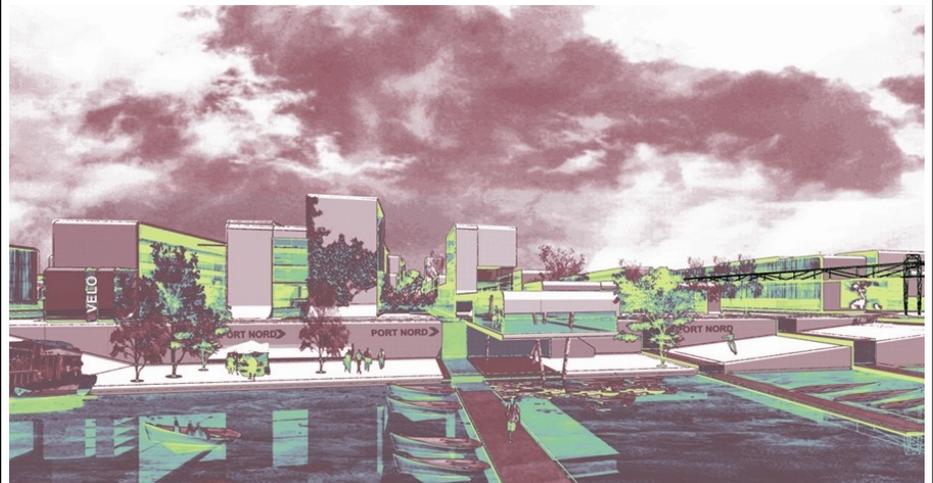
- A) BC231 – JSI JE SUIS ICI : Vivre et travailler à Drocourt (Hénin-Carvin)
- B) GT911 – Dialectiques (Hénin-Carvin)
- C) EI013 – Gold in the Shell (Châteauroux)
- D) TT252 – Port d'attache (Chalon-sur-Saône)
- E) TC497 – Laboratoire insulaire - Tectonique chloroph'île (Dijon)

Questions :

- 1) On remarque un certain effacement de la forme architecturale dans plusieurs projets. Somme toute, s'agit-il d'un phénomène contemporain généralisé, ou d'un phénomène caractéristique des concours d'idées en architecture ?
- 2) Est-il plutôt lié à une crainte de voir la perception de la stratégie urbaine compromise par une image architecturale trop déterministe ?

Problématique 5 : La forme et l'évènementialité

Projet : TT252 – Port d'attache	
Site : Chalon-sur-Saône	
Mots-clés Schéma : <ul style="list-style-type: none"> ▪ esplanade ▪ événement ▪ containers ▪ quai 	
<p>Commentaire :</p> <p>Le grand quai au bord de la Saône est réaménagé pour accueillir des nouveaux événements ainsi que les événements existants déjà dans la ville de Chalons-sur-Saône (Festival des arts de la rue). Cette grande esplanade publique n'est pas un lieu hyper-programmé, mais il s'agit plutôt d'un lieu-destination pouvant accueillir toutes les expressions possibles de la population. La grue est conservée en tant qu'icône portuaire. Le concurrent présume qu'un grand espace vide avec quelques objets curieux sera suffisant pour « créer l'événement ». Le projet laisse plus de place à l'événement qu'il construit, en-soi, par son architecture, un événement.</p> <p>Principe : L'absence de la forme construite (le vide) est le support d'évènementialité.</p>	

Projet : GK030 – Au fil de l'eau	
Site : Chalon-sur-Saône	
Mots-clés Schéma : <ul style="list-style-type: none"> ▪ topographie construite ▪ barre ▪ interstice ▪ grand paysage 	

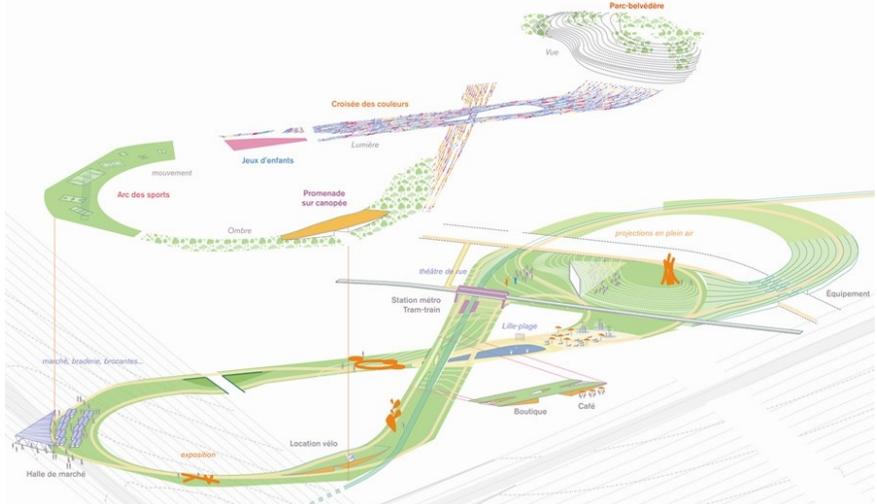
Commentaire :

Par divers traitements des vues, de l'espace public et le réaménagement des bords de la rivière, le fleuve devient l'événement dans ce projet. Le concurrent évite la frontalité sur le fleuve. Il propose l'implantation des barres de logements perpendiculaires au fleuve, ce qui démontre une volonté de diffuser les qualités du fleuve dans la profondeur du site. Une topographie variée construite le long de la Saône entre le site et le centre-ville crée divers rapports physiques avec le fleuve. La proximité physique à l'eau, qui est établie par les formes urbaines et architecturales, fait du fleuve le point focal de ce quartier. La forme conséquente amplifie la présence de l'eau et le paysage devient un événement par les interventions que le projet met en scène.

Principe : Le contexte devient l'événement par la forme construite qui le met en scène.

La forme et l'évènementialité

<p>Projet : BC231 – JSI JE SUIS ICI : Vivre et travailler à Drocourt</p>	
<p>Site : Hénin-Carvin</p>	
<p>Mots-clés Schéma : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Land Art ▪ événement paysager ▪ panorama </p>	
<p>Commentaire : Le concurrent propose le remodelage d'un terril qui est témoin d'une ancienne activité minière. Ce remodelage du terril d'une forme irrégulière à une forme ayant un galbe rond fait de ce monticule un l'objet exceptionnel dans le paysage. Sa nouvelle forme encore plus dénaturisée augmente son artificialité. Le terril devient en conséquence une méga-sculpture dans le paysage au lieu d'un monticule déplacé. Son statut est transformé de ce fait en celui de « monument » à la gloire de la mine.</p> <p>Principe : La forme est l'événement.</p>	

<p>Projet : OO000 - Le Loop</p>	
<p>Site : Lille</p>	
<p>Mots-clés Schéma : <ul style="list-style-type: none"> ▪ enfilade programmatique ▪ parcours ▪ circuit ▪ figure urbaine ▪ densité </p>	
<p>Commentaire : Le concurrent propose un « paysage équipement » ayant la forme d'un '∞'. Cette forme est hyper-programmée avec divers équipements de sport, de loisirs et de détente. La proximité, la densité et la diversité des programmes contenues dans cette forme favorisent l'évènementialité. La forme bouclée de ce parc permet un parcours à travers une enfilade programmatique. La forme permet également de relier les éléments programmatiques et d'assurer la friction événementielle entre ceux-ci.</p> <p>Principe : La forme est le support d'une évènementialité.</p>	

La forme et l'évènementialité

<p>Projet : AL427 – La nature au quotidien</p>	 <p>LES LOGEMENTS AUTOUR DE LA VACUOLE</p>
<p>Site : Hénin-Carvin</p>	
<p>Mots-clés Schéma : ▪ cour collective ▪ îlot ▪ rurbanisme ▪ nature</p>	
<p>Commentaire :</p> <p>Les logements dans ce projet sont regroupés autour d'une cour collective nommée par le concurrent de « vacuole ». Chaque logement est orienté et s'ouvre sur cet espace vert au cœur de l'îlot. Des façades vitrées et des jardins domestiques (petites serres privées sur la façade donnant sur la cour) contribuent à orienter les logements sur la cour collective. La forme crée l'espace pour accueillir les activités extérieures de la vie quotidienne et met en valeur la nature.</p> <p>Principe : Le contexte devient l'évènement par la forme construite qui le met en scène.</p>	

AXE PROBLÉMATIQUE : LA FORME ET L'ÉVÈNEMENTIALITÉ

Corpus :

- A) TT252 – Port d'attache (Chalon-sur-Saône)
- B) GK030 – Au fil de l'eau (Chalon-sur-Saône)
- C) BC231 – JSI JE SUIS ICI : Vivre et travailler à Drocourt (Hénin-Carvin)
- D) OO000 – Le Loop (Lille)
- E) AL427 – La nature au quotidien (Hénin-Carvin)

Questions :

- 1) Quels dispositifs ou stratégies projectives sont mises en place pour « créer l'événement »?
- 2) De manière théorique, est-ce que l'architecte considère que son architecture peut « produire l'événement » ou faut-il considérer le projet architectural en tant que support d'événementialité ?
- 3) L'esthétique d'un projet architectural (ou sa forme) peut-elle « créer l'événement »?

Commentaire transversal :

PRINCIPES ADOPTÉS PAR LES CONCURRENTS :

PRINCIPE 1- L'ABSENCE DE LA FORME CONSTRUITE EST LE SUPPORT D'ÉVÈNEMENTIALITÉ.

Le projet laisse plus de place à l'événement qu'il construit en-soi un événement. Le vide est considéré comme ayant le potentiel de « créer l'événement » et d'accueillir le plus d'interprétations possibles de la part de la population.

TT252 – Port d'attache

PRINCIPE 2- LE CONTEXTE DEVIENT L'ÉVÈNEMENT PAR LA FORME CONSTRUITE QUI LE MET EN SCÈNE.

Les interventions proposées par le projet ont pour but d'intensifier la présence du contexte ou du grand paysage. Le contexte devient événement et la forme architecturale et urbaine contribue à diffuser ses qualités à travers le projet.

GK030 – Au fil de l'eau

AL427 – La nature au quotidien

PRINCIPE 3- LA FORME EST L'ÉVÉNEMENT.

La forme exceptionnelle du projet établit un contraste entre celui-ci et son contexte. Le projet devient un objet ayant une image forte qui fait de lui un événement.

BC231 – JSI JE SUIS ICI : Vivre et travailler à Drocourt

PRINCIPE 4- LA FORME EST LE SUPPORT D'UNE ÉVÉNEMENTIALITÉ.

La forme permet de mettre en relation divers entités du projet (programmes, installations, équipements, etc.) La forme assure l'évènementialité par les liens (parcours, enfilades, etc.) qu'elle rend possibles.

OO000 – Le Loop

**ANNEXES : ANALYSES PAR SITES DES PROJETS LAURÉATS,
MENTIONNÉS ET CITÉS DE LA SESSION 8 D'EUROPAN [FR]
2005|06**

4 Chalon-sur-Saône, France

Situation de concours

4.1.1 La session

Session 8

Année de lancement : 2005

Thème : Urbanité européenne et projets stratégiques

4.1.2 Le site

Chalon-sur-Saône, France

Nombre de présélectionnés : 8 projets

Projets mentionnés : « Au fil de l'eau » (GK030)
 « Adhérer au site » (ZM059)

Projet cité : « Port d'attache » (TT252)

4.1.3 Généralités⁸

Population : 50 000 habitants

Nom du lieu : Port Nord

Aire de réflexion : 30 ha

Périmètre opérationnel : 6 ha

4.1.4 Thèmes du site

Thème

« Produire du nouveau (extension interne ou externe)

Pour limiter les extensions urbaines et préserver le territoire naturel, la ville s'étend sur les friches ou les sites vacants. Comment y générer de nouveaux quartiers ? »

Sous thème

« Amorcer une transformation par étapes

De grands sites industriels, en partie ou totalement obsolètes, offrent un environnement pour y développer des quartiers urbains. Comment gérer dans le temps leur urbanisation ? »⁹

⁸ Les informations relatives au site sont extraites en intégralité de la fiche synthèse incluse dans : *European 8, Book of Sites, European Urbanity and Strategic Projects*, p.35.

⁹ Les informations relatives aux thèmes sont extraites en intégralité de : *European 8, Book of sites, European Urbanity and Strategic Projects*, p.32. En français sur le site web officiel : <http://www.european-urbanity.com>

4.1.5 Description¹⁰

Thème

« A proximité du centre-ville, sur une bande de terre bordée par la Saône et par un lac, un secteur portuaire change d'usage laissant un site d'exception à aménager. Chalon-sur-Saône envisage une transformation par étapes en créant un nouveau quartier relié au centre, qui deviendra lieu d'animation majeur pour l'agglomération, en mettant en valeur l'identité portuaire et en proposant un rapport à l'eau différent avec des usages renouvelés. Ce projet s'intégrera pleinement dans deux axes politiques forts : une construction de la ville sur la ville et une préoccupation active du développement durable. »

Agglomération

« Chalon-sur-Saône est située sur l'axe majeur Paris-Lyon-Marseille. Deuxième ville de la Bourgogne après Dijon, elle possède un centre historique remarquable et est l'une des plus dynamique sur le plan économique et culturel (ville de l'image – musée Niepce, Kodak, institut de l'image - et des arts de la rue - " Chalon dans la rue "). Plébiscitant les logements individuels, la population quitte la ville centre pour les territoires périphériques. Afin de maîtriser l'étalement urbain, la ville souhaite proposer de nouvelles alternatives à proximité du centre-ville tout en continuant la mise en valeur les bords de Saône. »

Site

« Localisé à 900 m du centre-ville, le site marque l'entrée Sud de l'agglomération depuis le pont de Bourgogne Bordé au Nord par le Lac des Prés St Jean et son quartier de grands ensembles et au Sud par la Saône et les étendues vertes de Saint Marcel, le site se décompose en une frange Nord, occupée par des commerces de matériaux de construction toujours en activité (aire de réflexion), et une frange Sud liée à une ancienne activité portuaire (périmètre opérationnel) où des grues et un portique monumental scellent une identité particulière. »

Programme

« Le programme comprend sur le périmètre opérationnel l'implantation d'environ 300 logements ainsi que des commerces et des services de proximité. L'offre de logement sera diversifiée afin d'accueillir une population variée génératrice de lien social. Il s'agira aussi de créer un pôle de tourisme et de loisirs en bord de Saône et une réflexion sur les déplacements doux est à envisager

europe.com/e8_fr/sites/topics_2.php

¹⁰ Les descriptions relatives au site sont extraites en intégralité de la fiche synthèse incluse dans : *European 8, Book of sites, European Urbanity and Strategic Projects*, pp.35-36.

L'aménagement des espaces publics, en rapport étroit avec l'eau, doit permettre de mieux relier ce quartier à la ville, tout en créant une identité liée au passé industriel et maritime de ce site (portique, grues). »

Enjeux

Fonctionnel / social

« L'enjeu est d'étendre le centre-ville en construisant un nouveau quartier qui valorise une entrée d'agglomération. La typologie des logements permettra d'accueillir et de retenir une population variée de centre urbain. »

Sensible

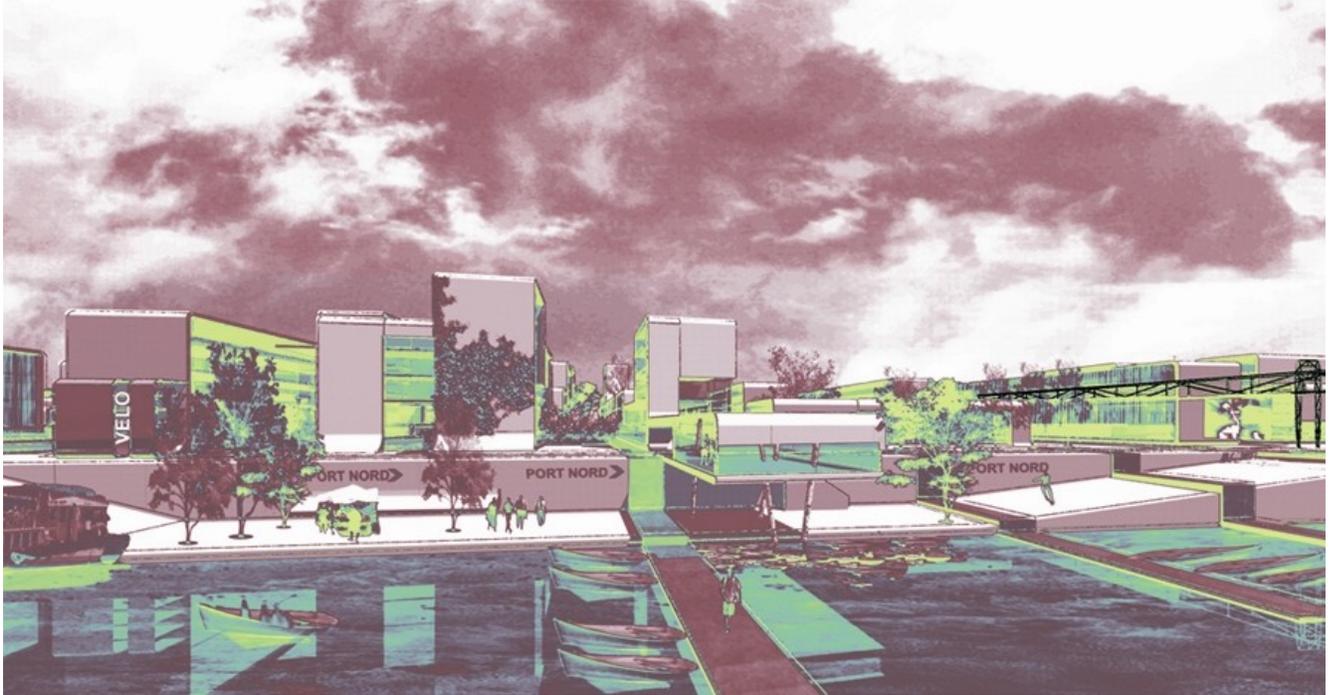
« L'attractivité de ce quartier s'appuiera sur son potentiel naturel et sur son identité portuaire. Il s'agira de proposer un cadre au thème " vivre et habiter un port " en favorisant l'appropriation des berges de la Saône. »

Développement durable

« Dans la continuité de la politique de la ville en matière de développement durable, une attention particulière sera à mener sur l'aménagement du quartier, au niveau spatial et temporel, ainsi que sur les modes de déplacements doux. »

Projet mentionné : Au fil de l'eau (GK030)

Équipe de conception : Gaëlle Cuisy (F), Karine Martin (F), Anthony Brook architectes



« Au fil de l'eau » (GK030) à Chalon-sur-Saône
Vue perspective du projet (Extrait de la planche No.2 du concurrent)

4.1.6 Analyse du texte de présentation

Les concepteurs du projet cité, « Au fil de l'eau » (GK 030) proposent de « ressusciter un port endormi » par divers liens, ouvertures et activités entre un nouveau centre de la ville qui sera situé sur le Port Nord - site faisant l'objet du concours - et le centre-ville historique de Chalon-sur-Saône. Le « nouveau centre » développé par le concurrent, propose une interprétation contemporaine des traits explicites et sensibles basés sur quelques notions familières des centres-villes européens traditionnels. « *Le déploiement ne peut exister que par le lien, il s'agit aussi de traduire en termes contemporains les traits explicites et sensibles d'un centre-ville. La proposition intègre les notions; d'intensité urbaine (...), de densité (...) et d'unité (...).* »¹¹

Afin d'assurer la viabilité du nouveau centre, « Au fil de l'eau » propose que ce pôle soit ancré à la rivière Saône. Une requalification des rives entre le Port Nord et le centre-ville de Chalon-sur-Saône peut, selon les concepteurs, établir une liaison intime entre ces deux territoires et réaffirmer à la fois

¹¹ Planche de présentation No.1 de GK 030

la mutualité entre la ville et son fleuve. Le concurrent propose aussi l'idée d'une restructuration des quais au bord de la Saône entre le Port Nord et le centre-ville historique par la mise en place d'une promenade. Cette promenade sera autant un cheminement liant les deux pôles, qu'une opportunité de créer divers rapports physiques à l'eau. « *Une unité formelle exprimée par un sol en mouvement, qui joue, au fil de l'eau, à se rapprocher et à s'éloigner du fleuve, à se transformer en auvent ou en mobilier urbain, à se creuser, à se bomber. Reconnaissable, elle assure le lien entre les deux lieux. Le nouveau centre s'insinue dans le centre historique.* »¹² Comme résultat de toutes ces interventions, l'identité portuaire du Port Nord, actuellement délaissée, serait ainsi réanimée.

Le concurrent propose plusieurs « enroulements du sol portuaire » plus ou moins perpendiculaires au fleuve. Ces bandes forment des barres, décrites par le concepteur comme des « tisseurs de ville » pour ainsi recevoir le programme. Les vides interstitiels subséquents entre ces barres deviendront des espaces verts. Selon les concepteurs, la typologie de la barre permet de créer le tissu urbain du secteur et de prévoir l'expansion future de ce nouveau fragment de ville. « *Dos à l'eau, des tranches de sol se soulèvent, se déchirent et muent en édifices, ramifications progressant dans l'épaisseur du site pour tisser l'urbain, dans l'espoir de se connecter un jour aux autres quartiers.* »¹³ Des venelles transversales tissent des liens au-delà des limites du site vers un parc existant situé au nord et vers le fleuve situé au sud.

Le projet reste peu développé à l'échelle de l'unité de logement, par contre les stratégies urbaines, architecturales et paysagères sont considérablement détaillées. La faisabilité du projet est par ailleurs appuyée par des tableaux de surfaces et d'investissement. Quelques schémas et descriptions de scénarios possibles de développement démontrent la potentielle évolutivité du projet ainsi qu'une réflexion sur ses limites initiales et futures. Les concepteurs listent aussi plusieurs notions de développement durable qui feront partie du projet. Par contre, la majorité de celles-ci semblent être appliquées d'une manière superficielle au projet comme si elles avaient été pensées après-coup. Elles sont peu intégrées dans le processus conceptuel.

« Au fil de l'eau » propose un système ouvert ayant le potentiel, voir même l'ambition, d'amorcer une transformation non pas uniquement de la superficie opérationnelle du site, mais de la ville entière de Chalon-sur-Saône. Le projet ne prescrit pas une nouvelle identité pour la ville, mais veut plutôt réaffirmer et faire renaître son identité et sa dynamique de ville portuaire ancrée à son histoire, sa relation physique et ses activités associées à l'eau. La construction d'un front bâti sur la rivière, des rampes d'accès liées au tourisme fluvial et une promenade aménagée sur les quais, sont des

¹² Cahier de présentation de GK 030, p.2.

¹³ Cahier de présentation de GK 030, p.2.

exemples, entres autres, des interventions permettant la revalorisation de la relation entre la ville et son fleuve.

4.1.7 Contribution au questionnement disciplinaire

« Au fil de l'eau » est un projet dans lequel les architectes s'adressent à trop d'aspects sans avoir de direction claire. Les planches du concurrent ainsi que leur cahier de présentation suggèrent beaucoup, mais n'abordent pas plusieurs de ces sujets avec conviction. C'est un assemblage de nombreuses petites idées taillées explicitement aux thèmes et au programme préparés par la ville. Ainsi, le projet veut répondre à toutes les aspirations d'une ville moyenne et cherche à le démontrer par sa faisabilité en chiffres, en phasage et en scénarios.

L'architecture proposée dans ce projet est un collage de formes, d'images et d'idées « à la mode ». (Bandes pliées, « folies dans la ville », projections d'images, bandes programmatiques, grand lettrage partout, façades végétales, etc.)

Sur la page couverture de son cahier de présentation, le concurrent accorde plus d'importance au thème spécifique d'Europarc pour le site de Chalon-sur-Saône (« Produire du nouveau, amorcer une transformation par étape ») qu'au titre de son propre projet.

Ce projet permet de s'interroger sur la capacité d'un assemblage plus ou moins hétéroclite et plus ou moins au goût du jour soit ; d'encombrer l'expression de la nouveauté d'un projet d'architecture ou soit ; de générer une idée nouvelle résultante de plusieurs combinaisons ?

Comment construire des liens entre une ville existante et un quartier nouveau (potentiellement enclavé par sa situation isolée) en s'appuyant sur la question d'identité de la ville?

Comment l'architecte passe-t-il d'une interrogation de l'identité de la ville à une image de projet ? À partir du souhait d'une identité énoncé par une ville (voir fiche synthèse de Chalon-sur-Saône), comment l'architecte produit-il, présente-t-il et justifie-t-il l'image de son projet ? La précision d'un thème et d'une identité particulière souhaitée par une ville, limite t-elle l'originalité et la diversité des possibilités lors d'un concours d'idées en architecture?

Projet cité : Port d'attache (TT252)

Équipe de conception : Julie-Laure Anthonioz (F), Corinne Curk (F), Jean Angelini (F), architectes



« Port d'attache » (TT252) à Chalon-sur-Saône
Vue perspective du projet (Extrait de la planche No.3 du concurrent)

4.1.8 Analyse du texte de présentation

Les architectes de ce projet partent du constat selon lequel « *le site portuaire de la ville de Chalon-sur-Saône offre justement une opportunité d'étudier la requalification d'un quartier périphérique, doué d'un fort potentiel identitaire* ». L'objet de la réflexion porte, selon eux, « *sur une méthode d'appréhension du site* », et certainement d'appropriation, qui vise à développer la ville harmonieusement en intégrant les dimensions de « mixité », de « diversité » et de « besoins fluctuants »¹⁴.

Le premier pas dans cette direction passe par la reconnaissance du sol du port comme étant « d'utilité publique », dans « *l'idée de concevoir un sol comme un véritable réservoir urbain, qui devient une propriété à partager* ». Les concepteurs semblent appliquer des principes juridiques en formulant ici une sorte de loi pouvant supporter le « principe fondateur » du projet, qui serait « *d'un bien privé posé sur un domaine public* »¹⁵.

Pour atteindre cet objectif, l'habitat individuel est conçu comme un élément mobile et préfabriqué qui s'attache ou s'amarre pour un temps à des fondations fixes. Il s'agit d'une élaboration à partir de la métaphore de la « logique de stockage portuaire » pour proposer un habitat « nomade » fait d'éléments légers, démontables et transportables.

¹⁴ Cahier de présentation de TT252, p.2.

¹⁵ Cahier de présentation de TT252, p.2.

D'autres logements sont conçus avec un rapport sédentaire au sol, mais leur construction utilise la même logique de la « *cabane container* »¹⁶ par « *emboîtement et superposition* »¹⁷ de plusieurs éléments, suivant les besoins et l'évolution de la famille.

Le passage du projet par des images portuaires et par des objets liés aux anciennes activités, se justifie, comme annoncé, dans l'intention de répondre à des préoccupations « identitaires ». Le projet porte d'ailleurs le titre de « Port d'attache, Le port à habiter, une autre façon d'habiter la ville », comme une sorte d'évocation qui tente d'identifier et de clarifier la proposition, dans le sens où « *la fonction portuaire est maintenue mais adaptée aux nouveaux besoins de développement de la ville* »¹⁸. Finalement les architectes prennent le parti de proposer un programme d'habitation « nomade » et des activités sociales, économiques et récréatives qui investissent quelques constructions sur le site, en vue de garder dans l'imaginaire du projet l'ancienne fonction.

La question de l'identité parvient, par ailleurs, à un autre niveau dans le projet, en s'inscrivant « *dans la logique identitaire de Chalon (ville de l'image et de son festival de rue) pour en faire un catalyseur* »¹⁹, notamment en offrant la possible intégration des événements dans leurs aménagements. « *Pour créer l'événement, le portique est réhabilité en café restaurant panoramique, tel un phare dans la ville, il participe à la magie du lieu* »²⁰, « *le quai devient une vaste esplanade capable d'accueillir toutes sortes d'évènements* »²¹.

Les mixités sociale et programmatique sont donc des dimensions chères aux concepteurs qui placent le thème de la diversité au centre de leur approche réflexive, principalement pour répondre à la question de projet : « *quel port d'attache à vivre ?* »²². D'après les architectes, « *la mixité sociale des centres-villes, aujourd'hui perçue confusément comme une menace, et face à l'échec du collectif, les quartiers pavillonnaires fabriquent une sorte de société de l'entre soi, où l'uniformité et la répétitivité de l'architecture formatent le voisinage et appellent une société homogène* »²³. Afin d'éviter

¹⁶ Cahier de présentation de TT252, p.3.

¹⁷ Cahier de présentation de TT252, p.3.

¹⁸ Cahier de présentation de TT252, p.2.

¹⁹ Cahier de présentation de TT252, p.2.

²⁰ Cahier de présentation de TT252, p.2.

²¹ Cahier de présentation de TT252, p.3.

²² Cahier de présentation de TT252, p.3.

²³ Cahier de présentation de TT252, p.3.

les erreurs du passé et pour intégrer la mixité dans la ville, le projet propose que « *diversité et identité (soient) les deux exigences auxquelles il convient de répondre* »²⁴.

4.1.9 Contribution au questionnement disciplinaire

Les architectes de « Port d'attache » proposent une réflexion sur des questions d'identité qui contribuent à élaborer un certain nombre d'intentions de projet. En ce sens, le projet proposé prend en compte trois principes liés à ce thème de l'identité. Le premier consiste à maintenir une partie de l'identité portuaire par la réhabilitation d'anciennes structures et la conservation de certains artefacts, tel que le portique de charge et décharge de bateaux. Le deuxième principe consiste à insérer l'habitat dans le site de manière à s'intégrer et à accentuer cette identité portuaire, par un système constructif basé sur le container afin de s'approcher de l'esthétique portuaire. Le dernier principe consiste à insérer un certain nombre d'éléments particuliers à la ville de Chalon-sur-Saône, dont son festival de rue. C'est ainsi que, pour l'accueillir le projet inclut une esplanade monumentale sur la berge de la Saône.

À partir de ce constat, on peut observer comment les architectes intègrent dans leurs projets la notion d'identité ?

Comment certaines particularités identitaires d'un site sont maintenues dans le projet, et par quel genre d'interventions ? L'identité d'un site se réalise-t-elle uniquement par le maintien de certains éléments particuliers? Quelles autres stratégies les architectes appliquent-ils pour insérer une identité à leur site d'intervention ?

L'idée d'événement est de même utilisée par les architectes de « Port d'attache », qui s'emploient à se servir de l'expression « créer l'événement ».²⁵ À première vue, cette notion semble liée à la notion d'identité, dans un désir de créer l'événement par le projet de manière à apporter au site d'intervention une sorte de personnalité qui lui serait dorénavant propre.

Faut-il comprendre la notion d'événement dans ce sens ? Comment cette notion intervient-elle dans le propre projet ? Quels types d'interventions correspondent à cette notion, comment créer de l'événement ?

²⁴ Cahier de présentation de TT252, p.3.

²⁵ Cahier de présentation de TT252, p.2.

5 Châteauroux, France

Situation de concours

5.1.1 La session

Session 8

Année de lancement : 2005

Thème de la session : Urbanité européenne et projets stratégiques

5.1.2 Le site

Châteauroux, France

Nombre de présélectionnés : 7 projets

Projet mentionné : « Gold in the shell » (EI013)

Projet cité : « Living City, A New Identity for the Station Area » (PW800)

5.1.3 Généralités²⁶

Population : 50 000 habitants

Nom du lieu : Secteur de la Gare

Aire de réflexion : 26 ha

Périmètre opérationnel : 7.8 ha

5.1.4 Thèmes du site

Thème

« **Urbaniser avec les infrastructures** : Les infrastructures fragmentent l'espace suburbain. Comment les intégrer dans la fabrication de la ville ?

Sous thème

« **Franchir les réseaux** : Afin de surmonter les handicaps provoqués par les coupures des réseaux lourds (chemin de fer, autoroutes...) quels types de liaisons ou d'interfaces urbaines peut-on créer? »²⁷

²⁶ Les informations relatives au site sont extraites en intégralité de la fiche synthèse incluse dans : *European 8, Book of sites, European Urbanity and Strategic Projects*, p. 6.

²⁷ Les informations relatives aux thèmes sont extraites en intégralité de : *European 8, Book of sites, European Urbanity and Strategic Projects*, p. 1. En français sur le site web officiel :

http://www.euopan-europe.com/e8_fr/sites/topics_3.php

5.1.5 Description²⁸

Thème

« Châteauroux est aujourd'hui divisé en deux secteurs par des voies ferrées avec un centre-ville historique en quête de dynamisme et des quartiers de faubourg en mutation. Malgré la présence d'éléments structurants (gares, hypermarché, pôle d'activités), ce secteur manque d'une identité attractive notamment dû aux activités ferroviaires.

Afin de donner une nouvelle identité à ce site pour le transformer en Quartier de la Gare, il convient d'améliorer les liaisons et les interfaces urbaines dans un espace fragmenté par des infrastructures pour favoriser l'extension du centre-ville jusqu'à ce nouveau quartier. »

Agglomération

« Située au centre de la France, à la croisée d'axes majeurs, Châteauroux est la première ville du Département de l'Indre et dispose d'un pôle d'activités important à l'échelle régionale. L'agglomération a entrepris de renforcer son tissu économique en favorisant l'implantation de nouvelles activités avec la reconversion d'anciens sites industriels en pôles tertiaires. Cette politique s'accompagne d'opérations de mise en valeur des atouts et des potentialités de la ville pour renforcer son identité. »

Site

« Le secteur de la Gare occupe une position centrale dans la ville, mais est mal relié aux quartiers environnants. Jouissant de la proximité du centre historique et d'un centre commercial, il est cependant marqué par la présence d'activités de logistique peu valorisantes qui génèrent des nuisances et renforcent l'effet de coupure des voies ferrées entre les quartiers Nord et Sud de la ville. »

Programme

« Le programme comprend la création de 100 à 200 logements au minimum selon des typologies innovantes pour un habitat de centre-ville générant une qualité d'urbanité. Des commerces et des services de proximité seront à implanter en complément des activités du centre commercial et du centre-ville. À terme des activités tertiaires pourront s'intégrer aux futures constructions.

La requalification des espaces publics, l'amélioration des franchissements des voies ferrées et la réorganisation du stationnement devront générer une image valorisante du quartier. »

²⁸ Les descriptions relatives au site sont extraites en intégralité de la fiche synthèse incluse dans : *European 8, Book of sites, European Urbanity and Strategic Projects*, pp. 6-7.

Enjeux

Fonctionnel / social

« Favoriser la mixité urbaine et la cohabitation d'usages entre la population du futur quartier et les autres usagers. L'amélioration des liaisons interquartiers et des franchissements devra intégrer et structurer l'intermodalité inhérente à ce site. »

Sensible

« Renforcer l'identité du quartier par l'innovation typologique des constructions et la qualité de traitement paysager des espaces publics afin de favoriser une meilleure appropriation du quartier par les habitants. »

Développement durable

« Prendre en compte la prise en compte des nuisances des voies ferrées et améliorer les déplacements doux sont des éléments essentiels. »

Projet mentionné : Gold In The Shell (EI 013)

Équipe de conception : Damien Malige (F), architecte



« Gold in the Shell » (EI013) à Châteauroux
Vue perspective du projet (Extrait de la planche No.2 du concurrent)

5.1.6 Analyse du texte de présentation

Les cahiers de présentation et les planches de « Gold In The Shell » expliquent le projet d'une façon désarticulée et peu claire. Les auteurs commencent par situer la problématique du quartier comme « un espace dégagé dont les lignes d'horizons se projettent au-delà de la ville par la présence des lignes de chemins de fer »²⁹. L'immense vide du terrain d'intervention « contraste avec le tissu compact qui caractérise le centre de Châteauroux. C'est une respiration. »³⁰

Les auteurs illustrent l'impact du projet sur la région à partir de figures de langage qui sont incompatibles avec les images du projet. Ils affirment que : « Le projet lie les différents acteurs qui caractérisent le site. Il ceinture le quartier de la gare afin de créer une identité forte et autonome, un élément à la fois centripète et centrifuge. »³¹

²⁹ Planche de présentation 1 de EI 013.

³⁰ Planche de présentation 1 de EI 013.

³¹ Planche de présentation 1 de EI 013.

Cependant le projet se caractérise en partie par des murs antibruit placés autour de chemins de fer présents dans le terrain. Les circulations piétonnes ne traversent la voie de fer qu'une seule fois, en conséquence on voit mal en quoi le projet est « centripète », « centrifuge » ou « traversant », comme le proposent les trois schémas présents sur la planche 2 et dans le texte de présentation du concurrent.

En complément, « Gold in the Shell » « opère ainsi un léger recadrage du centre-ville » dans la mesure où il délimite les lignes du chemin de fer et redéfinit le dessin du quartier. Le quartier d'intervention « devient la transition entre le centre historique au nord et les 2/3 de la population castelroussine regroupée au sud »³².

Une autre intention du projet propose de créer un fort impact dans la ville surtout à partir de l'offre d'espaces verts pour illustrer « l'identité de Châteauroux comme la “ville à la campagne” »³³. Cependant, le projet se présente à partir d'images vagues tels que : « le quartier devient un paysage monumental » ; « l'image de marque d'une région en pleine mutation » ; « un espace à coloniser »³⁴.

Dans les blocs d'appartements proposés par le projet, les auteurs explorent « une modénature dense et aléatoire », un « traitement abstrait » de la façade qui sert à préserver l'intimité et à « rompre l'échelle »³⁵ avec les bâtiments de l'entourage. Néanmoins les façades végétalisées qui apparaissent dans les planches ne sont pas expliquées : le type de revêtement reste flou. Il est certain, par contre, que son impact sur le projet est marquant : le vert des façades renforçant et créant une continuité avec le vert de la place publique projeté.

Dans les mêmes blocs de logement, la façade postérieure est illustrée dans la Planche 3 à partir d'une vue de l'intérieur qui montre la coursive donnant accès aux unités d'habitation. Mis à part ce système de circulation, le texte informe que « la façade donnant sur la coursive est laissée au choix de l'occupant »³⁶. En d'autres termes, cette façade doit être élaborée d'une façon à permettre la personnalisation de son architecture par les occupants. Dans ce cas, l'intention textuelle est significative malgré le fait qu'elle ne se concrétise pas en termes de projet.

³² Planche de présentation 1 de EI 013.

³³ Planche de présentation 1 de EI 013.

³⁴ Extraits du texte de la planche de présentation 1 de EI 013.

³⁵ Planche de présentation 3 de EI 013

³⁶ Planche de présentation 3 de EI 013

5.1.7 Contribution au questionnement disciplinaire

Ce projet permet d'aborder de multiples problématiques paysagères. Des valeurs paysagères importantes peuvent être apportées à la ville si l'aménagement d'un site est fait à grande échelle tout en essayant d'inclure des espaces verts et des programmes variés.

L'élément central du projet est le parc, crée pour résoudre les conflits d'un site fragmenté et désordonné. Le parc met en relation les logements et le centre commercial et permet l'affranchissement de la voie ferrée. Dans le même temps, il offre aux habitants du quartier et du voisinage un espace de repos et de loisir. « Gold in the Shell » s'appuie sur l'hypothèse du parc comme solution projective : il rend le vert visible, offre des espaces pour des aménités et surtout, il « camoufle » quelques problèmes : le parking existant qui va rester en dessous de ce parc, des établissements commerciaux qui seront intégrés au parc et des passages souterrains qui seront créés.

Le projet s'appuie sur l'intégration d'éléments végétaux à l'architecture essentiellement dans ses façades. Celles-ci sont pensées pour rompre l'échelle du contexte. En outre, l'usager peut intervenir dans les façades des bâtiments projetées avec la permission de l'architecte, mais, ironiquement, juste du côté postérieur.

Projet cité : Living City, A New Identity for the Station Area (PW800)

Équipe de conception : Peter Goetz Feldmann (D), Michaella Tomaselli (A), Marc-André Herschel (D), architectes



« Living City: A New Identity for the Station Area » (PW800) à Châteauroux
Vue perspective du projet (Extrait de la planche No.2 du concurrent)

5.1.8 Analyse du texte de présentation

Les concepteurs du projet « *Living City : A New Identity for the Station Area* » (PW800) constatent que le site faisant objet du concours est incohérent. De leur avis, il faudrait aborder le site selon une approche holistique à plusieurs échelles, afin de permettre sa redéfinition en tant que nœud de transition et de liaison. « *This diverse urban setting demands a coherent spatial approach that works equally well at micro and macro scales and which integrates the entire site into one reconcilable and redefined inner-city location. This holistic approach challenges uniform repetition, standardization and strict determination of space. Instead the complex relations of the site are instrumentalized for developing new affiliations and continuities that appeal to all the senses.* »³⁷ Ayant pour but d'établir plusieurs liens entre la ville existante et le projet, le concurrent propose un « paysage urbanisé » qui franchira les voies ferrées pour relier les deux bords du site. Actuellement, ces voies ferrées forment un obstacle qui divise le site ainsi que la ville. Le projet propose un lien qui sera établi par la capacité

³⁷ Cahier de présentation de PW800, p.1.

d'attraction du projet dans son lieu en faisant de lui un point focal de la ville. Des liens physiques entre les deux côtés du site seront par la suite fournis par les interventions que propose « Living City ». Le site, dorénavant considéré comme un non-lieu, deviendra un réseau d'espaces complexes et d'activités publiques et semi-publiques selon une programmation diversifiée et intense.

Quatre « *interventions stratégiques et outils urbains* » sont identifiés par l'équipe de conception comme *modus operandi* du projet : « 1) *Connectivity*; 2) *Articulating a New Identity*; 3) *Attractiveness, Destination & Density*; 4) *Generating Publicity and a Public Node* »³⁸. Ces principes permettent de définir un système spatial cohérent qui, selon l'équipe de conception, est généré par des modèles urbains existants. La « connectivité » propose des liens entre divers nœuds de la ville existante. Ces liens sont reliés par la construction d'une topographie artificielle qui isole les fonctions urbaines des nuisances de l'activité ferroviaire. Cette topographie a pour but de produire plusieurs nouvelles relations urbaines. « *Transformative tectonics set spaces, planes and volumes into unforeseen relationships that challenge conventional topographies and spatial codes, generating spatial settings of different scales, characters and speeds.* »³⁹ En se positionnant en contrepoint des pratiques qu'ils considèrent dépassées, les concepteurs proposent une fusion formelle des espaces et un gommage du zonage urbain traditionnel. « *The project draws its programmatic strength from the integration of different functions and the associated user-groups into one spatial system. It challenges the modernist paradigms of functional zoning, promoting instead friction, interaction and blurring. Private and public realms, inside and outside interlock and create a flexible in-between zone.* »⁴⁰ Par la fusion chaotique de diverses composantes urbaines en un seul « système spatial » ou « dispositif urbain », les architectes espèrent générer la densité et les frictions entre différents éléments de programmes. Les espaces sont hyper-programmés avec une grande diversité de programmes afin d'assurer l'activité et l'appropriation continue des lieux et celles-ci par plusieurs groupes sociaux. Le projet comprend des grandes composantes résidentielles, institutionnelles, commerciales ainsi que d'autres programmes tel qu'une piste de jogging, un espace pour festivals et diverses aires culturelles.

La topographie artificielle du projet a pour but de mettre en relation divers pôles d'activités et de programmes existants ou à aménager sur le site. Le résultat de ce système spatial fait d'espaces publics multifonctionnels et complexes, est par le fait même chaotique. L'équipe de conception souhaite que cette complexité génère une multitude d'activités par la mise en tension d'espaces, de programmes et de circulations. La forme architecturale et urbaine particulière, ainsi que la réflexion

³⁸ Cahier de présentation de PW800, p.1.

³⁹ Cahier de présentation de PW800, p.1.

⁴⁰ Cahier de présentation de PW800, p.5.

sur le programmation de ce nouveau pôle d'activité contribuerait à requalifier l'identité du lieu. Selon les concepteurs, l'identité potentielle qu'offre le projet à la ville de Châteauroux est une caractéristique précieuse du projet. La publicité et l'activité humaine accrues pourront, à l'avis des concepteurs, faire de ce non-lieu un lieu des plus importants de la ville. Les architectes considèrent que le projet n'aura pas besoin de tirer la publicité de son voisinage, mais qu'au contraire, sera générateur de la publicité qui finalement contribuera au développement des quartiers avoisinants. « *Undoubtedly it (the project) will provide a significant contribution in establishing a dedicated Châteauroux Identity and in reinforcing Châteauroux's attractiveness.* »⁴¹ Dans ce sens, le concurrent propose une « identité iconographique », qui n'est pas nécessairement née d'une identité existante de la ville de Châteauroux, mais qui apporte une nouvelle identité à cette ville.

Le concurrent se réfère à son projet en tant que « dispositif urbain », ce qui affirme sa volonté de concevoir une mégastructure qui propose à la fois des solutions urbaines, architecturales et paysagères. Les bâtiments, les voiries, l'infrastructure et les espaces publics sont fusionnés dans un même système formel de bandes pliées. Ces bandes deviennent parfois des dalles de circulation et des espaces publics ou deviennent mur ou toit d'un immeuble de logement, de commerce ou de bureaux. Les architectes décrivent leur proposition en tant qu'un système ouvert aux changements, aux transformations et à l'expansion future.

5.1.9 Contribution au questionnement disciplinaire

Le projet « *Living City : A New Identity for the Station Area* » suscite une interrogation sur les thèmes de l'identité d'un lieu et de la programmation de l'espace public. Le concurrent propose une « identité iconographique » pour la ville de Châteauroux. Selon lui, cette identité sera nouvelle. Elle signalerait la présence du site et de la ville de Châteauroux par le moyen d'une nouvelle image fort reconnaissable. Ce travail de différenciation en vue de fabriquer « un objet de visite » sera facilement communiqué, mais ne communiquerait pas nécessairement une identité liée à la mémoire du lieu. Le projet même deviendrait l'icône identitaire de la ville. Dans ce cas, est-ce qu'une icône reconnaissable permet de créer une véritable nouvelle identité d'un lieu? Quels éléments existants du lieu peuvent être mobilisés par les architectes en vue de proposer une nouvelle image pour une ville? Quelles stratégies architecturales peuvent être mobilisées pour préserver, fabriquer ou

⁴¹ Cahier de présentation de PW800, p.2.

renforcer l'identité d'une ville? On peut également se demander si le cliché identitaire d'un lieu peut être le support d'événementialité.

Le concurrent aborde également le thème de l'espace public. Le projet propose des espaces publics hyper-programmés. La vie de ces espaces s'appuie sur la programmation et quelques notions telles que, l'attractivité, la friction programmatique, la densité et la complexité formelle. À ce moment, on peut demander si l'architecte européen préfère considérer l'espace public contemporain comme opératoire, plutôt que symbolique? Comment la complexité formelle et programmatique des espaces publics peuvent-elles contribuer à leur qualité et à leur succès? Considérant le discours architectural contemporain sur la notion de la « friction programmatique », quelles stratégies et manifestations de cette notion peuvent être relevées dans la façon donc les architectes proposent ici d'aménager l'espace public de la ville?

6 Dijon, France

Situation de concours

6.1.1 La session

Session 8

Année de lancement : 2005

Thème : Urbanité européenne et projets stratégiques

Résultat : 2 projets mentionnés

6.1.2 Le site

Dijon, France

Nombre de présélectionnés : 6 projets

Projets mentionnés : «Laboratoire insulaire – Tectonique chloroph'île» (TC 497)
 «Urban Osmotic» (NA 045)

6.1.3 Généralités⁴²

Population : 153 000 habitants

Nom du lieu : Quartier des Tanneries

Aire de réflexion : 22 ha

Périmètre opérationnel : 6 ha

6.1.4 Thèmes du site

Thème

« **Recycler le tissu** »

« *La ville contemporaine a produit des tissus urbains hybrides formés d'espaces fragmentés, et d'objets juxtaposés. Comment restructurer ces quartiers hétérogènes pour y faciliter la vie urbaine ?*

Sous thème

« **Renforcer les quartiers existants** »

⁴² Les informations relatives au site sont extraites en intégralité de la fiche synthèse incluse dans : *European 8, Book of sites, European Urbanity and Strategic Projects*, p.35.

Comment donner à des fragments de ville déqualifiés une dynamique urbaine par injection de nouvelles fonctions et structuration des espaces publics ? »⁴³

6.1.5 Description du site⁴⁴

Thème

«Le quartier des Tanneries, situé en bord de rivière et à proximité du centre-ville et d'un faubourg en mutation, est déqualifié et enclavé. La Ville souhaite réinvestir ce quartier en recyclant son tissu afin de créer une nouvelle dynamique urbaine qui puisse demain trouver un prolongement sur l'ensemble du secteur. La revalorisation de son image s'accompagnera d'une densification de ce tissu tout en valorisant les éléments naturels afin de redonner l'envie et la possibilité d'habiter en ville.»

Agglomération

« Cité des Ducs de Bourgogne et héritière d'un patrimoine architectural et culturel exceptionnel, Dijon s'est développé autour du centre historique de manière radioconcentrique, structuré par de grands axes de circulations. Après la mise en valeur et la préservation du patrimoine historique, secteur sauvegardé de 100 ha, la priorité est aujourd'hui donnée à la requalification des faubourgs, futurs pôles urbains. La reconversion des sites industriels et militaires et la requalification de l'avenue Jean Jaurès, seront engagées en vue de revitaliser l'entrée Sud de l'agglomération. »

Site

« Le quartier des Tanneries, situé à proximité d'un des plus grands secteurs sauvegardés de France, se trouve dans une enclave urbaine. Bordé par le talus de la voie ferrée Paris-Lyon-Marseille et par la rivière l'Ouche sur les trois quarts de son périmètre, le site n'offre que très peu d'accès possibles. Le délabrement progressif de son tissu hétérogène peu dense et des espaces publics offre une image peu valorisante et accentue le sentiment d'isolement par rapport au centre-ville. »

Programme

⁴³ Les informations relatives aux thèmes sont extraites en intégralité de : *European 8, Book of sites, European Urbanity and Strategic Projects*, p.32. En français sur le site web officiel : http://www.european-europe.com/e8_fr/sites/topics_2.php

⁴⁴ Les descriptions relatives au site sont extraites en intégralité de la fiche synthèse incluse dans : *European 8, Book of sites, European Urbanity and Strategic Projects*, pp.41-42.

« Le programme comprend la construction d'environ 300 logements, dont 20 % sociaux, selon des typologies d'habitat innovantes qui puissent offrir une réponse à l'alternative pavillonnaire individuelle et à l'immeuble collectif. Commerces et services de proximité sont aussi à prévoir. Le dimensionnement et le traitement des accès sont des objectifs majeurs pour favoriser les liaisons inter quartiers. Il s'agit de trouver une nouvelle identité au quartier, en requalifiant les espaces publics et en valorisant les bords de l'Ouche. »

Enjeux

Fonctionnel / social

« Le désenclavement de ce quartier est l'un des projets du renouvellement urbain du Sud dijonnais. A proximité du centre-ville mais avec des loyers moins élevés, l'offre de logement s'adresse principalement aux jeunes actifs, couples et familles. »

Sensible

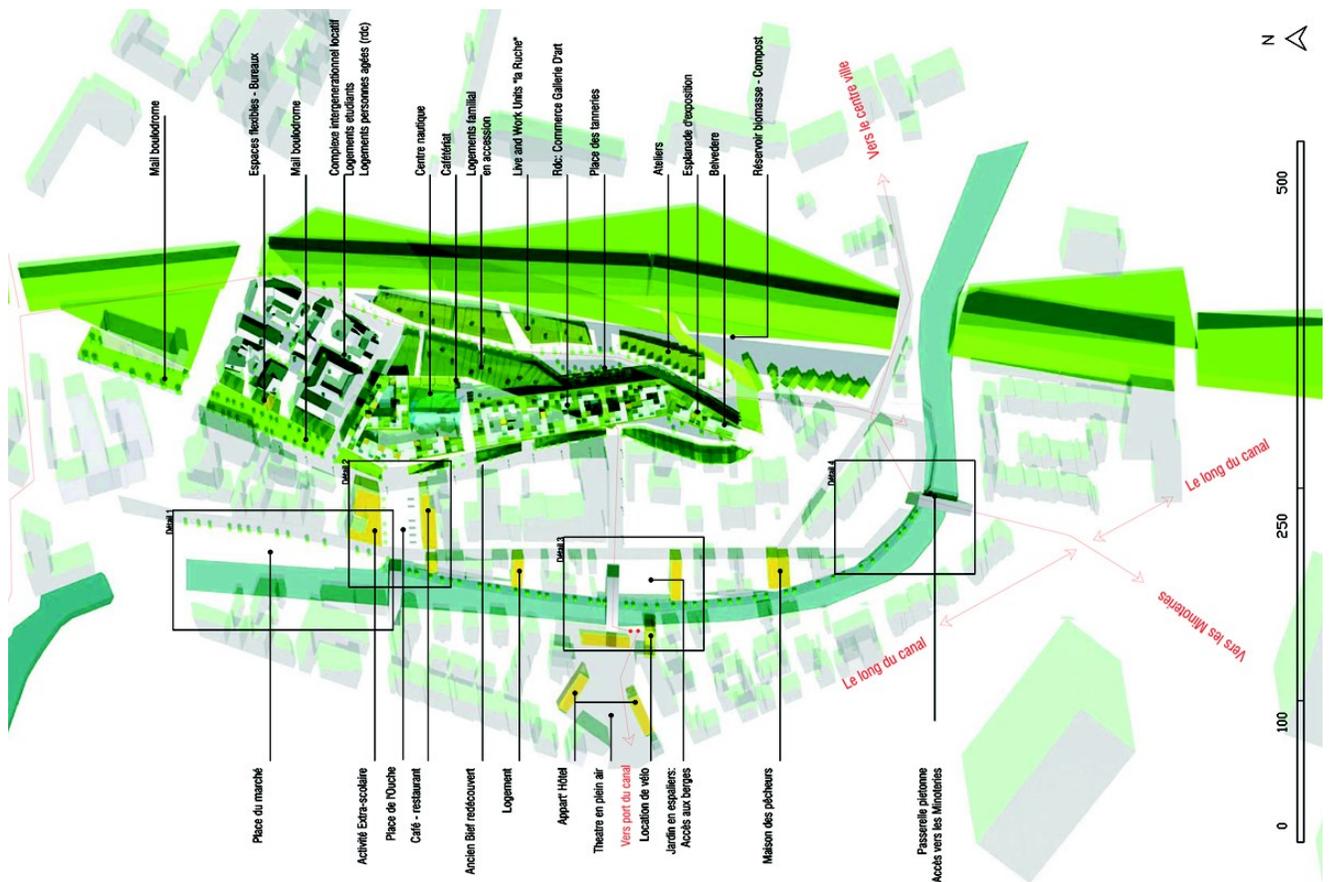
« Il s'agit de proposer des espaces publics de qualité et de développer une typologie de logement innovante se rapprochant des usages de l'habitat individuel tout en offrant ainsi en ville une alternative à l'étalement urbain. »

Développement durable

« La conception de l'habitat et des logements, la mise en valeur du paysage urbain, des bords de l'Ouche et la prise en compte des nuisances des voies ferrées sont des enjeux essentiels pour la qualité de vie de ce quartier. »

Projet mentionné : Laboratoire insulaire – Tectonique chloroph'île (TC 497)

Équipe de conception : Magali Volkwein (F), Estelle Vincent (F), Virginie Gloria (F), architectes



« Laboratoire insulaire – tectonique chloroph'île » (TC497) à Dijon
Plan masse (Extrait de la planche No.2 du concurrent)

6.1.6 Analyse du texte de présentation

Les auteurs de « Laboratoire insulaire » analysent ce « site enclavé au cœur d'une dynamique urbaine »⁴⁵ et concluent que ses barrières sont quasi infranchissables. Puisqu'il paraît impossible de créer des porosités continues ou semi continues, la viabilité du site pourrait en être compromise. Néanmoins, les concepteurs considèrent que ce site « présente une potentialité importante » à cause du contexte qui l'entoure. Leur proposition cherche à explorer le caractère « insulaire » de ce site sans créer des grands franchissements afin de garder son caractère enclavé. Dans cet espace plus ou moins isolé, les auteurs trouvent l'opportunité d'une recherche sur les nouvelles possibilités d'habiter en ville, tout en exploitant les qualités paysagères de ce site d'où le titre du projet : « Laboratoire insulaire : tectonique chloroph'île ».

⁴⁵ Cahier de présentation de TC 497, p.2.

L'intention des architectes est « d'utiliser toutes les qualités paysagères du site tout en inscrivant la démarche de projet dans une vision éco-respectueuse de la vie en centre ville »⁴⁶. Le contexte enclavé du site offre l'opportunité d'explorer des valeurs telles que le « sentiment saisissant » de « se trouver soudain hors la ville, hors les murs, de se retrouver, en l'espace de quelques mètres, à la campagne »⁴⁷. Selon les auteurs, la richesse potentielle du site provient de « l'ambiguïté résultante du sentiment d'être à la fois « dans » et « hors » les murs »⁴⁸. Le projet est une tentative de « concilier le "rêve calme campagnard" et le besoin de l'effervescence économique et culturelle des villes »⁴⁹. L'idée est de créer un coin de campagne en ville.

Cependant, les architectes se questionnent sur les démarches à entreprendre pour « travailler avec un site aussi profondément marqué par son histoire sans le pasticher »⁵⁰. En conséquence, leur parti cherche à « s'appuyer sur les qualités paysagères maraîchères en cœur de site, tout en respectant sur les bords de l'Ouche, les typologies basses et rythmées des anciennes fermes »⁵¹.

L'aspect primordial du projet porte sur la « création de liens sensibles avec l'existant sur les berges » et l'implantation, en cœur de parcelle, d'un « laboratoire de recherche sur la ville à la campagne ou la campagne à la ville »⁵².

Un des liens sensibles du projet est la reconstruction de l'ancien « bief », qui aujourd'hui est une rue : « L'ancien bief se révèle donc avoir le potentiel de devenir le fil d'Ariane permettant d'inscrire ces quartiers qu'il traverse au cœur d'une vision alternative de la ville. Nous proposons de nous baser sur son tracé, de le faire revivre, de le redécouvrir et de l'affirmer. »⁵³

Pour aller « vers une vision alternative de l'urbain » le projet se donne deux objectifs : (1) créer un lieu pour l'expérimentation de solutions pour la ville et, (2) de promouvoir la diversité sociale et programmatique.

En « profitant du caractère insulaire des lieux, le projet va donc tenter d'expérimenter, et d'inventer « un laboratoire de ville » protégé »⁵⁴. Le terrain est divisé en trois bandes : (1) le long des voies

⁴⁶ Cahier de présentation de TC 497, p.2.

⁴⁷ Cahier de présentation de TC 497, p.2.

⁴⁸ Cahier de présentation de TC 497, p.3.

⁴⁹ Cahier de présentation de TC 497, p.3.

⁵⁰ Cahier de présentation de TC 497, p.3.

⁵¹ Cahier de présentation de TC 497, p.3.

⁵² Cahier de présentation de TC 497, p.3.

⁵³ Cahier de présentation de TC 497, p.5.

⁵⁴ Cahier de présentation de TC 497, p.5.

ferrées une coulée verte en mouvement crée un espace tampon » ; (2) une bande « constituée de jardins aériens » et (3) un parc public dans la forme d'un belvédère au-dessous duquel se placent des immeubles d'habitation.

Ces logements sont placés dans une grande « barre tectonique » créée à partir de mouvements de « translation verticale ou diagonale » du terrain en formant un « patchwork (qui) reconstitue un tapis vert ». L'affirmation des auteurs que « aucune parcelle maraîchère ne doit se perdre au cours des opérations de construction »⁵⁵ démontre leur préoccupation pour la préservation de la nature et la récente histoire agricole du lieu.

Il s'agit d'un « mouvement de terrain géant » : « les jardins maraîchers se soulèvent pour accueillir la ville et révéler la coulée endormie = Tectonique de la strate maraîchère »⁵⁶.

Selon les concepteurs du projet, l'espace vert créé en dessus de la barre tectonique est un espace « vide ». Mais, l'effet du vide est obtenu à partir du placement des immeubles en dessous de ce vide, c'est-à-dire que les logements remplissent le vide en dessus. Leur explication sur ce sujet est faite dans la forme d'une phrase très frappante : « Dans la zone de glissement tectonique, le vide est obtenu par évidement du plein. »⁵⁷

La forte prédominance du thème de l'habitation dans le programme de ce concours a incité les architectes à une « réflexion sur les nouveaux modes d'habiter »⁵⁸. Les auteurs ont essayé de répondre aux énoncés qui demandent des « typologies d'habitat innovantes qui puissent offrir une réponse à l'alternative pavillonnaire individuelle et à l'immeuble collectif »⁵⁹.

Les concepteurs posent une sorte de slogan pour le projet : « Profiter de son voisin sans le subir... ». En d'autres mots : « profiter des équipements collectifs ; (...) profiter de son effet de masque par rapport aux nuisances acoustiques ; profiter de la sécurité ; (...) des services de technologie (...) » ; etc. Et pour supporter la présence de son voisin, les logements possèdent « entrée individuelle, jardin individuel, parking individuel » et le projet offre des « vues longues sur des paysages verts » aussi bien qu'un « entassement minimum : jamais plus que 2 logements superposés »⁶⁰.

⁵⁵ Cahier de présentation de TC 497, p.6.

⁵⁶ Planche de présentation 1 de TC 497.

⁵⁷ Cahier de présentation de TC 497, p.6.

⁵⁸ Cahier de présentation de TC 497, p.5.

⁵⁹ *Europan 8, Book of sites, European urbanity and strategic projects*, p.32. En français sur le site web officiel : http://www.europan-europe.com/e8_fr/sites/topics_2.php

⁶⁰ Cahier de présentation de TC 497, p.5.

6.1.7 Contribution au questionnement disciplinaire

« Laboratoire insulaire : tectonique cloroph'île » est un projet qui répond à plusieurs enjeux : urbain, écologique, historique et architectural.

La problématique urbaine de ce site « enclavé », somme toute peu articulé à son entourage, n'est pas résolue car elle n'est pas traitée comme un problème, mais plutôt comme une richesse potentielle du site d'intervention. Le projet explore l'ambiguïté entre « dans » et « hors » comme une qualité particulière du site. Dans le cadre de ce projet, le travail est essentiellement développé à l'intérieur du site, et la perméabilité du quartier n'est pas une valeur recherchée. Cette proposition va à l'encontre du « désenclavement » du quartier demandé dans les énoncés du site.⁶¹

En ce qui concerne la question écologique, ce projet explore la relation ville/campagne comme un motif d'expérimentation et de création architecturales. Cette relation est considérée à partir du rapport du logement à son jardin privé et/ou potager.

Dans le même temps, par la récupération de l'ancien bief et la manutention des jardins maraîchers existants au dessus des nouvelles constructions, le projet touche la thématique écologique et la thématique historique. L'histoire du lieu se trouve valorisée de façon subtile tout en évitant le pastiche.

Ce projet utilise une analogie de la géologie et de la science de la tectonique des plaques pour stimuler une solution architecturale où le « glissement » (terme utilisé dans la Géologie) du terrain, est l'un des principes générateurs de la forme du projet. C'est le mouvement du terrain que définit la solution de projet dans son articulation entre l'histoire et le paysage du site. Il fait retourner le concept allemand de tectonique, cher à Semper, aux sources de la définition géologique.

Projet mentionné : Urban Osmotic (NA 045)

Équipe de conception : Aldo Micillo (I), architectes

⁶¹ « Le désenclavement de ce quartier est l'un des projets du renouvellement urbain du Sud dijonnais. »EUROPAN. 2005. Fiche synthèse du site, disponible sur : http://www.europan-europe.com/pdf_fr/dijon-3B-E8-fr.pdf. Accédé 28/03/2006.



« Urban Osmotic » (NA045) à Dijon
Plan masse (Extrait de la planche No.2 du concurrent)

6.1.8 Analyse du texte de présentation

Les concepteurs du projet « Urban Osmotic » (NA045) débutent leur texte de présentation en déclarant leur *modus operandi* du projet. Selon les architectes, leur approche est basée sur la pensée du philosophe Maurice Merleau-Ponty. Ils précisent le fondement de leur approche phénoménologique dans l'introduction de leur texte de présentation. « (...) we want to make explicit the project approach used, based on techniques of phenomenological structuring (strictly linked with the thinking of M. Merleau-Ponty) In fact, a substantial part of the job of planning has consisted in “reducing” (in a “gestalt” sense) to a structural language the main present and implied “shaping tendencies” to the current urban layout (incomplete, fragmented). »⁶² Cette approche phénoménologique établit la méthodologie du projet.

Le titre du projet, « Urban Osmotic (Osmotique urbaine) », suggère une certaine diffusion ou absorption à travers une membrane que l'on peut présumer semi-perméable. Selon l'équipe de

⁶² Cahier de présentation de NA045, p.2.

conception, le projet veut donner au quartier des Tanneries une nouvelle identité par la réhabilitation des espaces publics et urbains et par la mise en valeur des bords de l'Ouche. Le projet, qui est particulièrement développé au niveau de l'architecture, repose sur cinq (4+1) concepts principaux. Ces concepts établissent une méthodologie qui résultera en une forme architecturale très déterminée : « 1) *A screen serves as an osmotic interface between the urban public space and residential privacy, defining both of them; 2) the form synthesis derived from the typological plan of the bar, morphologically "reshaped" by the action of "vectorial" forces present both in the patterns of the urban plots and in the study of the solar exposure of the sites; 3) the formal and functional integration of the new and pre-existing buildings; 4) a form of living space derived from the 1909 theorem concept and from a quality of the inside space derived by the "forms" that the panels give to the solar light; 4+1) the "building-park" and the general constitution of an anthropomorphic environment.* »⁶³

Ce projet met en jeu une conception de la forme du bâtiment et de son implantation influencés par une réflexion portée sur le cycle d'ensoleillement, sur l'intégration d'un grand espace public et sur la conservation de l'espace « naturel » au bord de l'Ouche. Les concurrents optent pour une seule barre contenant logements et quelques commerces. Cette barre de quatre étages en hauteur se déploie sur une longueur de ±350 mètres. La barre est pliée aux endroits où elle change légèrement de direction en conséquence principalement de l'ensoleillement. La longueur importante est alors visuellement fracturée par ces plis : « (...) *the proposed intervention hinges on the architecture of a series of connected buildings through an "osmotic" skin that ties the new realizations in a continuous form, in an architecture of urban proportions, at the same time "broken" by the interaction of the fields of forces of those vectorial tendencies of the existing built environment, of the volumes of the buildings and their interstitial spaces, of the attraction of the voids and the repulsion of the full ones, of the centrifugal poles and of the centripetal perimeters.* »⁶⁴

Une « peau osmotique » forme l'enveloppe extérieure du bâtiment qui agit en tant que filtre d'un côté : entre la ville et l'intérieur des logements, et de l'autre côté : entre l'espace naturel sur le bord de l'Ouche et l'intérieur des logements. Ce filtre établit une double-peau habitée qui permet d'offrir un espace tampon entre les espaces intimes du logement et les espaces collectifs et publics. L'enveloppe extérieure est composée d'un système de lattes en bois horizontaux qui permettent différents degrés d'ouverture et de fermeture. L'espace médian entre cette peau extérieure et une seconde peau plus transparente bénéficie des qualités de la nature, telles que la lumière naturelle et

⁶³ Cahier de présentation de NA045, p.6.

⁶⁴ Cahier de présentation de NA045, p.4.

l'air frais en offrant à la fois un espace extérieur privé, une protection de la pluie et l'assurance d'un certain niveau de privauté. D'après les concepteurs, ces dispositifs architecturaux permettent de contrôler et de structurer la nature afin d'augmenter la qualité de l'espace intérieur.

Le contrôle des flux de la lumière naturelle et de l'air frais est, pour les concepteurs, une préoccupation majeure. Cette volonté répond bien à un désir de la société contemporaine, car elle établit une relation entre les éléments naturels et un contexte urbain. Cet essentialisme repose sur la relation entre un espace intérieur intime et les éléments naturels (le soleil, le ciel, l'air, le climat et les sons). Cette relation est établie par l'espace médian conçu comme un jardin stylisé situé entre la peau osmotique et la seconde peau transparente. Elle est également établie par la forme donnée à la lumière naturelle. « *Far from proposing imitative naturalistic forms, we worked (...) on the capture and reflection of solar light, on the spaces of "mediation" between the inside and the outside of the hanging gardens, on the changing osmotic architectural-urban filter, on the proposal of behavioural models of relationship between the natural and the urban. Such architectural works express the essence of the material and constructed elements. This essence leads to the urban concept of the building-park, but not in a functional-programmatic way. The final result is a new anthropological environment, developed to give architectural and urban form to elements tied to nature, time and environment.* »⁶⁵ Le projet suggère dès lors une certaine vision utopique en suggérant qu'en plein centre-ville, il pourrait exister un petit oasis vert où chacun pourrait vivre tranquillement dans une relation intime avec les éléments naturels.

6.1.9 Contribution au questionnement disciplinaire

Malgré une méthodologie parfois trop compliquée et trop théorique, ce projet démontre une réflexion contemporaine sur la façon d'habiter la ville. Le niveau de réflexion apporté sur la forme architecturale, les matériaux et la qualité des espaces intérieurs est notamment au-dessus de la moyenne des autres projets lauréats, mentionnés et cités de la huitième session française d'European. Ce projet affirme que l'on peut intégrer le bâti avec la nature en proposant une médiation entre les deux. Cette médiation n'est pas uniquement une question de dispositifs actifs, mais doit se fonder sur une stratégie passive qui prend en compte les effets du construit sur le cadre « naturel » et l'inverse. D'après les concepteurs, une médiation entre le « naturel » et l'artificiel est nécessaire afin qu'ils puisse cohabiter harmonieusement. Le « naturel » contrôlé par des dispositifs artificiels peut subséquemment le rendre plus agréable. Une méthodologie qui propose la maîtrise des éléments

⁶⁵ Cahier de présentation de NA045, p.2.

« naturels » permet de contribuer à la qualité de l'espace intérieur et d'encourager une mode de vie en relation avec ses éléments de la nature.

« Urban Osmotic » propose une véritable interrogation sur la manière dont les architectes abordent le rapport entre la nature et l'architecture et sur les nouvelles façons d'habiter la ville qui peuvent en résulter. La tendance vers le développement durable et une architecture plus écologique est-elle en train de produire des utopies contemporaines ?

7 Hénin-Carvin, France

Situation de concours

7.1.1 La session

Session 8

Année de lancement : 2005

Thème : Urbanité européenne et projets stratégiques

7.1.2 Le site

Hénin-Carvin, France

Nombre de présélectionnés : 8 projets

Projets lauréats : «Dialectiques» (GT911)
 «JSI- JE SUIS ICI : Vivre et travailler à Drocourt» (BC231)

Projet mentionné : «La nature au quotidien» (AL427)

7.1.3 Généralités⁶⁶

Population : 50 000 habitants

Nom du lieu : Les Cokes de Drocourt

Aire de réflexion : 61 ha

Périmètre opérationnel : 5,9 ha

7.1.4 Thèmes du site

Thème

« **Construire avec la nature** : La demande des citoyens d'habiter en ville mais en même temps dans ou proche de la nature pose la question : comment fabriquer des paysages urbains en trouvant un équilibre entre bâti et éléments naturels ? »

Sous thème

« **Concevoir un nouveau paysage, limites et liens entre nature et bâti** : comment penser le rapport entre espace urbain et territoire naturel qu'il s'agisse de construire face à un patrimoine naturel ou de créer un paysage naturel dans un rapport dynamique au construit ? »

⁶⁶ Les informations relatives au site sont extraites en intégralité de la fiche synthèse incluse dans : *European 8, Book of sites, European Urbanity and Strategic Projects*.

7.1.5 Description du site⁶⁷

Thème

« Marquée par l'industrie minière aujourd'hui disparue, l'agglomération souhaite recomposer son territoire en capitalisant ses atouts paysagers et urbains. La création d'un Grand Parc Urbain sur une friche industrielle (projet en cours) doit être l'occasion de créer une nouvelle polarité urbaine en travaillant sur l'intégration de ce parc dans un tissu de cités minières déstructuré et étalé et en proposant de nouveaux aménagements qui permettent de trouver un équilibre entre bâti, éléments naturels et contexte local. »

Agglomération

« Située à 30 km au Sud de Lille, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin souhaite profiter de sa situation géographique pour retrouver un nouvel élan après la fermeture progressive de ses exploitations minières. La nécessité de retrouver une dynamique passe par la reconversion de ces friches (activités tertiaires, logistique, tourisme vert, etc.) et par le renforcement de sa structure urbaine pour répondre aux besoins de sa population locale et de la métropole lilloise. »

Site

« Ce site est profondément marqué par les terrils, terrains de décharge de l'extraction minière, qui surplombent les différentes cités minières environnantes. Localisé en périphérie d'un futur Grand Parc Urbain, l'aire de réflexion enserme deux voies routières, axes structurants du territoire, ainsi que des cités minières caractéristiques (coron, cité pavillonnaire et cité jardin). Le périmètre opérationnel, situé à proximité d'une cité minière et entre deux terrils, est au coeur d'un paysage modelé par l'activité minière parsemé de quelques habitations et d'importantes "poches verte ". »

Programme

« Le programme comprend sur le périmètre opérationnel la création d'environ 300 logements mixtes (maison de ville, petit collectif) en location et accession à la propriété en favorisant une réflexion qualitative sur des typologies innovantes en rapport avec la cité jardin voisine. L'implantation de commerces et de services de proximité est également à prévoir. Une réflexion est à mener sur le

⁶⁷ Les descriptions relatives au site sont extraites en intégralité de la fiche synthèse incluse dans : *European 8, Book of sites, European Urbanity and Strategic Projects.*

traitement des espaces publics afin de structurer physiquement et socialement le territoire (traitement des franges du futur parc, liaisonnement des cités minières). »

Enjeux

Fonctionnel / social

« L'enjeu porte sur l'intégration du futur parc urbain et sur les liaisons entre les cités minières mais également sur le développement urbain de ce secteur en proposant des typologies innovantes de logements pour les populations actuelles et futures. »

Sensible

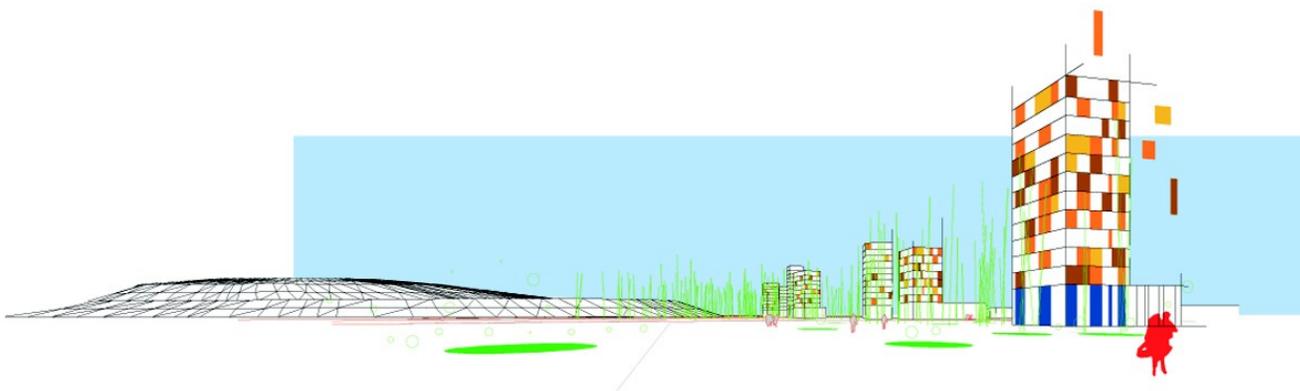
« Le traitement des limites bâtie - non bâtie, cité minière - parc, est majeur pour ce secteur. Il s'agit de tirer parti du voisinage du futur parc et d'arriver à densifier la trame urbaine sans nuire aux qualités naturelles du site en s'appuyant sur les typologies des cités jardins voisines. »

Développement durable

« Il s'agit de donner une nouvelle identité à ce territoire déstructuré et marqué par son histoire industrielle en valorisant ses qualités paysagères et en favorisant une mixité sociale pour lutter contre les phénomènes de ghettoïsation. »

Projet lauréat : Dialectiques (GT 911)

Équipe de conception : Pierre Frinault (F), David Jouquand (F), Julien Boidot (F), Émilie Robin (F) architectes



« Dialectiques » (GT911) à Hénin-Carvin
Vue perspective du projet (Extrait de la planche No.2 du concurrent)

7.1.6 Analyse du texte de présentation

« Dialectiques » se positionne comme un projet qui, « *au travers de la prise en compte des réalités physiques telles que les terrils et les infrastructures* », s'attache à répondre « *aux enjeux fonctionnels, sociaux et sensibles auxquels elle (Hénin-Carvin) est confrontée à l'aube de cette ère post-industrielle* »⁶⁸.

En réponse à ces enjeux, les concepteurs proposent de lier le site des Cokes de Drocourt au « *projet de Grand Parc Urbain que la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin a initié* »⁶⁹, en valorisant finalement le terril en tant qu'élément historique, par une réhabilitation des vestiges minier et écologique. C'est dans l'objectif « d'articuler les échelles » régionales que « Dialectiques » s'emploie à maintenir la volonté de la ville de rattacher ce parc à la Trame Verte Régionale, et ce, par des « liaisons douces » s'appuyant sur les voies de chemin de fer existantes.

Ces « liaisons douces » – « *permettant des modes de déplacements alternatifs à l'échelle du quartier, tels que la marche à pied, le vélo ou les rollers* »⁷⁰ – associées à un tracé de nouvelles rues, permettent de « créer une trame » mettant en relation le terril en intégrant « *des poches de logements*

⁶⁸ Cahier de présentation de GT911, p. 2.

⁶⁹ Cahier de présentation de GT911, p. 2.

⁷⁰ Cahier de présentation de GT911, p. 2.

jusqu'ici isolées avec de nouveaux quartiers »⁷¹ déjà existants. Ces liaisons permettent d'apporter une perméabilité transversale au site et une certaine urbanité aux fragments de ville, puisque les concepteurs ont constaté que l'apparition de cités minières « *tournant le dos aux bourgs historiques a contribué à l'émergence d'enclaves urbaines et sociales* »⁷².

Les architectes maintiennent cette volonté « d'articuler les échelles » par l'intégration ponctuelle autour du terril, par ce qu'ils nomment des « micro-centralités ». Ces dernières, outre l'apport d'une densification au site par l'incorporation de logements, « *se constituent autour de la mise en place de petits équipements et de commerces adaptés aux besoins de la population* »⁷³. Ces centralités de petite échelle s'intègrent dans le cadre d'« *un outil méthodologique permettant la gestion de la capacité foncière tout en offrant aux nouveaux quartiers de profiter d'un paysage* »⁷⁴. Par ces « micro-centralités », les architectes visent à proposer une densité adaptée pour chacune des interventions ponctuelles, auxquelles ils donnent le nom de « séquences ». Ils envisagent la préservation du caractère rural et « *la maîtrise du foncier par la limitation de l'étalement urbain au regard du nombre de logements à projeter* »⁷⁵. Cet « outil méthodologique » permettrait en outre de requalifier le site sur le long terme, essentiellement par l'attractivité que rendent possibles ces « micro-centralités ».

À partir de cette volonté de densifier, le volet habitat de ce projet, « *tend à apporter une réponse à l'enjeu social par la variété des typologies, et à l'enjeu sensible en proposant des logements conçus autour d'espaces qui s'adaptent aux pratiques de l'habiter de chacun* »⁷⁶. En somme, chaque logement se compose d'un « noyau structurant commun » appelé « logement base », qui comprend « les fonctions de base que l'on peut attendre d'un logement : cuisiner, manger, se laver, dormir ». Autour de ce noyau est ajouté un « espace du sensible » qui se caractérise par des plantations, des vues particulières sur le paysage, etc. Les combinaisons verticales et horizontales des noyaux et d'un espace supplémentaire rendraient possible la constitution de « différentes formes typologiques ». Les architectes qualifient leur système d'innovant, dans le sens où les arrangements possibles

⁷¹ Cahier de présentation de GT911, p. 3.

⁷² Cahier de présentation de GT911, p. 2. Note : cette citation est une paraphrase à partir d'informations fournies aux concurrents par la ville, à savoir le bref historique du développement de la ville de Hénin-Carvin.

⁷³ Cahier de présentation de GT911, p. 3.

⁷⁴ Cahier de présentation de GT911, p. 2.

⁷⁵ Cahier de présentation de GT911, p. 3.

⁷⁶ Cahier de présentation de GT911, p. 4.

parviennent à « *se combiner aisément avec des formes d'habitat collectif, barre et tour, pour créer des densités supérieures et des ensembles hybrides* »⁷⁷.

7.1.7 Contribution au questionnement disciplinaire

Le site des Cokes de Drocourt a été marqué tout au long de son développement par une urbanisation disloquée du territoire, en raison de la longue activité minière. L'espace se compose de foyers d'habitation dispersés, autant par des cités minières que par de nouveaux quartiers, instaurant par ailleurs un tissu urbain assez distendu.

Par ce constat, « Dialectiques » propose – dans une préoccupation envers l'étalement urbain que pourrait générer le développement de ces zones d'habitation – des stratégies de projet qui viennent au contraire renforcer ces regroupements. Dans ce sens, les architectes se proposent d'apporter une sorte d'intensité sociale et économique de manière à créer un attrait, en implantant ponctuellement des « micro-centralités ».

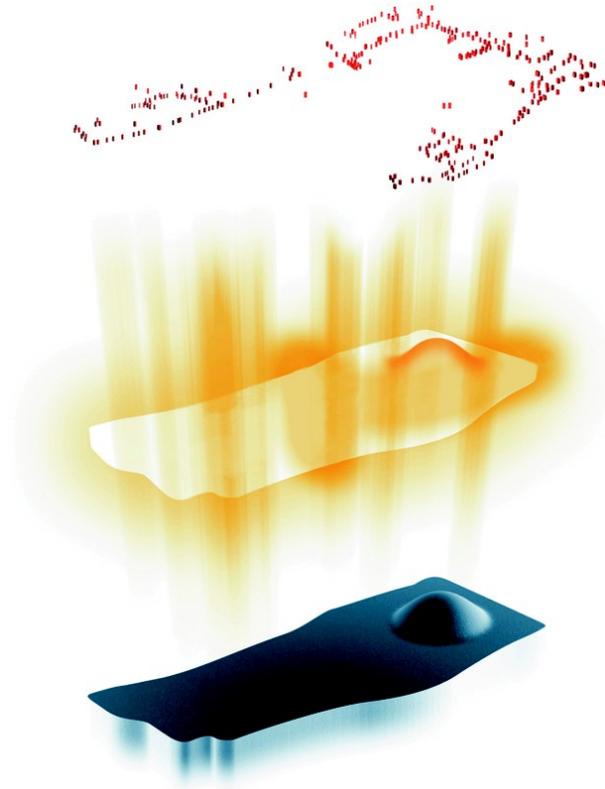
Cette stratégie pose la question de la forme des villes périurbaines, puisque selon les concepteurs, la réunification continue des différentes zones existantes d'habitation n'est ni nécessaire ni désirée. Leur proposition va à l'encontre de cette dimension et vise plutôt à maintenir cet éclatement urbain en densifiant l'habitat et en créant des centralités locales par l'apport d'activités.

Ceci pose la question de l'intervention dans les secteurs périurbains aujourd'hui. Faut-il opter pour une réunification de ces regroupements à travers une continuité du bâti, lorsque des concentrations urbaines sont éparses sur un territoire ? Peut-on au contraire appliquer une méthode qui vise à maintenir l'éclatement urbain par une densification de l'habitat et la création d'une centralité locale ?

⁷⁷ Cahier de présentation de GT911, p. 5.

Projet lauréat : JSI : JE SUIS ICI – Vivre et travailler à Drocourt (BC231)

Équipe de conception : Bertrand Segers, Charles-Edmond Henry, Christophe Chabbert, Franck-David Barbier, architectes (F)



« JSI – JE SUIS ICI » (BC231) à Hénin-Carvin
Axonomie déployée, schéma conceptuel et vue en perspective du projet (Extraits des planches No.2 et 3)

7.1.8 Analyse du texte de présentation

Dans le cahier de présentation du projet, les concepteurs de « *JSI – Je suis ici : Vivre et travailler à Drocourt* » (BC231) présentent un « cahier de bord » qui fait la chronique d'un séjour de ces jeunes professionnels à Hénin-Carvin. Ce cahier est un moyen de situer la problématique du projet afin de pouvoir appuyer les idées que cette équipe de conception propose. Dans ce « cahier de bord », les concepteurs témoignent de leurs impressions du site et de la ville, de leurs conversations avec des citoyens ordinaires d'Hénin-Carvin et de quelques anecdotes de leur séjour. Leurs observations sont parfois de l'ordre physique, historique ou sensible. Par exemple, en se promenant sur un terri limitrophe au site, les concepteurs notent que : « *Le site est dangereux, notamment à cause des glissements de terrain et des vapeurs toxiques s'échappent du monticule.* »⁷⁸ Parfois, leurs

⁷⁸ Cahier de présentation de BC231, p.4

observations prennent la forme d'un témoignage issu d'une rencontre avec un citoyen de la ville. Gus est l'un de ces citoyens 'quelconques' rencontrés. Il habite avec un poney dans son jardin, dans une jolie maison avoisinante à quelques caravanes. « *Des logements coquets jouxtent des parcelles occupés par des caravanes, logements mobiles sédentarisées. Dans la maison juste à côté habite Gus (...) Elle n'est pas très grande mais coquette avec un terrain de 1500m2 qui fil jusqu'au terriil. Il y a fait des travaux, agrandi le portail de 2,70m à 3,50, rénové la clôture, rafraîchi les peintures, entretenu le jardin dans lequel il a mis un poney.* »⁷⁹ Quelques photos incluses dans leur cahier de présentation explicitent le contexte bâti et les habitants d'Hénin-Carvin. D'autres références conceptuelles, en forme d'images et de schémas d'objets dans cette « chronique », témoignent des événements vécus, des lieux visités et des personnages rencontrés lors du séjour.

« JSI - Je suis ici » est un projet-stratégie. Les concepteurs proposent un projet non conventionnel. Ils optent plutôt pour des stratégies actives et sensibles reliées à l'urbanité, à l'environnement et à l'économie de la ville d'Hénin-Carvin et à ses habitants. Quant à leur approche face à l'insertion d'une nouvelle partie de ville à la ville existante, les concepteurs expliquent : « *Le projet tend vers une ville qu'on ne voit pas mais qui participe de la ville existante. Cette ville est sensible, cachée, ses limites sont floues.* »⁸⁰ Trois différents programmes; « le troisième jumeau, le trou et le panorama », sont identifiés par le concurrent. « Le troisième jumeau » est un confetti de « micro-activités » qui densifie le bâti existant composé principalement de maisons jumelées. « Le troisième jumeau est un dispositif contextuel applicable à trois niveaux : (1) il donne relief à l'espace public; (2) il permet à des micros activités de s'installer, de se regrouper; (3) il ouvre à des usages indéterminés. »⁸¹ Les ajouts du « troisième jumeau » sont parfois des « programmes communs ouverts » qui seront situés entre deux pavillons résidentiels. Ils peuvent aussi être des commerces de proximité qui favorisent et dynamisent la rue en tant que lieu d'échange. Le deuxième programme identifié par le concurrent, « le trou », est un vide qui sera utilisé pour créer des liens : « *Le trou est une idée qui relie les villes, un vide en attente, il échappe au temps et à la matière.* »⁸² Finalement, le troisième programme, « Le panorama », concerne la reconquête du terriil par sa dépollution totale et son remodelage. « *Le terriil amorce le programme, l'entassement de stériles doit être la première ressource, le gisement, le creux riche et chargé. Cette ressource est exploitée pour ses propriétés. La première est sa matérialité. Nous modelons le terriil selon une courbe pleine. Les matériaux extraits servent à construire des*

⁷⁹ Cahier de présentation de BC231, p.5.)

⁸⁰ Cahier de présentation de BC231, p.7.

⁸¹ Cahier de présentation de BC231, p.9.

⁸² Cahier de présentation de BC231, p.9.

routes pour des nouveaux lotissements. »⁸³ « JSI » propose que seule une partie des stériles sera à déplacer. Les agrégats du terroir remodelé seront dépollués et mélangés à du verre pour faire briller ce parc. Un nouveau galbe rond du terroir permettra de transformer le panorama depuis son sommet. De plus, le projet propose que le terroir ne soit pas uniquement converti en parc urbain, mais que les stériles, souvent considérés dépouillés de valeur énergétique, soient exploités pour leur potentielle de préchauffage géothermique. Ils constatent que la température élevée sous ces terres noires peut être source de chauffage pour les logements autour du terroir.

Le programme du concours demandait un traitement des franges du Grand Parc Urbain pour assurer ses liaisons aux quartiers résidentiels. Le projet du Grand Parc Urbain sur le terroir ne faisait pas partie du concours. « JSI » n'hésite pas à remettre en question quelques décisions sur le projet du Grand Parc Urbain annoncées par les autorités ainsi que le périmètre opérationnel du projet identifié dans le cadre du concours. En ce sens, les ressources du terroir et l'espace du Grand Parc Urbain deviennent des aspects centraux au projet développé par le concurrent.

Concernant l'ajout d'espace bâti, le concurrent propose un simple module de base qui s'insère parfois individuellement comme un appendice dans les tissus pavillonnaires existants, ou alors est assemblé avec plusieurs autres modules pour former des pépinières d'entreprises afin de centraliser des « activités mutualisées ». Finalement dans d'autres cas, la réduction d'un module devient plateforme *« destinée à accueillir des usages moins déterminées, des occupations provisoires ou mobiles. Sous ce titre se développe une typologie d'interventions de petite dimension. Elle s'implante contextuellement dans le tissu de la ville. Sa finalité est de donner du relief pour qu'une activité trouve refuge et s'amorce. »*⁸⁴

Quelques plateformes peuvent accueillir «des gens du voyage» en permettant de disposer des réseaux, afin de désenclaver, intégrer et rendre possible une sédentarisation de cette population. « JSI » demande aux villes de considérer les besoins d'un mode de vie qui n'est souvent pas abordé par les outils classiques de fabrication de la ville. D'après les concepteurs, la ville doit sortir des polarités typiques du contexte urbain, afin d'accueillir et de combler les besoins d'une proportion de sa population qui se situe entre deux extrêmes : *« La fabrication de la ville doit réussir à intégrer la spécificité du mode de vie d'une population d'une culture méconnue, « les gens du voyage ». Ce mode de vie se caractérise par une liberté inaliénable d'utilisation du territoire. Des formes nouvelles sont à inventer, la solution des «terrains familiaux », peut-être une piste. Il est important de trouver des*

⁸³ Cahier de présentation de BC231, p.9.

⁸⁴ Cahier de présentation de BC231, p.14.

solutions de répartition spatiale qui dépassent la confrontation nomade / sédentaire. Il faut sortir d'une dialectique mobile / immobile, aire de stationnement / sédentarisation. Les outils de fabrications de la ville, les concepteurs et les décideurs doivent parvenir à accepter l'idée que certains paramètres ne sont pas sous contrôle. »⁸⁵

7.1.9 Contribution au questionnement disciplinaire

Dans ce projet, l'architecte souhaite réaffirmer son rôle social en se présentant à l'écoute de la population. Il aborde le projet d'architecture par son infiltration et sa volonté de bien connaître la culture ordinaire locale, ses citoyens et ses ressources particuliers. L'architecte ne craint pas de remettre en question les décisions prises, le programme ainsi que les enjeux du projet identifiés par la ville. Son séjour parmi les gens ordinaires d'un contexte déterminé lui permet de se représenter ses 'concitoyens' (– leurs traditions, leurs aspirations modestes, leur culture ordinaire locale). L'architecture qu'il propose est alors justifiée : c'est la mise en place (ou la continuité) d'un projet social. Par une série de petites interventions dispersées dans le tissu urbain, son projet présente une architecture modeste qui se veut dissimulée dans la ville existante. « *Le projet tend vers une ville qu'on ne voit pas mais qui participe de la ville existante.* »⁸⁶

L'architecte communique son projet dans un langage simple, avec des images, des schémas et des objets familiers (parfois ordinaires, voir même banals) afin de s'assurer d'une compréhension de la part d'une population novice. La représentation graphique est élémentaire, ludique et même parfois enfantine.

Les thèmes du projet sont largement plus intéressants que l'architecture (avec sa forte absence d'expressivité architecturale et urbaine) proposée par le concurrent.

« JSI » est un exemple du legs du pop-architecture chez les jeunes architectes d'aujourd'hui.

Existe-t-il encore un projet social auquel peut appartenir l'architecte (un projet auquel il s'identifie)?

Projet mentionné : La nature au quotidien (AL 427)

Équipe de conception : Fabien Gantois (F), architecte

⁸⁵ Cahier de présentation de BC231, p.24.

⁸⁶ Cahier de présentation de BC231, p.7.



« La nature au quotidien » (AL427) à Hénin-Carvin
 Vue aérienne d'un îlot (Extrait de la planche No.2 du concurrent)

7.1.10 Analyse du texte de présentation

En évoquant le thème biblique des humains au paradis, les auteurs de « la nature au quotidien » affirment qu'à notre époque « la question n'est plus de définir la place de l'humain dans la nature mais d'envisager celle de la nature en rapport à l'humain ». C'est ainsi que « la quête d'un humain " re-naturalisé " laisse place à la réalité d'une " nature humanisée " »⁸⁷.

Le projet a deux objectifs principaux : « inscrire la nature au cœur des dispositifs géographiques, urbains et architecturaux en tant qu'élément programmatique, esthétique, sensuel, social et écologique » et « créer de la ville diversifiée, socialement et fonctionnellement dans son épaisseur, et pas seulement le long des voies de circulations automobiles »⁸⁸.

La proposition est construite autour de quatre points : 1) Ambiguïté géologique : traces de l'histoire; 2) Construire la nature au cœur de la ville; 3) La ville est un parc, le parc, une ville; 4) La maison est un jardin, le jardin, une maison.

Par rapport à « l'ambiguïté géographique », les auteurs prétendent intégrer les terrils des anciennes mines dans le projet. Tout en jouant sur leur « l'ambiguïté naturel / artificiel », le bas des terrils est revégétalisé mais le sommet est laissé tel quel pour continuer à montrer les origines minières de la ville.

⁸⁷ Cahier de présentation de AL 427, p.2.

⁸⁸ Cahier de présentation de AL 427, p.2.

En travaillant à l'échelle de la communauté urbaine, « construire la nature au cœur de la ville » est une stratégie pour « prendre en compte la problématique plus large des relations trame verte/terris/tissu urbain », en intégrant les anciens terrils à la ville avec « la création d'un tissu de circulations urbaines hiérarchisées et graduées ». Comme dans les cités minières, le projet propose une voie de circulation périphérique, des chemins piétonniers, des passages et des venelles en arrière les parcelles. Les circulations sont pensées dans l'intention de faire l'extension de la « ville en profondeur », de créer « des devant et des arrières de ville » et de commencer « un mouvement de définition des limites de la ville »⁸⁹. Pour « construire une urbanité de continuité » la densité des nouveaux aménagements est la même que celle rencontrée dans les cités minières voisines.

En revisitant la classique analogie Albertienne entre la ville et l'architecture, les architectes énoncent l'idée que « la ville est un parc, le parc, une ville » ce qui se reflète dans le projet par une rencontre entre le bâti et la végétation. Il en résulte « un morceau de ville qui se camoufle sous la végétation ». Avec différents arrangements, les constructions sont distribuées dans le terrain en reprennent les principes des cités minières.

La stratégie de projet « la maison est un jardin, le jardin, une maison » opère au niveau de la relation entre la maison, son jardin privé et l'îlot auquel elle appartient. Les îlots sont appelés « endotopies », dans l'intention de créer sur chacun d'eux des « lieux de l'intérieur accueillent l'intime et le micro partagé »⁹⁰. Dans l'intérieur de chaque îlot, se développe un jardin commun, appelé « vacuole »⁹¹, où dans un jeu avec la limite entre espace public / espace commun, les habitants peuvent profiter d'un espace social où la nature est le support des relations. Par rapport à l'idée que « la maison est un jardin, le jardin, une maison » les auteurs du projet élaborent des bâtiments intégrés à des jardins privés qui peuvent s'ouvrir ou se refermer selon les saisons, en permettant à l'habitant « tout au long de l'année (...) profiter de la nature au quotidien »⁹².

⁸⁹ Cahier de présentation de AL 427, p.2.

⁹⁰ Cahier de présentation de AL 427, p.3.

⁹¹ « [Cavité du cytoplasme](#) d'une [cellule](#). • [géologie] [Cavité située dans l'intérieur d'une roche](#). • [Les vacuoles sont des îlots](#), ou [cavités, enveloppés](#) d'une [membrane](#), qui [renferment des matériaux aqueux sécrétés](#) à l'[intérieur de la cellule](#). Il s'agit de l'[une des nombreuses structures que l'on trouve fréquemment dans le cytoplasme](#) d'une [cellule](#). » Disponible sur : <http://dictionnaire.tv5.org/dictionnaires.asp>, consulté le 19/04/2006.

⁹² Cahier de présentation de AL 427, p.3.

Pour que l'utilisation des îlots soit « la plus urbaine possible » sa programmation est fondée sur « la mixité sociale et mixité d'utilisation »⁹³. Selon leurs « notes programmatiques », l'intention des auteurs est de « proposer une partie de ville fondée sur la mixité sociale et fonctionnelle »⁹⁴. Pour y parvenir, le projet cherche à offrir une large variété de logements et à créer une micro centralité avec des services de proximité situés dans un bâtiment symbolique en hauteur.

7.1.11 Contribution au questionnement disciplinaire

En repensant une « nature humanisée » le projet pose l'hypothèse que l'ambiguïté entre le naturel et la nature modifiée par l'homme peut apporter des valeurs intéressantes pour un site, surtout en préservant son histoire. C'est ainsi que « la nature au quotidien » utilise les anciens terrils des mines pour ré-intégrer une intervention humaine, autrefois agressive envers la nature, sans la cacher complètement mais en cherchant à adoucir sa présence.

Pour que la nature fasse partie du quotidien des habitants, il faut penser son intégration à plusieurs niveaux à partir de stratégies de projet qui puissent opérer à différentes échelles. À partir de ce principe, la nature est donc intégrée à la maison par un jardin privé. Les jardins privés et maisons sont intégrés les uns aux autres par des jardins collectifs (« *vacuoles* ») qui font partie des îlots (« *endotopies* »). Et les jardins collectifs intègrent à la fois les îlots à la nature.

Les îlots se regroupent selon les préceptes urbains des cités jardin pour s'intégrer au tissu de la ville existant. La référence explicite aux cités jardins est utilisée comme une solution urbaine qui à la fois intègre le lieux d'intervention à la ville existante et est envisagée comme une possibilité d'intégration de la ville à la nature, pour que la ville soit un parc. « La nature au quotidien » suscite une interrogation dans la façon dont les architectes abordent le rapport entre la nature et l'architecture. L'on peut demandé plus particulièrement, comment ce rapport est-il abordé en termes de la requalification des espaces verts (privés, collectifs et publics)? La tendance vers le développement durable (une architecture et un urbanisme plus écologique) est-elle en train de produire des utopies contemporaines ?

⁹³ Cahier de présentation de AL 427, p.3.

⁹⁴ Cahier de présentation de AL 427, p.4.

8 La Courneuve, France

Situation de concours

8.1.1 La session

Session 8

Année de lancement : 2005

Thème : Urbanité européenne et projets stratégiques

8.1.2 Le site

La Courneuve, France

Nombre de présélectionnés : 6 projets

Projet lauréat : « La centralité linéaire » (HK000)

8.1.3 Généralités⁹⁵

Population : 35 000 habitants

Nom du lieu : Quartier de la Mairie

Aire de réflexion : 26 ha

Périmètre opérationnel : 4.6 ha

8.1.4 Thèmes du site

Thème

« **Recycler le tissu** : La ville contemporaine a produit des tissus urbains hybrides formés d'espaces fragmentés, et d'objets juxtaposés. Comment restructurer ces quartiers hétérogènes pour y faciliter la vie urbaine ? »

Sous thème

« **Renforcer les quartiers existants** : Comment donner à des fragments de ville déqualifiés une dynamique urbaine par injection de nouvelles fonctions et structuration des espaces publics ? »

⁹⁵ Les informations relatives au site sont extraites en intégralité de la fiche synthèse incluse dans : *European 8, Book of sites, European Urbanity and Strategic Projects*, p.108.

8.1.5 Description⁹⁶

Thème

« La densité n'a jamais pu s'établir dans ce quartier un peu à l'écart des flux qui le cernent mais ne le pénètrent pas. Constitué d'un tissu hétérogène, il reste profondément marqué par la présence de bâtiments témoignant d'un passé industriel glorieux.

La Ville souhaite réinvestir ce quartier pour lui permettre d'assumer son rôle de centre-ville : en clarifiant l'image brouillée de l'institution municipale, en y affirmant la place de l'espace public à partir duquel les fragments pourraient se recomposer, en affirmant là une urbanité contemporaine débarrassée de toute nostalgie mais qui ne renie ni ses origines ni son identité banlieusarde. »

Agglomération

« De constitution très récente, La Courneuve s'est faite de ruptures successives : la première dans un tissu rural avec l'arrivée du chemin de fer, bordés au début du XX^e siècle, par de vastes emprises métallurgiques ; la deuxième, dès les années 60, avec la construction du grand ensemble de logements sociaux des "4000" et l'implantation d'infrastructures autoroutières. Après le désenclavement du grand ensemble et la suture des plaies ouvertes par les infrastructures, il faut aujourd'hui affronter la reconversion des friches industrielles et poursuivre la lutte contre le "décrochement" d'un territoire très affecté par la relégation sociale. »

Site

« Il est délimité par des infrastructures parisiennes créant des coupures, au Sud par les voies ferrées et autoroute, à l'Ouest par une radiale et au Nord par l'ancienne rocade où s'affiche le brutalisme d'opérations d'aménagements des années 80.

En retrait de ces flux, le quartier n'a pas pu constituer le pôle d'attraction attendu. Malgré l'existence d'équipements publics, la présence forte de ces infrastructures, d'un entrepôt, de l'usine Mecano en état de semi abandon sont autant d'obstacles à la constitution de cette polarité qu'à l'irrigation d'un tissu propice au développement d'un centre-ville. »

Programme

« Il s'agit de proposer un espace public majeur qui incarne la centralité du quartier et qui affirme la place de la Mairie dans cet aménagement.

⁹⁶ Les descriptions relatives au site sont extraites en intégralité de la fiche synthèse incluse dans : *European 8, Book of sites, European Urbanity and Strategic Projects*, pp. 108-109.

L'implantation de 100 à 200 logements, de typologies et de statuts variés, d'activités et de commerces de proximité participera à la fois à la densification du quartier et au renouvellement de l'offre de logements, et à " l'intensification " du centre-ville.

Il conviendra de réinterroger la valeur patrimoniale des bâtiments industriels existants : point d'appui ou obstacle à la constitution d'une urbanité nouvelle du centre ? »

Enjeux

Fonctionnel / social

« Permettre au quartier d'assurer son rôle de centre-ville en y restaurant une image claire de l'institution municipale et de l'espace public, et le redynamiser en offrant un habitat attractif pour des familles d'horizons différents. »

Sensible

« Proposer une recomposition urbaine attentive et délicate du site passant par la reconnaissance des handicaps mais aussi de son potentiel, des qualités existantes ou à associer pour valoriser et renforcer l'identité du quartier. »

Développement durable

« Explorer les conditions d'un habitat dense et attractif en prenant en compte les nuisances sonores engendrées par l'autoroute et les voies ferrées. »

Projet lauréat : La centralité linéaire (HK000)

Équipe de conception : Hélène Loviton (F), Ken Teisseire (F), architectes



« La centralité linéaire » (HK000) à La Courneuve
Vue perspective du projet (Extrait de la planche No.1 du concurrent)

8.1.6 Analyse du texte de présentation

Le texte de présentation fait émerger une question de projet qui, selon nous, exprime les directions essentielles des concepteurs : « *Comment donner une image de centralité à une ville dont le développement est éparé et dont le centre n'est pas identifiable par sa densité ? Quels sont les éléments sur lesquels l'identité de la ville se forge ?* »⁹⁷ À partir de ce questionnement qui, par ailleurs ne parvient pas au lecteur dès le début du texte de présentation, il est possible de faire émerger la principale intention des architectes : « *Le projet propose une recomposition urbaine attentive et sensible au site qui passe par la reconnaissance des handicaps mais aussi de son potentiel et de ses qualités existantes pour valoriser et renforcer l'identité du quartier.* »⁹⁸ (Il est intéressant de noter que l'équipe a copié « mot pour mot » cette phrase comprise dans la fiche de synthèse de site, dans la partie des « enjeux sensibles ».)

⁹⁷ Cahier de présentation de HK000, p. 8.

⁹⁸ Cahier de présentation de HK000, p. 6.

La recomposition urbaine voulue par les architectes de ce projet, passe avant tout par la création d'un « *nouvel espace public majeur dont les appropriations seraient multiples, l'image et l'expression de la ville en seraient renforcées* »⁹⁹. Cet espace public se traduit évidemment par une place dont l'une des caractéristiques est sa linéarité. Particularité formelle dont l'objectif est « d'instaurer une image claire de l'institution municipale » et de relier symboliquement l'édifice de la Mairie et l'usine Mecano désaffectée. Mais, avant tout, et selon les concepteurs, il s'agit de donner de l'espace public à la ville pour « *permettre au quartier d'assurer son rôle de centre ville* »¹⁰⁰. L'incorporation du vestige industriel à la place s'inscrit dans cette volonté de redéfinir l'identité de ce centre ville et par prolongement de la ville elle-même. « *Le projet propose d'assembler les deux images fortes du centre ville : l'image de l'institution municipale et celle de son passé industriel glorieux...* »¹⁰¹

Les deux « fragments qui constituent l'identité de La Courneuve », outre leur relation avec la place que l'on suppose entièrement vouée au piéton, sont liés par un élément que les architectes ont nommé par le terme « voile ». Cette image est utilisée pour désigner une nouvelle façade qui prolonge celle de l'usine Meccano pour rejoindre un édifice municipal annexe implanté en face de l'Hôtel de ville existant. Ce « voile » permet d'offrir à la place publique un encadrement, elle se retrouve constituée d'un côté par cette façade continue et de l'autre par le rythme des logements composés selon un système constructif qui « s'appuie sur l'image de la respiration ».

« *Les logements se développent sur le principe de refends en béton, jouant le rôle de mitoyen. Ils sont disposés selon plusieurs rythmes : celui de l'espace à vivre, celui de l'activité ou celui de l'espace végétalisé.* »¹⁰² Par ailleurs, les concepteurs établissent une alternance « plein – vide », alternance dans laquelle « *chacun des vides est proposé comme un jardin suspendu, une respiration à la ville* »¹⁰³.

8.1.7 Contribution au questionnement disciplinaire

Ce projet pose essentiellement la question de la centralité dans la ville. Question qui est soulevée par le thème du site, le concours semble d'ailleurs être très directif sur cet aspect, et il est à noter que le programme sollicite dans les projets « *un espace public majeur qui incarne la centralité du quartier et qui affirme la place de la Mairie dans cet aménagement* ».

⁹⁹ Cahier de présentation de HK000, p. 7.

¹⁰⁰ Cahier de présentation de HK000, p. 8.

¹⁰¹ Cahier de présentation de HK000, p. 8.

¹⁰² Cahier de présentation de HK000, p. 8.

¹⁰³ Cahier de présentation de HK000, p. 8.

Le projet lauréat propose une place linéaire pour répondre aux énoncés du concours et aux volontés de la ville, qui demandent la création d'un espace public pour renforcer la centralité dans le centre-ville. Faut-il encore associer systématiquement « la place » à « l'espace public » dans un contexte où l'espace public a comme principale visée de redonner une image de centralité institutionnelle à une ville?

Faut-il encore exalter certains caractères liés à des activités éteintes dans l'objectif de faire émerger une identité passée par le biais de la structuration de l'espace public ?

Somme toute, ce projet permet de s'interroger sur les conceptions contemporaines de l'espace public y compris des contradictions.

9 Lille, France

Situation de concours

9.1.1 La session

Session 8

Année de lancement : 2005

Thème : Urbanité européenne et projets stratégiques

9.1.2 Le site

Lille, France

Nombre de présélectionnés : 8 projets

Projet lauréat : «le Loop» (OO 000)

Projet cité : «Estuaire urbain» (ZZ 999)

9.1.3 Généralités¹⁰⁴

Population : 222 400 habitants

Nom du lieu : Rue de Cambrai

Aire de réflexion : 23 ha

Périmètre opérationnel : 5,3 ha

9.1.4 Thèmes du site

Thème

Produire du nouveau (extension interne ou externe)

« Pour limiter les extensions urbaines et préserver le territoire naturel, la ville s'étend sur les friches ou les sites vacants. Comment y générer de nouveaux quartiers ? »

Sous thème

Amorcer une transformation par étapes

« De grands sites industriels, en partie ou totalement obsolètes, offrent un environnement pour y développer des quartiers urbains. Comment gérer dans le temps leur urbanisation ? »¹⁰⁵

¹⁰⁴ Les informations relatives au site sont extraites en intégralité de la fiche synthèse incluse dans : *European 8, Book of sites, European Urbanity and Strategic Projects*, p.35.

9.1.5 Description du site¹⁰⁶

Thème

« Sur des emprises ferroviaires libérées, il s'agit sur ce site de concevoir un nouveau " morceau " de ville afin de créer par étapes un quartier multifonctionnel achevant ainsi l'urbanisation de ce secteur. Localisé à la jonction de quartiers hétérogènes (Moulins, Centre et Euralille II), cette ancienne gare de marchandises, dernière friche importante en centre-ville, constitue un enjeu fondamental pour le coeur de l'agglomération et l'hyper centre de Lille. »

Agglomération

« Capitale européenne de la Culture en 2004, Lille est une métropole d'aujourd'hui, qui a de quoi séduire du " romantique " au " futuriste ". L'arrivée du TGV a marqué l'économie et le visage de l'agglomération Lilloise ainsi qu'Euralille, vitrine du renouveau urbain qui a donné à Lille son visage de Métropole Européenne, carrefour de communication entre Paris, Londres et Bruxelles. Elle a également permis de tourner définitivement la page de l'industrialisation, en dotant la Métropole de son principal pôle tertiaire. »

Site

« Le site de la rue de Cambrai se caractérise par une situation sensible en plein centre-ville. Il est bordé à l'Ouest par un boulevard réaménagé actuellement en parc public (J. B. Lebas), au Nord et à l'Ouest par un secteur Haussmannien, à l'Est par Euralille II (projet en cours) et par le site en mutation de la Porte de Valenciennes et enfin, au Sud par l'ancien faubourg industriel de Moulins. Chacun de ces tissus a sa propre morphologie et sa propre personnalité. Sa situation et sa disponibilité foncière sont des atouts non négligeables dans le cadre de sa restructuration. »

Programme

« Le programme comprend sur le périmètre opérationnel l'implantation de logements diversifiés ainsi que des commerces et des services de proximité. L'intégration urbaine d'un équipement culturel à l'échelle de la métropole, avec un programme qui reste à définir, est également à prévoir dans l'aire de réflexion. Un nouveau réseau viaire est à concevoir afin de permettre une continuité urbaine entre les différents quartiers environnants. »

¹⁰⁵ Les informations relatives aux thèmes sont extraites en intégralité de : *European 8, Book of sites, European Urbanity and Strategic Projects*, p.32. En français sur le site web officiel : http://www.european-europe.com/e8_fr/sites/topics_2.php

¹⁰⁶ Les descriptions relatives au site sont extraites en intégralité de la fiche synthèse incluse dans : *European 8, Book of sites, European Urbanity and Strategic Projects*, pp.41-42.

Enjeux

Fonctionnel / social

« L'enjeu porte sur l'articulation entre ce nouveau secteur, majoritairement résidentiel, et les quartiers hétérogènes environnants en favorisant une mixité de population. Ce quartier sera central dans l'organisation des déplacements de l'agglomération (tram-train, métro). »

Sensible

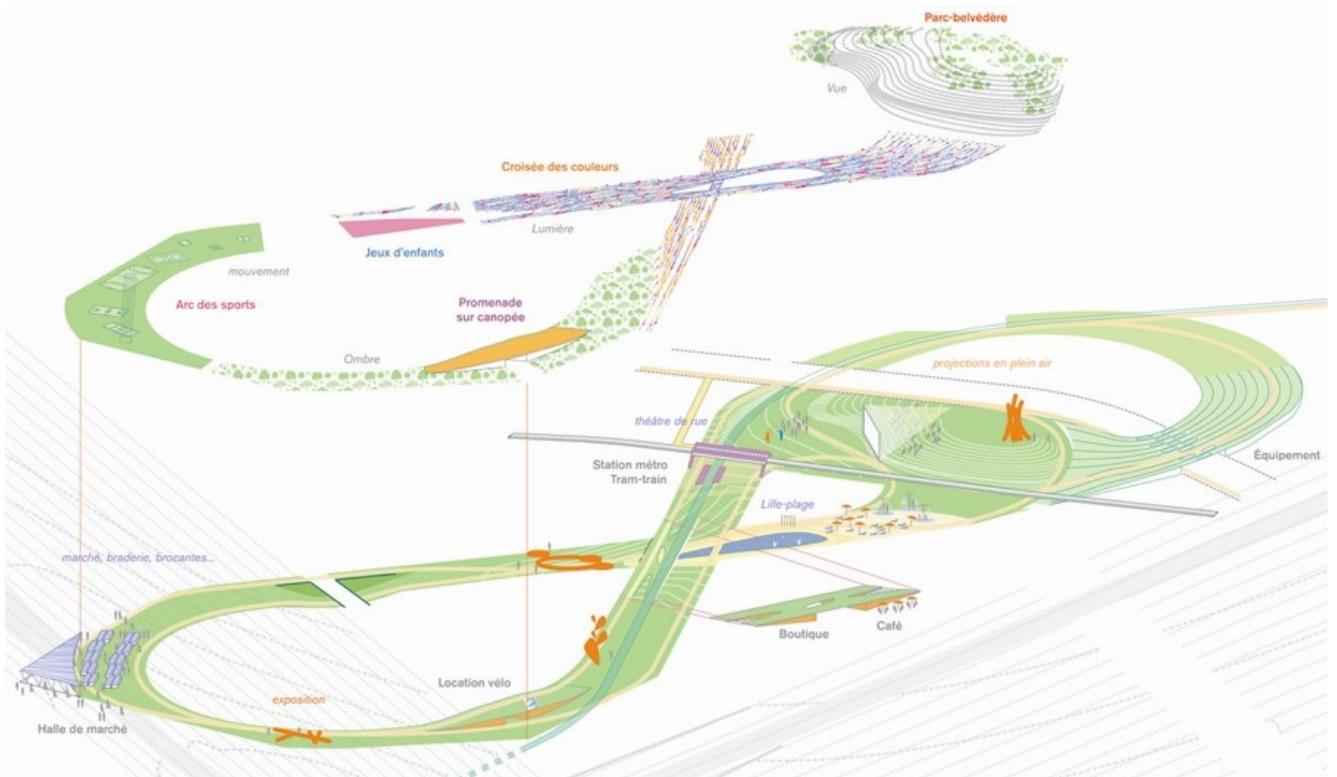
«Travail fin de " couture " urbaine, la proposition doit imaginer des typologies d'îlots à forte densité, évitant les ruptures d'échelles avec les quartiers environnants tout en affirmant une identité propre et innovante pour ce nouveau quartier.»

Développement durable

«La volonté de la ville est de développer dans ce secteur un projet associant une mixité sociale, des principes d'énergies renouvelables pour les logements et une réflexion sur les nouveaux modes de déplacement sur le site.»

Projet lauréat : Le Loop (OO 000)

Équipe de conception : Pierre-Émile Follacci (F), Tae-Hoon Yoon (F), Patrick Leitner (A), Eva-Astrid Hervieu (F), architectes



« Le Loop » (OO000) à Lille
Axonométrie déployée du projet (Extrait de la planche No.2 du concurrent)

9.1.6 Analyse du texte de présentation

Les auteurs du projet « Le Loop » situent leur approche en identifiant la grandeur « d'un terrain obstacle de 23 ha ». Un obstacle qu'ils veulent pénétrer et ouvrir en proposant de découper le terrain au long de ses diagonales pour permettre l'accès direct aux angles opposés. Ils proposent de privilégier les circulations douces afin de constituer un quartier à grande porosité. Leur intention est de créer deux parcs linéaires en constatant que la ville « possède peu d'espaces verts et un centre-ville minéral, très minéral »¹⁰⁷.

En bouclant les deux extrémités des parcs diagonales créés sur le terrain, ils obtient la forme d'un ∞ : « Un mouvement. (...) Un geste fort utile. (...) Une forme lisible, réactive au contexte.

¹⁰⁷ Cahier de présentation de OO 000, p.6.

Introvertie et extrovertie. Centrifuge et centripète. Une identité. (...) Une topographie riche (...) Un potentiel d'usages, de programmes, de lieux. Une capacité à évoluer »¹⁰⁸.

« Le Loop » est posé comme un « paysage équipement » et un « grand unificateur urbain »¹⁰⁹. Il modifie « l'esprit des voies adjacentes sans y intervenir directement »¹¹⁰.

Les auteurs du projet exposent dans leur cahier de présentation un « manifeste pour un immeuble-maison en ville ». Avec une approche analytique appliquée sur les bâtiments du voisinage, les auteurs établissent des critères de conception (lumière-orientation, vue, intimité, espace extérieur, appropriation, accessibilité, végétal, stationnement). Leur argumentation veut démontrer qu'un regard sur la maison individuelle peut être utile contre la standardisation des logements collectifs. Pour eux, « (...) il faut retrouver la qualité de la maison, (...) sa capacité à la personnalisation par l'appropriation et l'extension. »¹¹¹ C'est ainsi que le projet propose des bâtiments basés sur des éléments architecturaux permanents (définis par l'architecte) et des éléments substituables avec lesquels les usagers peuvent promouvoir la personnalisation de l'immeuble.

9.1.7 Contribution au questionnement disciplinaire

L'idée principale de ce projet travaille sur le jeu de l'unité et de la fragmentation pour aménager un grand quartier urbain. Le projet cherche à ouvrir le quartier pour privilégier les « circulations douces » et créer un quartier à grande porosité. La notion de mouvement est importante pour le projet car la forme en 8 de la figure urbaine crée un parc avec un parcours ininterrompu. « Le Loop » est pensé comme une structure qui fonctionne comme un « grand unificateur urbain » parce que la configuration de la proposition permet l'unification des quartiers adjacents à travers sa condition de perméabilité et de la diminution des barrières. Cependant, le parcours interne et la forme du Loop lui confèrent une grande cohésion spatiale qui marque fortement le site : selon les concepteurs, « une forme lisible, réactive au contexte » et qui offre un « circuit panoramique en ville ».¹¹²

Bien que les auteurs n'y fassent pas référence, il est clair que leur projet se développe autour de l'exploration de dialectiques pour établir une identité pour le quartier. « Le Loop » est une forme « introvertie et extrovertie » et « centrifuge et centripète ». Le discours par rapport au logement est posé d'une façon presque indépendante du discours global de la proposition urbaine, avec une quête en commun pour l'identité du lieu.

¹⁰⁸ Cahier de présentation de OO 000, p.7.

¹⁰⁹ Cahier de présentation de OO 000, p.9.

¹¹⁰ Cahier de présentation de OO 000, p.10.

¹¹¹ Cahier de présentation de OO 000, p.14.

¹¹² Cahier de présentation de OO 000, p.7.

Dans ce projet, il est donc clair que la forme du dessin urbain a orienté la solution finale. Le programme sollicité dans les énoncés du concours a été encadré dans la forme élaborée dans le croquis initial. L'insertion des bâtiments d'habitation semble être faite *a posteriori*. Comme c'est aussi le cas de son architecture pensée d'une façon à assimiler des interventions des usagers.

Somme toute, « Le Loop » suscite une interrogation sur la programmation de l'espace public contemporain et sur le rapport entre la forme et l'évènementialité. Quels dispositifs ou stratégies projectives de la programmation de l'espace public l'architecte met-il en place pour « créer l'événement »? De manière théorique, est-ce que l'architecte considère que son architecture peut « produire l'événement » ou, faut-il considérer le projet architectural en tant que support d'évènementialité ou de constitutive d'événements?

Projet cité : Estuaire urbain (ZZ 999)

Équipe de conception : Raphaël Gabrion (F), Vincent Prie (F), Éric de Rengerve (F), architectes



« Estuaire urbain » (ZZ999) à Lille
Vue aérienne du projet (Extrait de la planche No.2 du concurrent)

9.1.8 Analyse du texte de présentation

Le concepteur du projet cité sur Lille, «*Estuaire urbain*» (ZZ 999), souligne le fait que le périmètre opérationnel du concours est situé à un endroit stratégique en proximité du centre historique et qu'il possède le potentiel de mettre en relation l'avenue de la Liberté (une avenue importante du centre-ville) avec le boulevard périphérique de la ville. Leur mise en tension : « (...) *permettrait de révéler les couches historiques de la ville, tel un fil d'Ariane* »¹¹³. Dans un secteur entouré de plusieurs tissus urbains différents, le concepteur choisit de les rassembler par le « vide ». Ce vide permettrait aussi d'établir un lien entre la ville et son agglomération. Il s'agit d'un immense seuil de transition. « *L'opportunité offerte de créer une percée, à un moment que la ville s'apprête à se refermer, nous a conduits à mener un travail sur le thème du vide, non pas comme forme de prolifération ou comme un nouvel obstacle à franchir, mais comme nouvel espace public. Cet espace permettra à la ville pour ainsi dire de se retourner sur elle-même et de se voir, créant un nouveau lieu – à l'instar de Central Park à New York – serait le lieu des rencontres, des passages improvisés, et simultanément une pièce*

¹¹³ Cahier de présentation de ZZ999, p.1.

*urbaine articulant des quartiers aux identités distinctes et regardant vers son extérieur, son agglomération. »*¹¹⁴

Ce projet propose un espace vert de grande dimension. Un équipement à l'échelle, non pas simplement du quartier immédiat, mais de la ville. Les concepteurs du projet utilisent l'analogie de l'estuaire pour décrire leur stratégie urbaine et architecturale. *« L'estuaire comme paysage bordé, franchi, traversé, comme porte d'un territoire profond, est donc la source de notre proposition – à la différence près que l'estuaire proposé existe par la présence de ses « rives », ses quartiers distincts. Il nous restait donc à en faire un paysage, un lieu. »*¹¹⁵ Ce grand vide doit, selon l'équipe de conception, être structuré et tenu. Pour cela, le concurrent choisit de développer une typologie hybride en forme de deux « bandes actives » partant de l'axe de l'avenue de la Liberté et divergeant pour s'ouvrir sur le boulevard périphérique. D'après les concepteurs, cette « infrastructure » sera non seulement *« le garant de la pérennité du vide »*, mais aussi *« la matrice pour le développement des quartiers en devenir »*¹¹⁶. Ces bandes se composent d'une dalle avec cheminement piéton située à R+1 sur laquelle s'érige un paysage de petites tours et de blocs. Les hauteurs et les distances entre ces tours et ces blocs sont variables, les concepteurs veulent établir une perméabilité variée entre le nouveau grand parc urbain et ses quartiers limitrophes. *« Une forme dérivée du créneau permettrait alors de concilier toutes ces exigences, tout en offrant une diversité de volumes capable de s'adapter à toutes les variétés d'équipements. Les deux lignes ainsi constituées forment un premier plan identifiable, d'où peut émerger un skyline nouveau et hétérogène. Intégrant des surfaces potentielles pour toute activité marchande, culturelle ou sociale, cette infrastructure, véritable bande active, s'accompagne d'un cheminement piéton haut et d'une voie carrossable permettant d'irriguer les nouveaux îlots. »*¹¹⁷ Les interfaces entre les quartiers adjacents et le nouveau parc formeront une construction continue entourant ce nouvel espace public. Le parc est ceinturé par ces deux bandes qui assureront sa pérennité et permettront une perméabilité entre celui-ci et les quartiers avoisinants à travers ses « créneaux » et ses ouvertures au niveau du rez-de-chaussée.

En ce qui concerne la transformation du site par étapes, « Estuaire urbain » propose de construire en premier le grand parc qui sera situé au centre du terrain en friche. Les deux « bandes actives » seront ensuite construites en périphérie. Les quartiers limitrophes pourraient ensuite se développer « naturellement » avec des parcellaires et voiries en continuité avec le tissu urbain existant. La

¹¹⁴ Cahier de présentation de ZZ999, p.1.

¹¹⁵ Cahier de présentation de ZZ999, p.4.

¹¹⁶ Cahier de présentation de ZZ999, p.5.

¹¹⁷ Cahier de présentation de ZZ999, p.5.

dernière étape proposée par l'équipe de conception est la construction d'un équipement à l'échelle régionale : un musée des civilisations. Ce musée sera implanté sur le boulevard périphérique à l'extrémité Est du site, qui ainsi renfermerait le pourtour du parc. Ce bâtiment fera la transition entre le niveau du sol du boulevard périphérique et le niveau bas du parc. Il intègre également une voie et une nouvelle station du métro aérien. Son toit est conçu comme une place publique accessible depuis le boulevard périphérique et qui permet, par une cour intérieure en pente, de passer du niveau de ce boulevard au niveau inférieur du parc.

9.1.9 Contribution au questionnement disciplinaire

Ce projet propose le déplacement d'une forme géographique dans un contexte urbain : un « *Estuaire urbain* ». On peut se demander si le concurrent a choisi cette analogie après avoir obtenu une forme « d'estuaire » par l'extension des tracés urbains délimitant le site. Néanmoins, le projet fait référence à une échelle géographique, la nature, le paysage changeant, et le passage d'une échelle à une autre « *des tissus historiques vers l'étalement de l'agglomération* ». Le vide est utilisé pour concilier la ville et son paysage périphérique, ainsi que des quartiers ayant des tissus urbains distincts. En proximité du projet d'Euralille I de l'Office for Metropolitan Architecture et de Rem Koolhaas, qui est en rupture complète avec le tissu lillois traditionnel, « Estuaire urbain » se positionne comme un entre-deux. L'échelle de l'intervention est celle d'une infrastructure, mais le concurrent fait l'effort de fracturer cette infrastructure (les « bandes actives ») afin de diminuer la rupture avec les tissus des quartiers limitrophes.

La rencontre entre un fleuve et une mer produit un territoire ambigu, ayant des limites changeantes. Les concepteurs d'« Estuaire urbain » revisitent l'idée d'un grand ensemble sur dalle caractéristique de l'urbanisation des années 1960 – 1970 en proposant un archi-infrastructure qui agit d'abord comme garant de la pérennité (voir même l'enclavement) d'un équipement à l'échelle de la ville et qui se veut adaptable aux besoins et aux programmes potentiels. Par contre, on peut considérer que ce projet propose une figure urbaine déjà très figée. Contrairement aux grands ensembles, l'idéologie de ce projet est basée sur une analogie peu développée, plutôt que sur de fortes ambitions ou préoccupations sociales.

Ce projet permet de questionner le déplacement et l'analogie des formes et des paysages d'échelle géographique dans un contexte urbain.

Somme toute, dans un contexte contemporain, comment l'architecte considère-t-il le « grand ensemble » ?

Dans les documents produits par cette équipe de conception, il est évident qu'ils ne saisissent pas toutes les implications des échelles de ce qu'ils proposent ? La transition d'une échelle d'étude à une échelle d'intervention serait-elle en passe de devenir un véritable défi pour les architectes ? Quels sont les possibles raisons de telles distorsions ?

